



**Rapport** *sur*

l'homophobie

2003

**SOS homophobie**  
**c/o CGL**  
**3 rue Keller**  
**BP 255**  
**75524 Paris Cedex 11**

Ligne d'écoute :

**0 810 108 135 / 01 48 06 42 41**

Ouverte du dimanche au vendredi de 20h à 22h  
et le samedi de 14h à 16h.

Site Internet : [www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)

Mail : [sos@sos-homophobie.org](mailto:sos@sos-homophobie.org)

**Directeur de la publication**  
Ronan Rosec,  
président de SOS homophobie

**Directeur de la rédaction**  
Julien Picquart

**Rédaction**  
Nicolas Blanc  
Christine Calvet  
Béatrice Chamayou  
Jacques Giral  
Fabien Keller  
Laure Lagardère  
Christine Le Doaré  
Julien Lemonnier  
Laurent Neauport  
Laurent Ortunio  
Julien Picquart  
Ronan Rosec  
Damien Veies

**Maquette**  
Marty de Montereau

**Impression**  
Imprimerie France-Quercy  
113 av. André-Breton  
46000 Cahors

**Distribution/ Diffusion**  
KTM éditions  
20 rue Saint-Nicolas  
75012 Paris

SOS homophobie

*a un nouveau numéro*



▶ N°Azur 0 810 108 135

PRIX APPEL LOCAL



## **Avant-propos**

Le Rapport annuel de SOS homophobie est le fruit du travail des bénévoles de l'association. Il ne prétend pas être une photographie exacte de l'homophobie en France, mais cherche, à travers le suivi de l'actualité et l'analyse des centaines de témoignages que nous avons reçus en 2002, à être le plus complet et le plus objectif possible.

Il est rédigé par des personnes venues d'horizons très divers, ce qui explique les différences de styles dans les pages qui suivent mais fait aussi la richesse du Rapport annuel tant au niveau de sa conception que de son écriture.



# SOMMAIRE

Edito

## **Chapitre 1** ..... **13**

L'association SOS homophobie

1. Huit ans d'histoire ..... 14
2. SOS homophobie aujourd'hui ..... 16
3. Communiqués de presse de SOS homophobie ... 18
4. Le module d'Intervention en Milieu Scolaire. .... 22

## **Chapitre 2** ..... **29**

L'homophobie, portrait d'ensemble

1. Définitions de l'homophobie. .... 30
2. Chronologie avril 2002-mars 2003 ..... 31
3. Les politiques et l'homophobie ..... 35
4. Le PaCS, quatre ans après ..... 40
5. Morceaux choisis d'homophobie. .... 44

## **Chapitre 3** ..... **57**

Les témoignages reçus par SOS homophobie

1. Les témoignages reçus sur la ligne d'écoute .... 58
  - a/ Présentation de la ligne ..... 58
  - b/ Statistiques générales ..... 59
  - c/ La lesbophobie ..... 62
  - d/ Les agressions physiques homophobes ..... 68

e/ L'homophobie dans la vie quotidienne . . . . .	73
f/ L'homophobie au travail. . . . .	80
g/ L'homophobie dans la famille . . . . .	86
h/ Le mal de vivre son homosexualité . . . . .	90
i/ Les appels divers . . . . .	94
2. Les témoignages reçus par courrier . . . . .	96
3. Les témoignages reçus sur le site Internet . . . . .	98

**Chapitre 4 . . . . . 101**

La presse et l'homosexualité

1. Le Figaro. . . . .	102
2. Le Monde . . . . .	105
3. Le Parisien . . . . .	109
4. Libération . . . . .	112
5. Le nouvel Observateur . . . . .	116
6. Le Point . . . . .	121
7. Marianne . . . . .	124
8. Synthèse . . . . .	128

**Annexes . . . . . 129**

Informations pratiques . . . . .	131
Remerciements . . . . .	139

# Edito

398 appels en 2002. La ligne d'écoute de SOS homophobie accuse une baisse (-13 %) du nombre d'appels. L'homophobie serait-elle donc enfin en régression ? On peut se prendre à en rêver. Les efforts de toutes ces années de militantisme auraient-ils fini par payer ? La lutte contre l'homophobie serait-elle à présent dépassée ? Devrions-nous rejoindre d'autres combats ?

Essayons de rester lucides : une analyse plus poussée nous montre que la baisse des appels provient essentiellement de la région Ile-de-France, les appels de province sont stables. Les Parisiens sont moins enclins à témoigner, moins victimes ou témoins d'actes homophobes, ou autre hypothèse, ils ont plus facilement accès à l'information et aux structures de soutien qui existent essentiellement dans la capitale. Ils ont donc moins besoin de nos services.

Si cette baisse fait écho à celles des rubriques " homophobie au travail " et " mal de vivre ", en revanche la rubrique " vie quotidienne " (relations avec le voisinage, les commerçants, l'administration...) montre une augmentation significative dans l'ensemble des appels. Cette progression marque un tournant important dans la prise de conscience des victimes et des témoins : on appelle davantage pour dénoncer ce type d'agressions, de discriminations ; on ne veut plus accepter, se taire, laisser faire. À moins que la plus grande visibilité des homosexuels depuis le vote de la loi sur le PaCS ne déchaîne les voisins homophobes...

Les appels motivés par des agressions physiques accusent également une hausse sensible (+ 1,35 %). En dépit d'une tolérance, voire d'une certaine " homophilie " affichée par un nombre croissant de nos concitoyens, on agresse encore physiquement des gens en France, au motif de leur homosexualité, que cette dernière soit réelle ou supposée.

Notre combat est plus que jamais d'actualité. Après l'inquiétude devant les avancées d'une extrême droite très hostile aux lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels, a succédé un état de vigilance permanente face à un gouvernement composé de nombreux homophobes avérés. Nous ne pouvons pas nous permettre aujourd'hui de baisser les bras. Certes, la société progresse insensiblement. Des avancées certaines ont eu lieu au niveau de la reconnaissance du couple et de la vie professionnelle, mais les discriminations vécues au quotidien, les insultes, les quolibets, le mépris touchent encore trop souvent les homosexuels de notre pays. Ces agressions doivent être considérées par la loi au même titre que celles subies pour des motifs religieux ou racistes.

Il serait justice que nous obtenions l'égalité des droits avec les hétérosexuels. Ces réformes ne se feront que par notre combat, notre mobilisation, nos propositions. Nous ne refusons aucun progrès dû à l'actuelle majorité, si minime soit-il. Mais nous ne sommes pas dupes. Nous ne voulons pas de miettes. Un dispositif législatif doit être adopté, une politique sociale progressiste proposée pour garantir enfin l'égalité de l'ensemble des citoyens : pénalisation des discriminations et des insultes homophobes, campagne de sensibilisation à l'école sur les différentes orientations sexuelles, campagne nationale de lutte contre l'homophobie à l'instar de ce qui se fait pour les violences conjugales ou le racisme. Notre association revendique également l'égalité des droits en matière de mariage et d'adoption, cette évolution allant dans le sens de la lutte contre l'homophobie chronique de notre société. La liste de nos attentes est longue, le retard pris par les politiques sur ces sujets est immense aussi ! Tant que ces injustices n'auront pas été reconnues et combattues par les législateurs, l'action de SOS homophobie et de ses militants restera d'actualité ! Nous continuons donc à travailler, n'hésitez pas à nous rejoindre et à nous soutenir!

Laure Lagardère  
Vice-Présidente

Ronan Rosec  
Président



## Chapitre I

# L'association **SOS homophobie**

Depuis 1994, les militants-bénévoles de l'association ont mis en place des moyens pour lutter contre l'homophobie en France : une ligne d'écoute, le Rapport annuel et, entre autres actions de sensibilisation, le module d'Intervention en Milieu Scolaire.

# I. L'association **SOS homophobie**

## 1. Huit ans d'histoire

**E**n novembre 1994, dans un magazine aujourd'hui disparu, *Espace Man*, la toute nouvelle ligne d'écoute de la non moins jeune association SOS homophobie est mise à l'honneur. Un encart d'une demi-page est consacré à la présentation de l'association. Ses membres fondateurs légitiment leur action par l'urgence de se mobiliser pour accompagner les victimes d'homophobie et par la violence des traumatismes subis. Leurs objectifs, en ouvrant une ligne d'écoute, sont clairs :

- rompre l'isolement de certaines victimes
- leur donner accès à l'information sur leurs droits
- leur donner des moyens d'agir
- recueillir leurs témoignages et dresser un état des lieux des violences subies.

Ils proposent aussi, dans cette intention, un article supplémentaire à la Déclaration universelle des droits de l'homme : " Toute personne a le droit fondamental de pouvoir choisir librement son mode de vie, ses amitiés, ses amours et sa sexualité. Nul ne sera l'objet de discriminations en fonction de ses choix dans sa vie privée, publique ou professionnelle, ni d'atteintes à sa dignité et à son intégrité physique ou morale. Toute personne a le droit à la protection de la loi contre de telles discriminations ou atteintes". Tout au long de l'histoire de l'association, les écoutantes et les écoutants de la ligne ainsi que les autres

membres de SOS homophobie conserveront ces objectifs, ces motivations, et cette détermination laissées en héritage.

L'association SOS homophobie a pour objet, entre autres, de " lutter contre toute forme avouée ou non d'exclusion, de discrimination ou de violence à l'encontre d'individus (...) homosexuels ". L'association se veut, au moment de sa création, le pendant de SOS Racisme pour la lutte contre l'homophobie.

Quelques mois après sa fondation, l'association met en place la ligne d'écoute anonyme dédiée aux homosexuel-le-s de la France entière victimes de discriminations et/ou de violences homophobes. Dès le départ, les militants assurent des permanences quotidiennes, du lundi au vendredi. Des permanences téléphoniques identiques existent déjà dans d'autres grandes villes telles que Berlin, Londres et New York.



Marche des Fiertés Lesbienne, Gaie, Bi et Trans  
le 29 juin 2002 à Paris



Marche Exis-Trans le 5 octobre 2002 à Paris

Les médias de cette époque véhiculent une image nouvelle de l'homosexualité et il s'agit de stigmatiser la recrudescence des agressions sur les lieux de dragage, les licenciements homophobes fréquents, les discriminations concernant les droits civiques... Il est nécessaire de dresser un état des lieux de l'homophobie en France, afin de mieux l'appréhender, la dénoncer et la combattre.

Après la mise en place de la ligne d'écoute et la diffusion du numéro, les militants de l'association se divisent sur les stratégies qu'il convient d'adopter. SOS homophobie survit à cette période de tensions internes et se recentre autour du groupe des écoutant-e-s. La ligne d'écoute prend une place prépondérante ; sa mission ne se limite pas à l'écoute, au conseil, à la réorientation. L'écoutant, en rédigeant une

fiche détaillée pour chaque appel, construit en effet une base de données statistiques alimentant l'Observatoire de l'homophobie. Le premier Rapport annuel sur l'homophobie paraît en 1997. Il est destiné à sensibiliser les pouvoirs publics, les médias, l'opinion publique. Année après année, ce rapport deviendra un outil efficace, reconnu et attendu. La carte qu'il dresse de l'homophobie n'est ni exhaustive, ni totalement scientifique. Elle est une certaine photographie de l'homophobie, celle des témoignages qui nous sont confiés.

Ces réserves faites, le Rapport annuel est un outil de référence indéniable pour celles et ceux qui veulent combattre les discriminations homophobes. Il propose des pistes d'action préventive et répressive face à l'homophobie.

## 2. SOS homophobie aujourd'hui

L'action de SOS homophobie aujourd'hui s'articule autour de cinq objectifs :

- soutenir les victimes d'agressions homophobes en leur offrant un espace d'écoute anonyme
- animer l'Observatoire de l'homophobie en France
- dénoncer les propos et autres manifestations d'homophobie dans le domaine public
- mener des actions de prévention et d'éducation
- obtenir la condamnation de l'homophobie par la loi.

Pour chacun de ces objectifs, des commissions de travail sont en place.

La **Commission Ecoute** réunit l'ensemble des écoutant-e-s et assure la coordination. Elle gère le fonctionnement de la ligne, la formation des futurs écoutants, la formation continue des écoutants confirmés. Elle organise également un groupe de parole, animé par un psychologue.

La **Commission Rapport Annuel** analyse les témoignages reçus par SOS homophobie, suit l'actualité et étudie le traitement par la presse des questions homosexuelles, puis synthétise toutes ces données dans le Rapport annuel.

La **Commission Communication** prend en charge la communication de l'association vers l'extérieur (hors communiqués urgents réalisés par les élus du Bureau) : publicité, travail de sensibilisation, actions envers les institutions, rédaction et diffusion des dossiers de sensibilisation et d'analyse.

Le **Groupe Intervention en Milieu Scolaire** (IMS) se charge de la formation des membres de l'association disposés à se rendre dans les collèges et les lycées pour présenter le module destiné aux élèves (cf p. 22). Ce groupe se tient à la disposition des établissements scolaires.

Le **Groupe Femmes** a pour objectif de faire connaître l'association dans les milieux lesbiens : associations, établissements, manifestations diverses. Il veille également à ce que la mixité soit effective dans chaque commission et que chacune d'elles prenne en compte la spécificité des problématiques lesbiennes.

Enfin, la **Commission Etudes** est la commission juridique de l'association. Ce groupe réunit des juristes et les membres de l'association intéressés par le cadre juridique de nos activités. De multiples responsabilités lui incombent : analyse des textes de lois, propositions de loi ou amélioration des lois existantes. Cette commission travaille également à la mise à jour des référentiels juridiques utilisés sur la ligne d'écoute et assure la formation juridique des écoutants.

Chaque personne souhaitant s'investir dans la lutte contre l'homophobie à nos côtés peut trouver sa place au sein de l'association. Toutes les volontés sont les bienvenues. Le recrutement de ces bénévoles se fait en dehors de toute considération de sexe, de préférence sexuelle, d'âge, de nationalité, d'appartenance religieuse, politique, associative, dans la mesure où cette dernière n'est pas incompatible avec les objectifs de l'association. Forte aujourd'hui d'environ 200 adhérents, dont une quarantaine de membres actifs, SOS homophobie ne cesse d'avancer dans ses missions.

Reconnue comme sérieuse, crédible et indépendante de tout parti politique, SOS homophobie a connu sous l'impulsion de Christine Le Doaré, présidente de 1998 à 2002, et de l'équipe de militantes et de militants présents à ses côtés, une reconnaissance institutionnelle, politique, médiatique et associative.

Dès juillet 2002, la priorité de la nouvelle équipe a été de conserver ce capital. Elle a rencontré de nombreux interlocuteurs afin de les intéresser à ses travaux et à ses projets :

- Nous travaillons actuellement avec la **Mairie de Paris** sur un projet de partenariat visant à combattre les discriminations homophobes dont pourraient être victimes certains fonctionnaires de la Ville. Ce dispositif, long à mettre en place, devrait être signé avant la fin de l'année.
- Le Ministère de l'Intérieur, malgré nos relances, ne paraît pas vouloir donner une suite immédiate aux engagements à utiliser notre module de **sensibilisation des élèves policiers à la lutte contre l'homophobie**. Ces engagements avaient été pris par le gouvernement précédent.
- Notre dossier d'analyse des programmes scolaires et de **sensibilisation à la lutte contre l'homophobie en milieu scolaire** a été largement diffusé (cf. p. 22). Bon nombre de professionnels, d'administrations, de partenaires associatifs et de particuliers nous l'ont demandé.
- Nous travaillons cette année sur un nouveau dossier consacré à la **sensibilisation des surveillants de prison** en réponse aux témoignages de détresse qui nous parviennent de détenus homosexuels et à la campagne de recrutement lancée par le ministère de la Justice. Ce dossier fera suite aux trois autres modules existants déjà (syndicats, écoles de Police Nationale, Education Nationale).

- Nous sommes également concernés par **l'affaire des fichiers tenus par la police municipale d'Albertville**, qui conservaient, au mépris total de la loi, des informations sur les origines raciales et les préférences sexuelles d'individus. Aux côtés de plusieurs autres associations, dont la Ligue des Droits de l'Homme, nous nous sommes portés partie civile dans cette affaire.

Depuis janvier 2003, la ligne d'écoute est ouverte tous les jours, week-ends compris, afin d'offrir aux appelants davantage de plages horaires d'écoute.

Enfin, dans un souci de mixité, une campagne de recrutement en direction des femmes, initiée par Laure Lagardère, vice-présidente, a été menée. Les résultats sont à l'image des efforts consentis. Plusieurs nouvelles recrues nous ont rejoints ces derniers mois, équilibrant nos équipes et assurant la mixité qui nous est chère.

La somme de travail est considérable. La route est encore longue, pour que les droits des lesbiennes et des gays soient reconnus par la loi au même titre que ceux des hétérosexuels. Les avancées se font, petit à petit; nous restons persuadés que c'est ensemble, par notre travail, que nous arriverons à faire adopter nos propositions par les politiques et que les mentalités évolueront.

### 3. Communiqués de presse de SOS homophobie

---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 16 JUI 2002

#### Mise en œuvre immédiate des engagements de Monsieur Chirac

---

La droite remporte une large majorité à l'Assemblée Nationale. Cumulant la présidence de la République, le Sénat et une large majorité à l'Assemblée, elle concentre désormais tous les pouvoirs.

C'est avec beaucoup de circonspection que nous retrouvons aux affaires, des responsables politiques qui, en 1999, dans l'hémicycle ou dans la rue, arboraient des tee-shirts anti-pacs et proféraient des injures homophobes.

Depuis, dans le cadre de l'enquête pré-électorale réalisée en mai 2002 par SOS homophobie, Monsieur Chirac, dans une réponse précise et détaillée, s'était déclaré :

- révolté par l'homophobie
- favorable à la lutte contre l'homophobie et décidé à la financer
- favorable au PaCS et désireux de le maintenir, sans toutefois l'avoir défendu
- favorable à une évolution du PaCS sur le point du régime des biens
- favorable à la mise en œuvre d'actions de prévention contre l'homophobie :
  - Campagnes d'affichage public
  - Formation des personnels administratifs
  - Formation des enseignants, interventions dans les établissements scolaires, révision des programmes et manuels scolaires
  - Stricte application des textes contre les discriminations
- favorable à la pénalisation de l'homophobie
- soucieux de faciliter les démarches des personnes transsexuelles.

Le président de la République a souhaité disposer d'une large majorité pour pouvoir mener à bien ses engagements.

Nous attirons donc l'attention du nouveau gouvernement sur les prises de position du chef de l'Etat, relatives à la lutte contre l'homophobie.

Monsieur Chirac avait déclaré en 1995 : "Les promesses n'engagent que ceux qui y croient", nous veillerons à ce que qu'il n'en soit rien.

Les premières mesures devront être prises rapidement.

---

COMMUNIQUÉ DU 26 JUI 2002

#### Valeurs Actuelles tire à vue sur le Maire de Paris, Bertrand Delanoë !

---

Plus aucun doute, *Valeurs Actuelles* exècre le Maire de Paris !

Ce n'est plus du dénigrement, c'est de l'acharnement !

Cette fois, l'hebdomadaire couvre la campagne estivale lancée par la Mairie de Paris contre le sida et les MST et profite de l'occasion pour accuser Bertrand Delanoë de communautarisme

en titrant son article " La campagne très " gay " de Delanoë " .

C'est totalement infondé car à l'inverse de ce que prétend cette calomnieuse désinformation, les visuels " Paris - préservatifs " font partie d'une vaste campagne de prévention étalée sur l'année, ceux-ci ciblent les Parisiens, les jeunes, les vacanciers et les touristes. Les précédents ont touché d'autres publics et les futurs concerneront encore d'autres catégories de population.

A l'approche de l'été, une telle campagne d'information et de prévention est indispensable et les associations, institutions et professionnels de la santé la plébiscitent. En effet, elle a de fortes chances d'atteindre les cibles concernées car elle allie esthétique et humour, déclinant pour chaque arrondissement de Paris, un symbole culturel universellement connu, revêtu d'un préservatif. C'est Paris tout entier qui lutte contre la contamination !

En réalité, un seul des visuels est associé aux " gays ", celui du quartier du Marais dans le 4ème arrondissement, il représente un drapeau arc-en-ciel.

La rédaction de *Valeurs Actuelles* pourrait-elle nous expliquer en quoi le Parc des Princes, la butte Montmartre, la Place Vendôme ou les lampions chinois de la Place d'Italie seraient des symboles " gays " ?

La rédaction de *Valeurs Actuelles* ne serait-elle pas tout bonnement aveuglée par cette bonne vieille homophobie ?

Au point d'ailleurs de patauger dans la désinformation et de nous raconter que " l'essentiel de la communauté homo parisienne vit dans le Marais " !

La Ville de Paris et son maire luttent avec talent contre le sida et les MST. C'est un enjeu de santé publique et sûrement une valeur actuelle. Mais *Valeurs Actuelles* n'en a cure et préfère tirer à vue ! Pitoyable.

---

COMMUNIQUÉ DU 9 SEPTEMBRE 2002

## **Assises de Melun : SOS homophobie dénonce l'amalgame dangereux entre pédophilie et homosexualité**

---

Lors du procès en assises de membres du réseau pédophile de Chelles, certains accusés ont choisi comme mode de défense de mettre en avant leur homosexualité, n'hésitant pas à y amalgamer le caractère pédophile de leurs actes. Certains médias se sont autorisés à véhiculer ces idées aussi préconçues que dangereuses. SOS homophobie tient à rappeler que pédophilie et homosexualité n'ont rien en commun. Tout comme l'hétérosexualité, l'homosexualité est une orientation sexuelle, alors que la pédophilie est une déviance sexuelle.

Ce procédé peu scrupuleux (l'amalgame entre l'homosexualité et les pulsions ou pratiques pédophiles) signe sans conteste l'homophobie des personnes qui en usent. A-t-on jamais vu soulignée ou suggérée une relation de causalité entre l'hétérosexualité et le goût de certains messieurs pour les petites filles, sans parler des pères incestueux ? SOS homophobie appelle donc les médias à une plus grande vigilance face à cette confusion malheureusement trop répandue qui contribue à la stigmatisation injustifiée des homosexuels.

## **Adoption : l'APGL, SOS homophobie et Gais et Lesbiennes Branchés dénoncent les propos homophobes de l'association "SOS PAPA" (communiqué interassociatif)**

---

L'association SOS PAPA s'est autorisée, dans la lettre interne envoyée par e-mail à ses sympathisants, à des propos discriminatoires homophobes particulièrement agressifs vis-à-vis de certaines associations homosexuelles, sous le titre " les homos veulent pouvoir adopter des enfants ".

Après s'être moqué du PaCS (" fac-similé du mariage "), l'auteur tente de dresser sa liste des arguments mis en avant par les homosexuels désireux d'adopter un enfant, dans un style clairement belliqueux ("les homos s'attaquent aux enfants des autres. Ils veulent pouvoir adopter nos enfants sans en faire"). L'auteur se permet ensuite d'amalgamer homosexualité et pédophilie, avançant des chiffres parfaitement infondés ("homosexualité et pédophilie sont proches à 20%") destinés certainement à donner un contenu pseudo-scientifique à son flot d'inepties.

Avec une délectation suspecte, le représentant de SOS PAPA rapproche également l'homosexualité et l'échangisme ou même... la zoophilie ! Rappelons que si certaines pratiques sont des déviances, l'homosexualité, elle, est une orientation sexuelle tout comme l'hétérosexualité.

Par ailleurs, l'auteur ne cache plus ses intentions lorsqu'il conclut en déformant les adresses internet d'Act-Up, SOS homophobie et le site Internet France.qrd.org pour les enrichir du mot " orgasme ". Nous ne pouvons que protester contre ces insultes gratuites à notre rencontre, et à travers nous à l'encontre des homosexuels.

Si SOS PAPA a, dans un second communiqué, tenté d'excuser l'agressivité de ces propos, nous déplorons que cette association n'ait pas choisi de remettre en question la position qu'elle défendait initialement vis-à-vis de l'adoption par les homosexuels. De plus, elle n'hésite pas à s'attaquer également aux " lesbio-féministes " puis aux célibataires qui élèvent seuls un enfant, et reprend sa liste d'arguments contre l'adoption, la monoparentalité et l'homoparentalité.

Nous protestons évidemment contre les propos diffusés par cette association. Nous n'avons jamais pris position contre les pères de famille hétérosexuels, comme semble le penser le représentant de SOS PAPA. Chacun est libre de défendre sa propre vision de l'éducation des enfants, d'un schéma parental " idéal ", de l'homoparentalité. Mais il est inadmissible qu'une association qui se veut respectable véhicule des idées de rejet et de stigmatisation des homosexuels et des femmes. Si les valeurs défendues par cette association sont le rejet, l'insulte, la fermeture d'esprit, le machisme et le refus des différences, on comprendra que nous contestions le caractère pédagogique des leçons qu'elle veut nous donner.

---

COMMUNIQUÉ DU 3 JANVIER 2003

## **Ouverture quotidienne de la ligne d'écoute de SOS homophobie**

---

A compter du 2 janvier 2003, la ligne d'écoute de SOS homophobie sera ouverte quotidiennement (sauf jours fériés), du dimanche au vendredi de 20h à 22h et le samedi de 14h à 16h.

Afin de donner la possibilité de nous contacter à un plus grand nombre de témoins ou victimes, SOS homophobie assurera dorénavant des permanences téléphoniques tous les jours.

Les écoutant-e-s de l'association tentent de répondre aux attentes des appelants : besoin d'écoute, recherche d'informations, demande de soutien, témoignage... En famille, entre voisins, au travail, dans la vie quotidienne, de l'insulte à l'agression physique, du refus de fourniture d'un bien ou d'un service au harcèlement moral ou physique, les discriminations ne doivent pas être minimisées, ignorées.

Chaque témoignage anonyme de lesbienne, de gay, de bisexuel-le, de transexuel-le victime de discriminations à raison de son orientation ou de son identité sexuelle alimente nos statistiques. Un rapport annuel recense et analyse l'ensemble des appels reçus. Seul observatoire de l'homophobie en France, il permet d'en dresser un état des lieux et d'en suivre le développement pour mieux la combattre. Il est transmis aux acteurs de la lutte contre les discriminations, politiques, médias, associations. Victimes, témoins, appelez-nous !

---

COMMUNIQUÉ DU 24 JANVIER 2003

## **Le législateur lutte contre l'homophobie : un pas en avant**

---

Les amendements votés par l'Assemblée Nationale le 21 janvier dernier constituent une première avancée dans la lutte contre l'homophobie. SOS homophobie se félicite de cette volonté affichée par les députés de reconnaître le caractère homophobe de meurtres, tortures et violences graves.

Cette volonté du législateur de " lutter sans réserve contre l'homophobie " (dixit M. le Ministre de l'Intérieur) témoigne d'une évolution de la majorité actuelle. Toutefois, nous resterons extrêmement vigilants quant à la mise en œuvre, dans les faits, de cette volonté politique.

Nous attendons toujours la pénalisation de l'ensemble des discriminations basées sur l'orientation et l'identité sexuelles, dans tous les domaines, ainsi que la pénalisation de l'incitation à la haine homophobe.

Nous restons mobilisés !

## 4. Le module d'Intervention en Milieu Scolaire

---

Boris, un collégien, est amoureux de l'un de ses camarades de classe. Ne sachant comment l'aborder, il lui envoie une lettre d'amour. Son camarade montre alors la lettre à tout le collège. Boris subit les moqueries et les mises à l'écart sans que personne ne cherche à intervenir. Plus tard, le proviseur profite d'un incident avec Boris pour convoquer sa mère et lui proposer un horrible marché. Soit elle retire son fils de l'établissement, soit il passera en conseil de discipline. Sous la pression, la mère de Boris le change de collège sans avoir pu défendre son fils contre tout un établissement homophobe!

---

Tina est une jeune enseignante qui n'a jamais caché son homosexualité auprès de ses collègues. Ses qualités pédagogiques seront explicitement remises en cause par un de ses confrères qui affirme devant une classe que Tina représente "un risque".

---

William, professeur d'anglais, est en butte à l'hostilité de son directeur qui n'accepte pas son homosexualité même s'il est fort discret sur le sujet. Ainsi, il n'hésite pas à remettre en cause son travail devant les élèves et ira jusqu'à justifier son homophobie par un sonore "J'ai une vie normale, moi !".

---

**D**epuis la fin de l'année 2002, après un an de travail, SOS homophobie met à la disposition des collèges, des lycées, des institutions et de tous ceux qui désirent lutter contre

l'homophobie et la lesbophobie, un dossier d'analyse et de sensibilisation intitulé : *Etablissements scolaires et lutte contre l'homophobie et la lesbophobie*.

### Pourquoi un tel dossier ?

**L'**analyse annuelle des appels reçus sur la ligne d'écoute nous a permis de constater qu'au sein des établissements scolaires, les discriminations homophobes étaient peu, mal et même, le plus souvent, pas traitées. Or les élèves non-informés, mal informés voire désinformés risquent d'être les citoyens homophobes de demain !

L'Education Nationale a initié des programmes et des actions contre le racisme et l'antisémitisme. L'homophobie, dont il n'est jamais question, relève pourtant des mêmes processus mentaux de crainte, d'enfermement et d'ignorance que les autres discriminations. Les conséquences de ce silence sont connues:

mal-être, dépression et suicide. Un chiffre nous semble tout particulièrement alarmant: presque 30% des suicides d'adolescents ou de pré-adolescents sont liés à la crainte de "dire" ou de "vivre" leur orientation sexuelle. (cf. M. Dorais, *Mort ou fif*). Un climat familial souvent austère, des amis et des copains parfois réticents, des enseignants ne voulant, ne pouvant, ne sachant pas aborder le sujet apparaissent comme les causes centrales dans ce problème de santé publique.

Si les élèves se trouvent au cœur du projet de SOS homophobie et doivent en être les premiers bénéficiaires, nous n'avons pas oublié non plus que les discriminations homophobes

PRÉSIDENCE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

Paris, le

13 DEC. 2002

Le Chef adjoint de Cabinet

SCPI & ASSI5495

Monsieur le Président,

Le Président de la République a bien reçu votre correspondance et le dossier qui l'accompagnait.

Monsieur Jacques CHIRAC a été sensible au souci d'information qui a dicté votre démarche et m'a chargé de vous en remercier.

Comme il l'a déclaré, à Troyes, le 14 octobre dernier : *"Je souhaite qu'une autorité indépendante soit créée pour lutter contre toutes les formes de discrimination qu'elles proviennent du racisme, de l'intolérance religieuse, du sexisme ou de l'homophobie"*.

Aussi, puis-je vous assurer qu'il a été pris attentivement connaissance de vos préoccupations.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gérard MARCHAND

Monsieur Roman ROSEC  
Président de l'association  
"SOS Homophobie"  
B.P. 177  
75523 PARIS CEDEX 11

touchent les enseignants et l'ensemble des personnels des établissements scolaires. Aujourd'hui, l'école se révèle encore trop souvent un lieu où certain-e-s expriment haine et violences alors que d'autres subissent et s'enferment, sans que ni les uns ni les autres ne trouvent une parole ou une oreille pour aider,

expliquer ou plus simplement dialoguer. Il nous est donc apparu urgent de mettre à la disposition des personnels de l'enseignement et, plus largement, de tous ceux qui veulent lutter contre l'homophobie, un outil sérieux, accessible et aisément utilisable.

## Pour un état des lieux de l'homophobie et de la lesbophobie à l'école !

**L'**homosexualité réelle ou supposée d'un professeur, d'un élève, d'un membre du personnel d'encadrement pose presque toujours problème et donne lieu à des affrontements ouverts ou alors beaucoup plus sournois, mais dans tous les cas nuisibles à tous ! Beaucoup d'appelants témoignent de l'homophobie verbale qu'ils subissent presque quotidiennement. Si les mots "pédé", "tarlouze", "gouine" représentent encore le morne vocabulaire de la majorité et sont particulièrement difficiles à supporter, certain-e-s sont en plus victimes d'agressions physiques. Et pour un jeune dont l'homosexualité est, le plus souvent, inconnue des parents, il est difficile de parler de ses souffrances et fréquent de s'enfermer au risque de se détruire.

À côté de ces éléments rapportés sur la ligne d'écoute et qui témoignent d'une homophobie spécialement délétère à l'école, existe une homophobie institutionnalisée, visible dans les contenus des enseignements. Les Sciences de la Vie et de la Terre ouvrent le bal en passant sous silence de la 6e à la Première la distinction entre comportement sexuel et reproduction. En classe de Terminale, seuls les élèves en section "scientifique" se la verront mentionnée ! Combien d'élèves ont ainsi appris bien sagement que la seule sexualité possible correspondait à celle permettant la reproduction ?

Le pas de deux dans ce bal pas comme les autres réunit ensuite l'Histoire et l'Education Civique. Là encore inutile de chercher mention de l'homosexualité dans les programmes. Par exemple, l'étude de la Grèce classique, peu avare en homosexuels lorsqu'il s'agit de la cosmogonie, des héros mythiques ou de la pratique du banquet, ne prend pas la peine de revenir sur un rite de passage pourtant essentiel dans la compréhension des sociétés archaïques, à savoir la pédérastie. Combien d'élèves pensent aujourd'hui que "pédé" = "homo" ?<sup>1</sup> Et pourtant en une heure ou deux, il est aisé de replacer cet aspect de la civilisation grecque dans ses justes dimensions et ainsi d'éviter les débordements langagiers... De même avec la déportation homosexuelle pendant la Seconde Guerre mondiale et les mouvements de revendications des années 1970. Cela ne doit pas encore faire partie de l'Histoire tandis que Mai 1968, oui. À quelques années près, c'est bête tout de même ! Non, c'est homophobe.

De manière générale, l'enseignement n'invite jamais à parler de l'existence de l'homosexualité et de sa place à travers les âges. Quant à l'Education Civique, elle convoque en Seconde

<sup>1</sup> "Pédé" est une abréviation de pédéraste. La pédérastie correspond à une pratique sociale dans la Grèce archaïque et classique. Elle est un passage obligatoire pour le jeune homme prépubère qui reçoit, par l'entremise de relations sexuelles, la puissance et le courage de son aîné.



Paris le 15 novembre 2002

**Conseil national  
des programmes**

**Le Secrétaire Général**

CNP n°02196

Téléphone

01 55 55 75 82

Fax

01 55 55 75 83

Mél.

cnp.secretaire@

education.gouv.fr

61-85, rue Dufrenoy

75732 Paris Cedex 15

Monsieur le président,

M. Jean-Didier Vincent, président du Conseil national des programmes vous remercie de lui avoir adressé le document « Etablissements Scolaires et lutte contre l'homophobie et la lesbophobie ».

Il salue l'esprit de tolérance qui guide la démarche de SOS homophobie et vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ses salutations distinguées.

Pour le Président,  
le secrétaire général  
du Conseil national des programmes

Dominique Raulin

SOS homophobie  
M. Ronan Rosec  
BP 177  
75523 Paris cedex 11

0822-028



Le Premier Secrétaire

20, rue de Solvèze  
75332 Paris Cedex 07  
Tél. : 01 45 56 77 00  
Fax : 01 47 66 15 78

Parti Socialiste

[www.parti-socialiste.fr](http://www.parti-socialiste.fr)

Monsieur Ronan ROSEC  
Président de SOS Homophobie

BP 177  
75523 PARIS Cedex 11

Le - 2 DEC. 2002

N.Réf. Fhobn\*20734

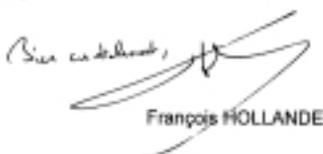
Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le dossier que vous m'avez adressé le 9 novembre dernier me présentant votre association promouvant toute action susceptible de favoriser la lutte contre l'homophobie et la lesbophobie, et je vous en remercie.

Je pense que les divers axes : observatoire, travail sur les programmes et manuels scolaires, ainsi que les groupes de travail que vous proposez pourront faire avancer les préoccupations qui sont celles de « Sos Homophobie » tout autant que les nôtres.

Je vous remercie de me tenir informé de l'avancée de vos actions.

Veillez croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments cordiaux.

  
François HOLLANDE

le couple homosexuel au sein du thème "citoyenneté et transformation des liens familiaux". Certes la négation n'est plus de mise, mais elle cède la place à une justification de l'inégalité entre couple hétérosexuel et homosexuel. Cette inégalité - au sein même de l'enseignement qui vise à éduquer à l'égalité, à la justice, au droit - laisse perplexe. Donner une place à la question homosexuelle dans les programmes d'Histoire et d'Education Civique ne consiste pas à ajouter des chapitres ou à centrer le programme sur ce thème mais à la rendre visible, à parler à égalité de toutes les formes de l'orientation sexuelle.

Enfin, l'enseignement du Français sera la valse à mille temps. Étourdi, cet enseignement en oublie de regarder de plus près les auteurs et les œuvres qu'il se propose d'analyser. On trouvera bien qu'Arthur Rimbaud et Paul Verlaine étaient amants mais surtout que cette relation les a détruits. Pour Wilde, là encore, son homosexualité sera la cause de sa chute. Quand ce n'est pas le silence, c'est l'euphémisme et quand ce dernier risquerait de "donner des repères", vite les manuels font poindre le jugement moral en qualifiant la vie de ces artistes "maudits", de "bohème, faite de débauches". Les textes officiels évoquent dans les missions de cet enseignement "la construction de l'identité de l'élève". Entre alcoolisme, ruptures, bagne et solitude

dès qu'il s'agit d'auteurs homosexuel-le-s, on imagine l'apport crucial que cela représente dans le recul des poncifs et l'aide à l'établissement de repères positifs ! À défaut d'homosexuel-le-s épanouis peut-être devons-nous compter sur la floraison de nouveaux artistes "maudits" ?

Devant tous ces manques, le dossier émet un certain nombre de suggestions pour inclure dans les programmes la question de l'homosexualité et de la lutte contre l'homophobie. Mais pour déconstruire les préjugés, il est essentiel que les professeurs et tous les personnels en contact avec les jeunes puissent disposer d'une information et d'une formation adéquate. La formation des enseignants fait apparaître un manque évident de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à l'homophobie particulièrement. Une telle formation doit prendre en compte la spécificité de chaque personnel et revenir sur des concepts bien distincts tels que le développement de l'orientation sexuelle, l'étude des mécanismes de rejet et ses manifestations ou le discours hétérosexiste omniprésent...

En conclusion de cette reprise, très synthétique, de l'analyse à laquelle le dossier se livre, deux mots doivent prévaloir dans la mise en place, au sein de l'Education Nationale, d'une véritable politique de lutte contre l'homophobie : REEVALUER et FORMER.

## Pour une action de SOS homophobie en direction des élèves !

**L**e dossier d'analyse est suivi d'un module de sensibilisation à destination des élèves et animé, sur demande, par des bénévoles de SOS homophobie formés à cette démarche. Pour sensibiliser et prévenir, il nous semble essentiel que ce module s'organise autour d'un échange permanent avec les élèves. Le plus souvent possible, la réflexion s'amorce à partir d'expériences homophobes vécues et rappor-

tées sur notre ligne et cherche à retrouver les causes de cette homophobie.

À partir de ce qui se dit sur l'homosexualité, on peut poser certaines questions et mettre à mal les réponses préfabriquées la concernant. Dire par exemple que "l'homosexualité est contre nature", c'est apporter une réponse homophobe à la question: "l'homosexualité est-elle natu-

relle ?". Saisir les éléments qui produisent une telle réponse permet de déconstruire les idées reçues et d'aboutir à une définition de l'homophobie et de la lesbophobie. De manière générale, cet échange représente souvent un peu plus de la moitié de l'intervention et se révèle un bon moyen pour engager le dialogue et rendre chaque partie présente actrice du débat.

Ensuite, au travers d'histoires vécues, inspirées de témoignages reçus sur la ligne d'écoute, les élèves sont invités à réagir aux situations homophobes.

Enfin, le module de sensibilisation propose de faire le point sur les droits communautaire et national en matière de lutte contre l'homophobie. Ce module de sensibilisation peut facilement trouver sa place dans les thématiques générales de formation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations. A travers cette action, il s'agit bien de lutter contre l'homophobie à l'école et d'interroger les élèves sur leurs comportements. Ainsi, quatre verbes peuvent donner un cadre à la lutte contre l'homophobie au sein des établissements scolaires: REEVALUER, FORMER, SENSIBILISER et PREVENIR.



## Chapitre II

# L'homophobie **Portrait d'ensemble**

Ce chapitre est consacré à l'actualité politique, juridique et socio-culturelle de l'homophobie et aux problématiques homosexuelles d'avril 2002 à mars 2003.

## II. L'homophobie **Portrait d'ensemble**

### 1. Définitions de l'homophobie

#### **DICTIONNAIRES EN LIGNE**

**Grand dictionnaire terminologique** - [www.granddictionnaire.com](http://www.granddictionnaire.com)

Homophobie : phobie de l'homosexualité – rubrique psychologie.

Homophobe : personne qui craint ou hait les homosexuels – rubrique sociologie.

**Encyclopédie Larousse** - [www.kleio.fr](http://www.kleio.fr)

Homophobie : rejet de l'homosexualité, hostilité systématique à l'égard des homosexuels.

Homophobe : qui est hostile à l'homosexualité, aux homosexuels.

**Encyclopédie Hachette** - [www.encyclopedie-hachette.com](http://www.encyclopedie-hachette.com)

Homophobie : peur de l'homosexualité et des contacts, émotionnels ou autres, avec les personnes du même sexe que soi. Hostilité marquée, attitude méprisante ou haineuse à l'endroit des personnes homosexuelles. L'homophobie de certains groupes d'extrême droite. Synonyme : hétérosexisme.

Homophobe : qui est marqué par l'homophobie. Une législation homophobe.

#### **DICTIONNAIRES "PAPIER"**

**Le Petit Robert** - *Edition 2002*

Homophobe : qui éprouve de l'aversion pour les homosexuels ; qui dénote une telle attitude.

**Dictionnaire Flammarion de la langue française** - *Edition 1999*

Homophobie : n.f. ; aversion pour les homosexuels.

**Le Petit Larousse** - *Edition 2003*

Homophobie : n.f. ; rejet de l'homosexualité, hostilité systématique à l'égard des homosexuels.

**Hachette Encyclopédique** - *Edition 2001*

Homophobe : adj.; caractérisé par l'hostilité envers les homosexuels, législation homophobe.

Tous les ans, de nouveaux mots entrent dans les dictionnaires qui, selon leurs auteurs, " collent " à leur temps. Grâce à l'action menée par SOS homophobie, entre autres, la définition de l'homophobie est présente dans la plupart des dictionnaires. Il n'en est pas de même pour la lesbophobie. Alors que penser ? Faut-il en déduire que la lesbophobie n'existe pas ? Ce rapport démontre le contraire.

## 2. Chronologie

### Avril 2002-mars 2003

21 avril • <b>Le Pen</b>	Jean-Marie Le Pen arrive deuxième au premier tour de l'élection présidentielle avec 16,86% des voix. À plusieurs reprises, le président du Front National s'est fait remarquer par des propos homophobes. Pour lui, les homosexuels ont " des comportements déviants ", le PaCS doit être abrogé et l'adoption par les couples homosexuels n'est pas envisageable.
28 avril • <b>Mémoire</b>	Cérémonies dans tout le pays en mémoire de la déportation homosexuelle. A Paris, plusieurs centaines de personnes y participent, notamment des responsables politiques et associatifs.
1er mai • <b>Manifestation</b>	Un million et demi de personnes, dont de nombreux homosexuel(le)s, défilent dans toute la France contre Jean-Marie Le Pen.
5 juin • <b>Adoption</b>	Le Conseil d'Etat rejette le recours déposé par une institutrice homosexuelle en matière d'adoption. Depuis 98, cette femme de 38 ans se voit refuser l'agrément des services sociaux du Jura pour adopter. Elle a déjà protesté de cette décision devant le tribunal administratif de Besançon et devant la cour administrative de Nancy, mais sans succès.
16 juin • <b>Bourges</b>	Lors du second tour des élections législatives, deux homosexuels s'emparent d'une urne dans un bureau de vote à Bourges. Ils entendent ainsi protester contre les fermetures de leurs deux établissements gays sur décisions de la préfecture du Cher. Le 8 novembre, ils sont condamnés à un mois de prison ferme.
17 juin • <b>Gouvernement</b>	Au lendemain du second tour des élections législatives, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin présente son gouvernement. On note la présence d'un ministre ouvertement homosexuel (Jean-Jacques Aillagon à la Culture et la Communication), d'une ministre favorable aux homosexuel(le)s (Roselyne Bachelot à l'Ecologie) mais également de personnalités qui se sont distinguées par leurs positions homophobes (notamment Renaud Muselier, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, et Henri Plagnol, à la Réforme de l'Etat).
29 juin • <b>Marche des Fiertés</b>	Plus d'un demi-million de personnes défilent dans les rues de Paris pour la Marche des fiertés LGBT (Lesbienne, Gaie, Bi et Trans). En province, de fin mai à début juillet, les différentes Gay Pride réunissent plusieurs dizaines de milliers de participants.

Juillet • <b>Albertville</b>	Un fichier des homosexuels et des Maghrébins tenu par la police municipale est découvert à Albertville (Savoie). Ces fiches auraient été rédigées entre avril et septembre 2001. Le parquet d'Albertville classe sans suite cette affaire, mais en décembre, la CFDT se porte partie civile.
6 août • <b>Conseil supérieur de l'information sexuelle</b>	Deux associations sont exclues, par décret, du Conseil Supérieur de l'Information Sexuelle (CSIS). Il s'agit de l'APGL, (Association des parents et futurs parents gays et lesbiens), seule association homosexuelle à siéger jusqu'alors au CSIS, et de la Cadac (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception). Elles laissent la place à Familles de France et à l'Association des familles catholiques.
5 septembre • <b>Amalgames</b>	Lors du procès devant la Cour d'assises de Melun (Seine-et-Marne), où dix personnes comparaissent pour pédophilie, le président Wacogne reprend un accusé qui confondait homosexualité et pédophilie. Certains médias qui suivent le procès n'ont pas le même souci d'éviter les amalgames.
13-14 septembre • <b>Meurtre</b>	Un jeune homme est assassiné dans la nuit sur un lieu de drague gay à Reims (Marne). Dix jours plus tard, trois jeunes, âgés de 16 à 23 ans, sont arrêtés dans le cadre de l'enquête sur ce meurtre.
24 septembre • <b>Mémoire</b>	L'adjoint à la Culture du maire de Paris, Christophe Girard, présente son projet de financement d'un Centre d'archives et de documentation homosexuelles dans la capitale. Auparavant, la quasi-totalité des conseillers de Paris avaient voté en faveur d'une subvention de 100 000 euros pour l'association de préfiguration de ce centre.
5 octobre • <b>Transsexualité</b>	Sixième marche Exis-Trans pour les droits des personnes transsexuelles, une édition marquée par la présence de 300 personnes (selon les organisateurs) et une intervention des forces de l'ordre.
6 octobre • <b>Delanoë</b>	Lors de la Nuit Blanche, le maire de Paris, Bertrand Delanoë, est poignardé à l'Hôtel de ville par un homme de 39 ans, Azedine Berkane. Lors de sa garde à vue, l'agresseur affirme " ne pas aimer les homosexuels ".
9 octobre • <b>Manifestation</b>	Après l'exclusion de deux associations du CSIS (cf. 6 août), 300 à 400 personnes, dont de nombreuses associations homosexuelles, manifestent à Paris contre " le retour de l'ordre moral ".

14 octobre • <b>Chirac</b>	Lors d'une visite à Troyes (Aube), le chef de l'Etat se prononce en faveur de la création d'une autorité indépendante qui serait chargée de lutter contre les discriminations, notamment homophobes.
16 octobre • <b>PaCS</b>	Sur proposition de la gauche, l'Assemblée nationale examine des amendements à la loi sur le PaCS visant à supprimer le délai de trois ans avant l'imposition commune des pacsés et la condition de deux ans en matière de donation entre pacsés. Aucun de ces amendements n'est adopté : la majorité UMP s'y oppose.
25 octobre • <b>Protestantisme</b>	Quatre des seize Eglises de la Fédération protestante de France lancent une consultation interne sur trois sujets : l'accueil des homosexuel(le)s, la bénédiction des couples de même sexe et l'admission de pasteurs ouvertement homosexuels.
25 novembre • <b>Adoption</b>	Dans une interview au <i>Figaro</i> , le Ministre délégué à la Famille, Christian Jacob, se dit " opposé à l'adoption par les personnes homosexuelles ".
10 décembre • <b>Pénalisation de l'homophobie</b>	Les députés adoptent à l'unanimité un projet de loi qui punit plus gravement les infractions à caractère raciste, antisémite ou xénophobe. La gauche avait proposé qu'on y ajoute les infractions à caractère homophobe ; mais la droite a refusé, assurant que cette question serait réglée début 2003.
28 janv. 2003 • <b>Pénalisation de l'homophobie</b>	La majorité de droite à l'Assemblée nationale adopte le projet de loi sur la sécurité intérieure. Ce texte modifie les articles 132, 221 et 222 du Code pénal de sorte que " les peines encourues pour un crime ou un délit sont aggravées lorsque l'infraction est commise à raison de l'orientation sexuelle de la victime ". Cette loi est définitivement adoptée par le Parlement le 12 février.
4 février • <b>UMP</b>	Le secrétaire général de l'UMP, Philippe Douste-Blazy, annonce le ralliement à l'UMP d'une association d'homosexuels de droite : Gay Lib (auparavant affiliée au parti d'Alain Madelin, Démocratie Libérale).
20 février • <b>PaCS</b>	Le quotidien <i>Libération</i> révèle qu'en juin 2002 le président du Tribunal de grande instance de Lille a fait constater l'adultère perpétré par un pacsé et ordonné une rupture de PaCS.
28 février • <b>Procès pour viol</b>	Quatre jeunes hommes sont condamnés à huit ans d'emprisonnement chacun par la Cour d'assises de Montpellier pour le vol, la séquestration et le viol d'un homosexuel.

---

27 mars • **CGT**

Lors de son 47<sup>e</sup> congrès à Montpellier (Hérault), la CGT adopte une résolution qui appelle toutes les directions syndicales à lutter contre " le racisme, la xénophobie, l'intolérance, l'homophobie et les discriminations envers les femmes ".

---

31 mars • **Snes**

Lors de son congrès à Toulouse (Haute-Garonne), le Syndicat national des enseignements de second degré adopte un texte de lutte contre l'homophobie : le Snes " déplore qu'aucun dispositif juridique ne pénalise les injures ou les actes homophobes et soutient les initiatives diverses qui visent à doter notre pays d'une loi qui comblerait cette lacune ".

### 3. Les politiques et l'homophobie, de l'élection présidentielle à la loi Sarkozy

**D**'avril 2002 à mars 2003, l'attitude de la classe politique française face à l'homophobie a été marquée par cinq événements. D'abord en mai, la présence au second tour de l'élection présidentielle de Jean-Marie Le Pen, puis en juin, la formation d'un gouvernement avec de sérieux opposants à la cause homosexuelle. Ensuite, en août, l'exclusion d'une association

homosexuelle du Conseil Supérieur de l'Information Sexuelle; puis en octobre, l'agression contre Bertrand Delanoë et dans la foulée un discours de Jacques Chirac très favorable à la lutte contre l'homophobie. Enfin pendant l'hiver, un débat au Parlement sur la pénalisation de l'homophobie. Nous allons donc reprendre ces événements un par un avant d'en tirer une conclusion générale.

#### Avril/Mai 2002 : un homophobe au second tour de la présidentielle

**A**u soir du dimanche 21 avril, premier tour de l'élection présidentielle, le candidat du Front National recueille 16,86% des voix. Il est deuxième derrière le chef de l'Etat sortant, Jacques Chirac, et devance le candidat socialiste, Lionel Jospin : il est donc qualifié pour le second tour, qui est prévu pour le 5 mai.

Jean-Marie Le Pen s'est fait remarquer à de nombreuses reprises par ses propos racistes, xénophobes et homophobes. Il n'y a guère besoin de remonter très loin dans les archives de la presse pour retrouver des traces de cette haine des homosexuels. Dans le *VSD* du 29 mars 2002, le leader du Front National s'étonne que " *des personnes qui ont fait un choix de vie marginal, voire antisocial, tiennent tant à pouvoir adopter légalement*". Quatre jours plus tôt, dans *Libération*, il expliquait que " *la loi dispose, normalement, dans l'intérêt général. Elle n'a pas à légiférer au profit de lobbies organisés (moins de 30 000 personnes, dont un quart à Paris), prétendant imposer leurs comportements déviants en modèle social normatif. Je suis donc totalement défavorable à l'adoption d'enfants par des couples homosexuels*". Lors de la campagne électorale, le candidat de l'extrême

droite s'est également prononcé en faveur de l'abrogation du PaCS.

Dans son Rapport annuel 2002, SOS homophobie avait souligné " *l'homophobie affichée et revendiquée* " de Jean-Marie Le Pen. Dans son communiqué publié au lendemain du premier tour, l'association rappelle également que " récemment interrogé par un journaliste évoquant ses idées racistes, M. Le Pen a cru faire de l'humour en déclarant : « *Mon personnel est noir, ma cuisinière est noire. Que dois-je donc faire pour ne plus être accusé de racisme ? Me marier avec un noir homosexuel et sidaïque ?* »". Ce genre de propos tenus par Jean-Marie Le Pen a été dénoncé par la quasi-unanimité de la classe politique française. Mais il ne semble pas que la mobilisation qui a suivi le 21 avril, notamment de la part des homosexuel(le)s, ait dissuadé le gouvernement issu de cette présidentielle de recruter certains de ses membres parmi les opposants à une égalité de droits entre homosexuels et hétérosexuels.

## Juin 2002 : un gouvernement Raffarin pas très homophile

**R**éélu au second tour de la présidentielle par 82,21% des voix face à Jean-Marie Le Pen, Jacques Chirac nomme Premier ministre Jean-Pierre Raffarin. Celui-ci présente son gouvernement le 7 mai et le modifie le 17 juin après la victoire de la droite aux élections législatives. Pour un homosexuel déclaré (Jean-Jacques Aillagon à la Culture) et une amie des homosexuels (Roselyne Bachelot à l'Ecologie), le nouveau cabinet compte de nombreuses personnalités qui ont de quoi effrayer ceux qui espéraient échapper à la haine homophobe de Jean-Marie Le Pen en votant pour Jacques Chirac le 5 mai. Sur 39 membres, le gouvernement en compte dix clairement anti-homosexuels :

- Patrick Devedjian (Libertés locales) a été un des principaux orateurs du RPR contre le PaCS.
- Henri Plagnol (Réforme de l'Etat) a été un des opposants les plus déterminés et caricaturaux au PaCS qu'il a qualifié de projet "*injuste et pervers*".
- Renaud Dutreil (PME et commerce) a déclaré que le PaCS était "une sorte de maïs transgénique en matière de relation humaine" et a manifesté aux côtés de Christine Boutin.
- Jean-François Mattei (Santé) a déposé, en octobre 98 à l'Assemblée nationale, une motion d'irrecevabilité contre le projet de loi sur le PaCS.
- Renaud Muselier (secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères) est l'initiateur de la pétition contre l'adoption par des couples homosexuels.
- Marie-Thérèse Boisseau (Personnes handica-

pées) s'est montrée très opposée au PaCS lors du débat à l'Assemblée.

- Hervé Gaymard (Agriculture) s'est distingué par ses prises de position ultra-catholiques.
- Hamlaoui Mekachera (Anciens combattants) a été membre de Génération anti-PaCS.
- Pierre Bédier (Programmes immobiliers de la justice) et Christian Jacob (Famille) se sont également distingués par leurs prises de position anti-homosexuels.

Au final, plus d'un quart des membres du gouvernement Raffarin sont donc des hommes et des femmes politiques qui se sont illustrés ces dernières années par le peu de cas qu'ils font de l'égalité des droits entre homosexuels et hétérosexuels.

Et cette liste s'allonge dans les semaines qui suivent la formation du gouvernement Raffarin. Ainsi, peu après sa nomination, Dominique Versini, Secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion, est interviewée sur France Culture. Elle ne craint pas de déclarer qu'il y a "*des enfants exploités dans des backrooms*" et de prendre ainsi les bars de drague homosexuels pour des lieux de prostitution enfantine.

Quelques semaines plus tard, c'est au tour de sa collègue Nicole Ameline, Ministre déléguée à la Parité et à l'Egalité professionnelle, de s'en prendre à la communauté homosexuelle en prenant une mesure particulièrement réactionnaire.

## Août 2002 : l'APGL exclue du Conseil Supérieur de l'Information Sexuelle

**P**ar un arrêté du 29 juillet 2002, paru au Journal Officiel du 6 août, la ministre Nicole Ameline exclut deux associations du Conseil Supérieur de l'Information Sexuelle (CSIS): l'APGL (Association des Parents et futurs parents Gays

et Lesbiens) et la Cadac (Coordination des associations pour le droit à l'avortement). Ces deux associations n'ont plus dorénavant que le titre de "*personnalités qualifiées*", ce qui les rétrograde au rang de "*voix consultatives*". Le

sens de cette exclusion est très clair quand on sait que Nicole Ameline a donné les deux places ainsi libérées à Familles de France et à l'Association des Familles Catholiques, et quand on se souvient que l'APGL était la seule association homosexuelle du CSIS (c'est le gouvernement Jospin qui l'y avait nommée).

Cet arrêté ne suscite pas tout de suite de réactions. La polémique démarre véritablement à la rentrée. Ainsi, le député PS Patrick Bloche estime que le remplacement de l'APGL et de la Cadac " par deux associations connues pour leurs positions conservatrices sur les thèmes de l'homosexualité, du PaCS, de l'avortement ou de la contraception, augure mal de la capacité de la Ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle de prendre en compte les évolutions de la société ". Nicole Ameline a beau se défendre de tout sectarisme et affirmer que sa décision s'explique par un manque de sièges à distribuer au sein du CSIS, elle ne convainc pas la gauche.

La députée Verts Martine Billard estime que cette exclusion " représente un net recul et semble donner un très mauvais signal à tous les opposants à la contraception et à l'avortement ainsi qu'à tous les réseaux homophobes ". De même, le Parti Communiste s'inquiète : " Le caractère hautement symbolique que revêt la présence de ministres qui se sont illustrés par leur homophobie - et notamment lors des débats relatifs au PaCS - dans le gouvernement Raffarin n'a pas tardé à prendre corps. La récente éviction de l'association féministe Cadac et de l'APGL du Conseil Supérieur de l'Information Sexuelle est un des, déjà nombreux, exemples d'une volonté liberticide et normative, à plusieurs reprises affichée. "

Le PC, tout comme le PS et les Verts, se joint alors au milieu associatif pour appeler à manifester le 9 octobre contre ce " retour à un ordre moral discriminant ". Mais ce mot d'ordre ne rassemble le jour dit que trois à quatre cents personnes place de l'Odéon, à Paris.

## Octobre 2002 : Bertrand Delanoë agressé, Jacques Chirac contre l'homophobie

**D**ans la nuit du 5 au 6 octobre, le maire de Paris, Bertrand Delanoë, est victime d'une tentative d'assassinat. Interrogé par la police, son agresseur, Azedine Berkane, aurait expliqué " ne pas aimer les hommes politiques et particulièrement les homosexuels ". Par la suite, son avocat affirme qu'il se trouvait " dans une grande détresse mentale " et que son acte ne peut être interprété comme " un geste homophobe ". Quelles que soient les motivations exactes de son acte, les associations saisissent l'occasion pour réclamer de nouveau une loi pénalisant l'homophobie.

Face à cette demande, la classe politique se montre bien silencieuse, à l'exception de quelques personnalités politiques comme Patrick Bloche

(PS), Philippe Meynard (UDF) ou Jean-Luc Roméro (UMP), et du Parti Communiste. Dans un communiqué daté du 7 octobre, le PCF réclame " l'adoption d'une loi liant un véritable dispositif, articulé à tous les niveaux de la vie sociale, de prévention aux discriminations. Et, comme pour la loi Gayssot contre le racisme, la répression de la haine et l'incitation à la haine étendue à l'homophobie et à la lesbophobie comme au sexisme ".

Sans que l'on sache si l'agression contre Bertrand Delanoë y soit pour quelque chose, c'est finalement Jacques Chirac qui crée la surprise dans ce contexte de réflexion sur l'homophobie. Le 14 octobre, soit huit jours après la tentative d'assassinat du maire de Paris, le président de

la République déclare souhaiter la création d' "une autorité indépendante pour lutter contre toutes les discriminations, qu'elles proviennent du racisme, de l'intolérance religieuse, du sexisme ou de l'homophobie ". C'est, semble-t-il, la première fois que Jacques Chirac prononce le mot " homophobie " dans un discours. Mais cette déclaration ne rencontre pas d'écho particulier dans la classe politique et suscite un certain

scepticisme de la part des associations. Elles gardent en tête la promesse électorale de J. Chirac de remédier aux insuffisances du PaCS et le refus ensuite de la majorité de droite de concrétiser cet engagement. On concédera par contre au chef de l'Etat que, pendant la même campagne, il s'était prononcé pour la pénalisation de l'homophobie et que, sur ce point, l'UMP a suivi.

## Hiver 2002/2003 : la pénalisation de l'homophobie en débat

**C**'est au mois de décembre que la question d'une pénalisation de l'homophobie fait irruption dans le débat parlementaire. Mais entre les législatives de juin et cette date, les problématiques homosexuelles ont fait l'objet, à deux reprises, de discussions à l'Assemblée nationale.

D'abord en juillet : les trois députés Verts, Martine Billard, Yves Cochet et Noël Mamère déposent une proposition de loi visant à ouvrir la procédure d'adoption aux couples non mariés quelle que soit leur orientation sexuelle (dès 2001, ils avaient été les premiers à déposer un texte en ce sens). Mais leur initiative ne peut pas aller plus loin, car, n'ayant pas de groupe parlementaire, ils n'ont pas la possibilité d'inscrire leur texte à l'ordre du jour des débats.

Les amendements sur le PaCS ont été plus chanceux : proposés par les groupes socialiste et communiste (en plus des Verts), ils sont examinés le 16 octobre. Ils visent à supprimer le délai de trois ans avant l'imposition commune des pacsés et la condition de deux ans en matière de donation. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, la majorité de droite s'y oppose et les amendements ne sont pas votés. Il en est de même pour un amendement sur l'homophobie au mois de décembre.

Le 10 de ce mois, les députés adoptent à l'unanimité une proposition de loi déposée par Pierre Lellouche (UMP) qui fait du racisme,

de l'antisémitisme et de la xénophobie des circonstances aggravantes en cas de crime et délit. La gauche demande que le motif homophobe soit inclus, mais la droite refuse. Pierre Lellouche promet que la question sera réglée lors du vote de la loi Sarkozy sur la sécurité intérieure ou de la loi Perben sur la justice.

On aurait pu en douter, vu l'attitude clairement homophobe de Pierre Lellouche pendant le débat sur le PaCS, mais on aurait eu tort : c'est suite à un amendement à la loi Sarkozy qu'il a déposé que le 21 janvier 2003 les députés discutent d'une aggravation des peines quand l'infraction est commise en raison de l'orientation sexuelle de la victime. Le débat se déroule à fronts renversés : la gauche se déclarant pour et l'UMP affirmant que cette disposition serait plus à sa place dans la loi Perben qui doit être discutée dans les semaines suivantes. Il semble que l'intervention du ministre de l'Intérieur, présent aux débats, ait modifié l'attitude de la droite, puisque l'amendement est finalement voté à une écrasante majorité. Ce vote, même s'il ne fut pas évident, laisse à penser que la droite a évolué quand il s'agit d'homosexualité, que les réticences sont moindres. Et cette tendance, quelque soit son authenticité, est confirmée par l'annonce, début février, du ralliement à l'UMP d'une association d'homosexuels de droite : Gay Lib.

## Conclusion

**A**u terme de l'analyse de cette séquence politique qui s'étend du scrutin présidentiel d'avril-mai 2002 à l'adoption définitive de la loi Sarkozy en février 2003, on peut diviser la classe politique française en trois pôles quant à leur attitude vis-à-vis des problématiques homosexuelles:

- un pôle clairement homophobe et qui ne s'en cache pas: c'est l'extrême droite
- un pôle homophile, ouvert aux revendications des gays et des lesbiennes ; ce sont le Parti Communiste et les Verts.
- enfin, un pôle parfois homophobe, parfois homophile : un " *ventre mou* " qui est souvent embarrassé quand on lui parle de ces questions et qui rassemble le PS et la droite. Ainsi, la nouvelle majorité UMP se dote d'un gouvernement à forte connotation homophobe, exclut l'APGL du Conseil supérieur de l'information sexuelle et rejette des amendements sur le PaCS mais vote, bon gré mal gré, l'amendement Lellouche sur

l'homophobie. De même, les socialistes, qui ne se mobilisaient plus sur les problématiques homosexuelles depuis le vote du PaCS en 99, se sont réveillés sur cet amendement.

On pourrait déduire de cette division de la classe politique française en trois pôles que le clivage droite/gauche n'existe plus quand il est question d'homosexualité. Ce serait aller un peu vite !

Cette distinction vaut toujours : quand la gauche plurielle a voté pour le PaCS en 99, elle l'a fait dans un esprit d'égalité entre homosexuels et hétérosexuels et donc en se plaçant dans une tradition égalitaire. Quand la droite a proposé, puis voté, l'amendement sur la pénalisation de l'homophobie, elle s'est inscrite dans la logique répressive qui est la sienne en ce moment. La gauche comme la droite ont donc bel et bien fait progresser les droits des homosexuels ces dernières années, mais chacune à sa manière et selon ses critères et ses priorités.

## 4. Le PaCS, quatre ans après

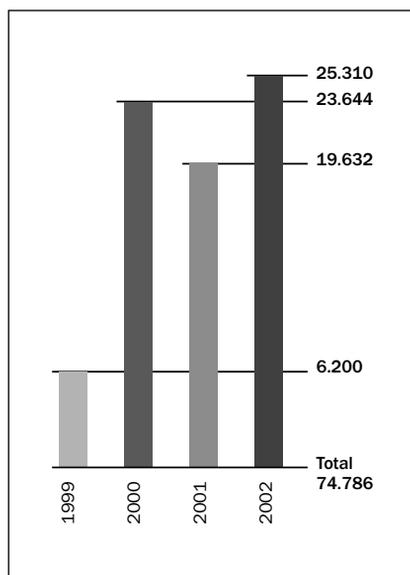
C'est le 15 novembre 1999 que la loi instituant le Pacte Civil de Solidarité est entrée en vigueur. La nécessité de l'existence d'un tel contrat était évidente puisqu'en un mois et demi (du 15/11/99 au 31/12/99) ce sont plus de 12 000 personnes qui ont signé un PaCS.

Celui-ci a donc fêté ses trois ans le 15 novembre 2002 et si l'on prend en compte les chiffres du ministère de la Justice et ceux du bilan démographique de l'Insee, 74786 pactes ont été signés au 1er janvier 2003 et représentent près de 150 000 pacsés, femmes et hommes, homos et hétéros.

Il a fallu un an de débats houleux à l'Assemblée Nationale, 110 heures de séances et l'examen de plus de 1 500 amendements, avant de voir l'Assemblée voter enfin le PaCS le 13 octobre 1999. À cet égard il faut rappeler, car nous ne sommes toujours pas à l'abri aujourd'hui de ce genre de discours, même s'il est plus policé, les propos ignobles de certains députés ou sénateurs de droite pendant les débats. Ainsi, Dominique Dord (député UDF de Savoie) estimait que " *les homosexuels pourraient signer le PaCS à la direction des services vétérinaires* ". Emmanuel Hamel (RPR, Rhône) proposait que le PaCS soit rebaptisé " *pratique de la contamination sidaïque* ". Pierre Lellouche (RPR, Paris), pendant que Mme la Garde des Sceaux assure que les couples homosexuels n'adopteront pas, s'écrie : " *Alors, stérilisez-les !* ". Pendant le discours de M. Sarre qui parle " *des couples homosexuels (...) concernés par le PaCS* ", M. Vannson, (député des Vosges, UMP) l'interrompt : " *Et les animaux de compagnie !* ". Enfin, Philippe Le Joly de Villiers de Saintignon (MPF, Vendée) : " *Votre innovation du PaCS, c'est tout simplement le retour à la barbarie* ". Malgré ces flots de haine dont le point d'orgue est la

manifestation anti-PaCS menée par Christine Boutin (où l'on pouvait notamment lire sur certaines pancartes " *Les PD au bûcher* "), le Conseil constitutionnel déclare la loi conforme à la Constitution le 9 novembre et le PaCS entre en vigueur le 15.

Après un léger tassement du nombre de PaCS signés en 2001 (19632 contre 23 644 en 2000), le chiffre est reparti à la hausse en 2002 avec 25310 contrats signés, soit près de 30% de plus qu'en 2001 (cf. graphique I). Ceux qui prédisaient un échec du PaCS en sont donc pour leurs frais, malgré les imperfections du texte, soulignées, comme on le verra, par de nombreux observateurs.



Graph. I : Nombre de PaCS (1999-2002)

## Le PaCS et le mariage

D'après l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), 23 644 PaCS ont été signés en 2000, pour 305 000 mariages, soit un PaCS pour environ treize mariages. Autrement dit, si l'on considère le nombre total de PaCS et de mariages en 2000, 7,2 % de ces unions étaient des PaCS, et 92,8 % des mariages, proportion qui reste quasiment identique en 2001.

Le PaCS est entré en vigueur à la fin de l'année 1999, date qui correspond à la hausse du nombre de mariages. L'Insee note ainsi que "l'apparition du PaCS n'a pas eu d'effets négatifs sur la nuptialité". Effectivement, 286 200 mariages ont été célébrés en 1999, contre plus de 305 000 en 2000 et 303 500 en 2001.

## Les ruptures de PaCS

Entre le 15 novembre 1999 et le 30 septembre 2002, 4 635 PaCS ont été rompus (sur un total de 65 283 signés au 30 septembre, soit un taux de rupture bien plus faible que le taux de divorce). *Pacsactualité*, la lettre du collectif PaCS etc, donne le détail des motifs de ces ruptures. Seulement 215 ruptures de PaCS (4,6% du nombre de PaCS rompus) l'ont été de manière unilatérale (ce que les opposants au PaCS appelaient la répudiation). Plus des trois quarts des ruptures de PaCS (3557 soit 76,7%) sont le résultat d'un commun accord des deux partenaires. 12,8% des ruptures sont dues à des mariages (590 PaCS concernés), et 3% sont la conséquence du décès d'un des partenaires (pour le reste, la raison est inconnue).

Les ruptures de PaCS se déroulent donc le plus souvent sans problème, excepté dans un cas qui a fait beaucoup de bruit en 2003 et qui a entraîné de nombreuses interrogations. En juin 2002, le

Les cours d'appel de Paris et de Versailles sont surreprésentées avec 1914 PaCS, soit environ 30% de PaCS pour 20% de la population française. Mais le PaCS n'est clairement pas un phénomène propre à la région parisienne. Seuls 70 tribunaux d'instance n'ont enregistré aucun PaCS : ce sont donc 400 tribunaux d'instance qui en ont déjà enregistré au moins un, y compris dans des régions moins urbanisées.

*"Actuellement, les données disponibles ne permettent pas de déterminer si ce contrat concerne essentiellement les couples homosexuels, ou s'il constitue plutôt une alternative au mariage pour certains couples hétérosexuels"* ajoute l'Insee.

président du Tribunal de grande instance de Lille a accepté de désigner un huissier pour répondre à la demande d'un pacsé qui souhaitait faire établir un constat d'adultère à l'encontre de son partenaire, sous prétexte que le manquement à l'obligation de vie commune justifierait une procédure en résiliation de PaCS aux torts du partenaire fautif.

Abondamment commentée, cette décision applique la loi qui permet à un pacsé s'estimant victime de son partenaire, de demander en justice sa condamnation à lui verser des dommages et intérêts. La loi ne prévoit pas expressément les motifs de plainte, mais on déduit qu'il peut le faire si la rupture est vexatoire ou brutale.

Alors un partenaire peut-il obtenir réparation pour cause d'adultère ? Sans que la question soit définitivement tranchée (il s'agit de la première décision connue et l'on peut douter qu'elle fasse

jurisprudence), le juge lillois a estimé que c'était probable parce que le PaCS imposait aux partenaires une résidence commune et une vie de couple. Selon le magistrat, qui appuie son raisonnement sur le Code civil et sur une décision du Conseil constitutionnel de 1999 selon laquelle la vie commune s'entend comme une vie de couple, la vie commune entre partenaires pacsés implique fidélité.

Le juge peut-il ainsi créer une obligation de fidélité entre partenaires pacsés, que la loi n'a pas imposée, et dont le non-respect, à lui seul, ne justifie plus la dissolution d'un mariage ? De nombreuses associations et plusieurs responsables politiques ont critiqué ce qu'ils considèrent comme une décision " fantaisiste " fondée

sur la " préhistoire du droit ". Il faut rappeler que la rupture d'un PaCS peut être demandée unilatéralement ou par accord mutuel, par simple lettre recommandée adressée au tribunal. Vivre comme un couple ne signifie pas pour tout le monde être fidèle... Le PaCS étant un contrat rédigé par les partenaires eux-mêmes, ceux-ci sont libres d'y décrire leur conception de la vie de couple, de la même façon qu'ils y précisent l'organisation financière commune. Ils peuvent ainsi inscrire expressément qu'ils s'obligent à la fidélité ou qu'ils s'en dispensent . Cette décision n'est finalement pas surprenante tant la rédaction du texte sur le PaCS appelle de multiples interprétations. Elle prouve surtout l'urgente nécessité de corriger les imperfections du PaCS.

## Les premières déclarations fiscales communes

**L**es sont plus de 12 000 à avoir signé leur PaCS entre le 15 novembre et le 31 décembre 1999, et ils ont pu effectuer leur première déclaration fiscale commune en 2003, après le délai de trois ans imposé par la loi. Selon le collectif PaCS etc (ancien Collectif pour le CUS et le PaCS, qui a élargi sa réflexion à d'autres sujets de société tels que l'avortement ou le droit à mourir dans la dignité), les ser-

vices du Trésor Public n'ont pas encore donné de directives à ce sujet. Le collectif a donc écrit à Francis Mer, ministre de l'Economie et des Finances. "Pouvez-vous nous indiquer quand ces directives seront-elles diffusées au sein de vos services ? Pouvez-vous également nous en communiquer la substantifique moelle afin que nous fassions passer une information aussi claire et précise que possible" écrit PaCS etc au ministre.

## Des évolutions indispensables

**L**a frilosité de la gauche l'a empêchée d'aller plus loin et, si ce n'est d'envisager le mariage des homosexuels ou l'homoparentalité, d'apporter à la loi sur le PaCS les améliorations indispensables. En effet, les discriminations demeurent puisque à la différence des conjoints, les partenaires pacsés n'héritent pas l'un de l'autre et l'obtention de certains droits est soumise à délais (trois ans pour bénéficier de l'imposition commune). De plus, l'éventuelle

délivrance d'un titre de séjour à un étranger signataire d'un pacte reste de la compétence discrétionnaire des préfets.

Alors que la droite prédisait un échec cuisant au PaCS et que certains dans ses rangs prévoient même son abolition lors de son retour au pouvoir, on constate, trois ans plus tard, que plus de 70% de Français approuvent le PaCS et que près de 50% approuveraient le mariage des

couples homosexuels (sondage Sofres pour *Têtu* 2002). Le PaCS n'a pas non plus créé d'appel d'air pour les immigrés et n'a en rien fragilisé l'institution du mariage (leur nombre augmente) ou la famille. La quasi-absence de contentieux généré par les ruptures de pacte démontre également le sérieux de celles et ceux qui s'engagent.

"Le PaCS, malgré ses imperfections, se banalise et devient peu à peu un cadre juridique adapté à un nombre croissant de nos concitoyens", souligne Alain Piriou de l'Inter LGBT (Lesbienne Gaie Bi et Trans). Fortes du succès du PaCS, les associations, notamment les membres de l'Observatoire du PaCS (Ligue des Droits de l'Homme, Aides, Act-up, Sida Info Service, Ardis, Prochoix, Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens, SOS homophobie), maintiennent la pression pour demander la mise en chantier des indispensables améliorations du PaCS.

L'Assemblée nationale a ainsi examiné le 16 octobre 2002, à l'initiative des députés Verts, communistes et socialistes, quatre amendements à la loi sur le PaCS visant à supprimer le délai de trois ans avant l'imposition commune des pacsés et à supprimer la condition de deux ans en matière de donations entre pacsés. Aucun de ces amendements n'a été adopté du fait de l'opposition de la majorité UMP.

L'évolution des mentalités de la grande majorité de la population sur ce sujet ne semble donc pas suffisante pour faire changer d'idées l'ensemble

de celles et ceux qui tenaient des propos homophobes en 1999.

Pourtant, dans une interview donnée en avril 2002 au mensuel *Têtu*, Jacques Chirac s'était dit sensible aux discriminations dont les homosexuel/les sont les victimes. Il déclarait notamment qu' "*il n'est pas admissible... que l'orientation sexuelle d'une personne lui porte préjudice dans la recherche d'un travail ou l'obtention d'une promotion. De l'insulte à la non-reconnaissance, la palette est large des manifestations de rejet et d'hostilité à l'égard des personnes homosexuelles*".

Reconnaissant les insuffisances du PaCS, il affirmait : "*Une réflexion mérite d'être menée sur plusieurs points, notamment de l'ordre du juridique et du fiscal. Je pense à l'évaluation des dispositions prises en cas de rupture de PaCS. Il ne serait pas inutile de lancer une enquête complète sur le sujet, qui étudierait le système actuel et émettrait des préconisations concrètes. Par ailleurs, le PaCS ne résout pas, loin s'en faut, tous les problèmes rencontrés par les couples homosexuels, notamment en ce qui concerne le logement et les successions*". Le président de la République allait plus loin, il affirmait : "*L'homophobie... est inadmissible. Elle est autant condamnable que le sexisme ou le racisme. À l'instar du dispositif en place pour d'autres phénomènes de rejet, il faut à l'évidence une condamnation de l'homophobie*". À l'heure où vous lirez ces lignes, espérons que toutes ces promesses auront été tenues...

## 5. Morceaux choisis d'homophobie

**N**ous vous proposons dans les pages qui suivent une sélection d'articles de presse et de choses vues sur Internet ou à la télévision

qui témoignent de l'homophobie dans la société, les médias ou les institutions.

### Homophobie des institutions

#### Une notice homophobe de l'Établissement français du sang

## En Moselle, l'Établissement français du sang contraint de retirer une notice jugée « parfaitement homophobe »

**METZ (Moselle)**

de notre correspondant

La direction lorraine de l'Établissement français du sang (EFS) a dû retirer en catastrophe un document d'information sur les collectes en milieu militaire portant la mention : « L'homosexualité est une contre-indication. » C'est un sous-officier en poste à Metz (Moselle) candidat au don qui, jugeant cette notice « parfaitement homophobe », a décidé de révéler l'affaire en transmettant le document au Républicain lorrain. Le groupe local de l'association Aides a aussitôt dénoncé le « discrédit jeté sans discernement » sur un groupe de population. « Aurait-on idée d'exclure de la sorte les hommes aux cheveux roux, les cyclistes ou les adeptes du trombone à coulisse ? », ironise Solange Grandjean, coordinatrice départementale d'Aides 57. « Dans ses versions antérieures, cette contre-indication était classiquement énoncée de cette manière dans les notes d'information pré-don. Mais la formule n'a plus lieu d'être, il s'agit d'une erreur technique », a indiqué au Monde le directeur adjoint de l'EFS en Lorraine-Champagne, le docteur Eric Jacquot.

#### LES « CONDUITES » DU DONNEUR

Saisi par la direction de l'EFS, le Comité consultatif national d'éthique avait, dans un avis rendu le 30 janvier, suggéré que l'évaluation des risques prenne en compte les « conduites » du donneur, « plutôt que de

porter sur les groupes à risques ». « La sélection des donneurs ne doit être que de la seule responsabilité médicale, n'entraînant aucune prise de position publique et définitive », recommandaient encore les sages du Comité. « Notre direction nous avait demandé d'être attentifs à la rédaction de nos documents et d'utiliser des formules qui ne puissent être considérées comme discriminatoires », reconnaît le docteur Jacquot.

#### « EN PLEINE HYPOCRISIE »

La contre-indication, fût-elle formulée différemment, reste-t-elle néanmoins valable ? « On ne saurait nier que les homosexuels ont été davantage touchés par le sida, explique le professeur Christian Janot, directeur régional de l'EFS. Pour autant, un hétérosexuel qui multiplie les partenaires présente plus de risques qu'un homosexuel fidèle ou prudent. » Et il précise : « La contre-indication relève du médecin, et de lui seul, à la faveur d'un entretien singulier avec le donneur. C'est pourquoi aucune consigne de portée générale n'a été donnée au corps médical. »

« Nous baignons en pleine hypocrisie, conteste sous couvert d'anonymat un salarié messin de l'EFS. L'homosexualité masculine reste une contre-indication au don. Simplement, on ne peut plus le dire comme ça, et encore moins l'écrire. »

**Nicolas Bastuck**

Le Monde, 13 novembre 2002

### Fichier d'homosexuels à Albertville

La CFDT de Savoie se porte partie civile dans le dossier des fichiers de la police municipale d'Albertville qu'elle juge "discriminatoires et portant atteinte aux libertés individuelles". Depuis cinq mois, le syndicat dénonce la constitution d'un listing informatisé dans lequel les policiers municipaux consignaient des numéros de plaques d'immatriculation de voitures de "suspects" avec des annotations du type "homo"

ou "maghrébin". Après l'ouverture d'une enquête, la procédure a été classée sans suite par le parquet le 12 septembre. L'affaire est donc relancée avec cette nouvelle plainte qui fait suite à celle de la Ligue des Droits de l'Homme.

---

tetu.com du 6/12/02

## L'affaire des sans-papiers de Rennes

---

### *Une demi-victoire*

Le tribunal administratif de Rennes vient de délivrer une autorisation provisoire de séjour à Claire et Séna, le couple de lesbiennes franco-turc menacé de reconduite à la frontière. Le tribunal a considéré que la décision de la préfecture contrevenait à l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. Aujourd'hui la satisfaction est grande dans le camp des associations qui ont soutenu les jeunes femmes. La préfecture dispose d'un délai d'un mois pour faire appel de la décision devant le Conseil d'Etat. Dans un rapport remis à Nicolas Sarkozy, le préfet Anne-Marie Escoffier préconise de ne plus faire appel d'une décision du tribunal administratif. Dans un souci d'apaisement, le secrétaire général de la préfecture de Rennes a proposé de rencontrer les associations gay et lesbiennes rennaises le mercredi 6 novembre. Preuve que la mobilisation paye!

---

tetu.com du 28/10/02

### *Couples binationaux: La préfecture d'Ille-et-Vilaine fait appel*

Suite à une mobilisation importante des associations gay et lesbiennes d'Ille-et-Vilaine, le tribunal administratif de Rennes avait cassé la décision de reconduite à la frontière de Séna. Depuis, la situation semblait évoluer dans le bon sens. Les associations gay et lesbiennes ont été reçues en préfecture de Rennes. Mme Mignon, conseillère technique des affaires juridiques de M. Sarkozy, a accordé un entretien à l'Inter-LGBT et à l'association Ardhis le 25 octobre dernier. Puis les associations ont été auditionnées par Mme Escoffier, chargée d'un rapport sur les sans-papiers auprès du Ministre de l'Intérieur. Les associations sont sorties de ces rencontres avec le sentiment d'avoir été écoutées, voire entendues. Aucun engagement concret n'avait été pourtant pris.

Aujourd'hui, c'est la douche froide du côté des associations de soutien aux sans-papiers: la préfète d'Ille-et-Vilaine vient de faire appel de la décision du tribunal administratif dans le dossier Claire et Séna. Cette nouvelle brutale est en totale contradiction avec toutes les recommandations du gouvernement. Le cas de Claire et Séna n'est pas un dossier isolé, depuis quelques semaines, les services de la préfecture redoublent de zèle et les avis de reconduite aux frontières pleuvent. Dans le Finistère, Yann et son ami brésilien Alexandre se retrouvent dans la même situation après quatre ans de vie commune. Ils attendent avec peu d'espoir la prorogation de l'autorisation de séjour d'Alexandre. La préfète d'Ille-et-Vilaine est aussi préfet de région et semble peu encline à la clémence.

---

tetu.com du 28/11/02

## **La Poste réunionnaise homophobe?**

---

Cela fait maintenant six mois que l'unique association gay réunionnaise, Gay Union, tente d'ouvrir un compte bancaire à la Poste du Tampon, alors qu'un mois suffit normalement à l'ouverture d'un compte chèque associatif. Oui mais voilà, il semblerait que les gays soient indésirables dans l'agence tamponnaise. Après la perte d'un premier dossier puis d'un second, "*par mégarde*" assure le directeur, le président de Gay Union, Patrice Leroy, a relaté l'affaire dans la presse de l'île. La Poste ne peut être incriminée d'homophobie, mais il semblerait qu'une personne bloque les dossiers indignes de son intérêt... Suite aux articles parus dans les deux quotidiens péi, Patrice Leroy devrait sans doute pouvoir ouvrir ce fameux compte bancaire. Malveillance ou homophobie ? Allez savoir.

---

tetu.com du 2/09/02

## Des hommes et des femmes politiques homophobes

### René Galy-Dejean, maire (RPR) du XV<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

Il a refusé de relier le site de sa mairie à la fenêtre du site de la Mairie de Paris consacrée à la lutte contre le sida : " *Il ne s'agit pas d'un site de prévention ou de lutte contre le sida mais d'une sorte d'incitation à l'homosexualité.* "

Zurban, 8 mai 2002

### Dominique Versini, Secrétaire d'Etat à la lutte contre l'exclusion



#### Versini dérape ferme

> Médiatique comme ses collègues



du gouvernement, Dominique Versini, secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion, n'a pas craint de faire un sérieux dérapage sur la

pédophilie et les homos. Interrogée sur France Culture ("*Pot-au-feu*", 28/05), la ministre et candidate (RPR) aux législatives (Paris, XI<sup>ème</sup> circonscription) a ainsi doctement expliqué à propos de la prostitution enfantine qu'il y avait "*peut-être 5000 enfants dans les rues de Paris (...) qu'il y a des enfants exploités, utilisés dans des backrooms, dans des boîtes de nuit...*". Il paraît que c'est une des ministres les moins réacs du gouvernement. C'est rassurant ! < jfl

illico, 27 juin 2002



#### Boulette homophobe >

Certains politiques tueraient père et mère pour un effet de manche. Elu RPR, Alexandre Galdin est, à l'évidence, de ceux-là. Intervenant (8/07) au Conseil de Paris, l'élu a provoqué un incident lorsque, pour critiquer Bertrand Delanoë, il n'a rien trouvé de mieux, après l'avoir comparé à un "*garçon de plage*", que de dire "...*nous allons subir la gauche paillettes toujours en tête de la Marche des fiertés homo, bi et trans.*" La sortie a gêné jusqu'à Philippe Seguin qui a expliqué que l'élu du groupe RPR qu'il préside s'est "*exposé par une réaction ambiguë aux protestations compréhensibles alors qu'il n'avait aucunement l'intention de tenir des propos homophobes*". Il serait tant que l'opposition municipale comprenne que l'homosexualité du maire n'est définitivement pas une arme politique. < jfl



illico, 1er août 2002

### Assassinat homophobe à Reims

**HOMOPHOBIE** ■ Les trois meurtriers présumés d'un restaurateur homosexuel ont été arrêtés et écroués. Ils étaient proches de la mouvance d'extrême droite

# Les petits nazillons "cassaient de l'arabe" ou du "pédé"

Il aura suffi d'un téléphone mobile pour retrouver la trace des trois jeunes meurtriers présumés de François Chenu, 30 ans, le gérant d'un Mc Donald's de Sedan, retrouvé mort le 14 septembre au matin dans un parc de Reims. Immergée dans l'étang, la victime a été dépouillée. Ses papiers d'identité et son portefeuille ont disparu. Chargés de l'enquête, les hommes du Service régional de la police judiciaire (SRPJ) de Reims (Marne) s'aperçoivent que le téléphone de François Chenu est utilisé régulièrement.

Ce qui leur permet d'identifier rapidement un trio de suspects dans la région rémoise. Interpellés en début de semaine Fabien Lavenue, 23 ans, Mickaël Reinier, 20 ans, et Franck Billette, 16 ans auraient facilement avoué leur participation au meurtre de François Chenu.

Avides de « casser de l'arabe ou

du péde », le trio aurait organisé une mission punitive dans la soirée du vendredi 13 septembre 2002. Les trois jeunes se rendent au Parc Léo Lagrange, un espace vert situé face au stade de football de Reims, connu pour être un rendez-vous homosexuel.

#### « Frustres, peu intelligentes et sans éducation »

Près de l'étang, ils s'en prennent à François Chenu. La victime est frappée, précipitée dans l'eau, ressortie du bassin et achevée à coups de pieds et de poings au visage avant d'être de nouveau précipitée dans l'eau. A l'appel d'organisations d'homosexuels rémoises, une manifestation d'indignation contre « un crime homophobe » avait été organisée dans la cité champenoise.

Mis en examen pour « assassinat » et « vols », les trois jeunes ont été écroués. Utilisateurs du télé-

phone mobile, Jean-Claude Billette, 47 ans, le père de Franck et son épouse Marie-José, 43 ans, eux ont été mis en examen pour « dissimulation de preuves ». Ils auraient notamment détruit les papiers d'identité de François Chenu. Présentées comme « frustrées, peu intelligentes et sans éducation », les personnes mises en examen « véhiculaient des idées d'extrême-droite » selon Serge Dintroz, procureur de la République de Reims mais semblaient ne pas être rattachées à un parti politique. Des photos, des insignes et de la littérature néo-nazis auraient d'ailleurs été retrouvés au domicile des Billette dont l'une des filles vivrait avec l'un des hommes condamnés pour le meurtre de Brahim Bouraam, le marocain de 29 ans jeté dans la Seine à Paris le 1er mai 1995 en marge du défilé du Front National.

Jean-Pierre Vergès

France-Soir, 24 novembre 2002

### Procès en appel d'un agresseur homophobe à Evreux

*Évreux : l'agresseur d'un gay Havrais jugé en appel*

S'ouvre aujourd'hui à Evreux (Eure) le procès en appel de Kader Salem, condamné, le 10 mai dernier à Rouen, à 20 ans de réclusion pour avoir violemment agressé Jean Hardy, 42 ans, conseiller financier de la Poste, le 4 juillet 1999, au Chapeau de Napoléon, lieu de drague havrais. La victime est décédée des suites des coups qu'elle a reçus. Cette affaire est encore dans toutes les mémoires des gays Havrais. Le condamné agissant en appel a déclaré "avoir été agressé par Jean Hardy et avoir seulement voulu me défendre. Je ne suis pas un meurtrier." Avant de partir, Kader Salem a volé le portefeuille puis le véhicule de la victime agonisante. Il maintient avoir agi seul. Mais devant l'ampleur des coups portés et certaines incohérences du récit de l'accusé, le doute plane sur une éventuelle participation de tiers. L'avocat de M. Salem tentera de faire valoir que

son client n'a pas tué pour voler et n'a pas frappé dans l'intention de donner la mort. Il essaiera de faire diminuer la peine infligée aux premières assises, faisant valoir qu'elle est disproportionnée pour quelqu'un qui a "*avoué sa culpabilité*". Cette lourde peine peut, peut-être, s'expliquer par le lourd passé judiciaire de Kader Salem et les avis des psychiatres qui notent chez lui "*un risque de récidence potentiellement élevé*". Le procès est prévu sur deux jours.

tetu.com du 24/10/02

### *Évreux : Suite et fin du procès en appel du meurtrier d'un gay*

L'agresseur Kader Salem, 21 ans, a été reconnu coupable pour la seconde fois, du meurtre d'un gay Havrais, par la cour d'assises de l'Eure. Il a été condamné à 20 ans de réclusion pour l'assassinat particulièrement sauvage de Jean Hardy, 42 ans. Les faits remontaient au 4 juillet 1999 et avaient en particulier fortement impressionné les homos du Havre. Ils avaient en effet eu lieu sur un lieu de drague bien connu sous le nom du Chapeau de Napoléon, à Sainte-Adresse, très proche banlieue du Havre. Il est apparu lors des débats que l'accusé avait porté de nombreux et très violents coups à sa victime qu'il avait abandonnée agonisante. Par la voix de son avocat, Kader Salem a tenté d'expliquer aux jurés qu'il n'avait pas eu l'intention de tuer et qu'il avait lui-même été agressé par la victime dont il aurait eu à subir de pressantes avances. Ces arguments n'ont pas convaincu le jury.

tetu.com du 28/10/02

### **Fait divers à Strasbourg**

Aux gravières du port à pétrole à Strasbourg, la police et les CRS multiplient les vérifications d'identité depuis qu'un homme s'est fait dépouiller et "*scotcher*" nu à un arbre, en pleine nuit. La route sans issue qui mène au lieu de drague homo et échangiste étant en fait une voie privée, les forces de l'ordre distribuent depuis des amendes de 45 euros. Ça dissuade ! Vigilance également à la Citadelle, autre lieu de rencontre gay, où les cas de vol sous la menace sont fréquents. Il s'agirait de bandes organisées.

tetu.com du 29/11/02

### **Procès à Montpellier pour le viol d'un gay**

Vendredi 28 février, quatre garçons aujourd'hui tous majeurs ont été reconnus coupables, par les jurés de la cour d'assises de Montpellier, de vol, de séquestration et de viol sur un gay d'une quarantaine d'années. Ils ont été condamnés à une peine de huit ans d'emprisonnement chacun, assortie d'une obligation de suivi socio-judiciaire d'une durée de trois ans qui se convertirait en deux ans de prison ferme supplémentaires pour celui qui ne s'y prêterait pas rigoureusement. L'un de leurs défenseurs s'est dit "*troublé*" par cette logique judiciaire de peine identique pour les quatre jeunes, traduisant la volonté des jurés d'adresser un message de solidarité de responsabilité face à la dénégation du viol par les accusés, malgré des preuves que les jurés ont estimées suffisantes. La logique juridique aurait, au contraire, consisté à bien distinguer les rôles et donc la responsabilité de chacun d'entre eux, en modulant les peines. Les avocats des quatre jeunes ont fait savoir dès vendredi qu'ils interjetteront appel dès aujourd'hui. Le conseil

de la partie civile a par ailleurs affirmé à *Têtu* que son client aurait fait l'objet de pressions de la part de membres de la famille ou d'amis des accusés pendant l'instruction et quelques jours avant l'ouverture du procès. C'est pourquoi il avait demandé et obtenu une protection policière pour la victime pendant toute la durée des débats à huis clos. Pour lui, "ces audiences ont été difficiles pour [la victime] mais il a toujours été soutenu par son compagnon et quelques amis. En revanche, il est inquiet pour la gestion de l'après." Selon la victime en effet, plusieurs personnes seraient venues violemment frapper à la porte de son domicile vendredi après-midi, soit à peine quelques heures après l'énoncé du verdict. L'homme a contacté Hussein Bourgi, président du Collectif contre l'homophobie pour demander un soutien et un accompagnement. Au nom du Collectif, Hussein Bourgi lui conseillera, entre autres, une action au civil en vue d'obtenir des dommages et intérêts après la condamnation au pénal de ses agresseurs.

tetu.com

## Médias homophobes

### Colère de SOS homophobie après une émission de Thierry Ardisson sur France 2

Lettre adressée par SOS homophobie le 24 mars 2003 au président de France Télévisions, au président de France 2, à la médiatrice de France 2 et à Thierry Ardisson

*" Nous avons appris que la direction de France 2 avait mis fin à la diffusion de l'émission Tribus animée par Monsieur Ardisson. S'il ne nous appartient pas en tant qu'association de lutte contre l'homophobie de nous prononcer sur la qualité d'une émission de télévision, vous comprendrez que nous nous fassions l'écho des protestations qui nous sont parvenues suite à la diffusion de cette émission le 17 mars dernier. Un des sujets traités avait attiré l'attention de certains d'entre nous : les gays du Marais. Le thème semblait d'ores et déjà racoleur. Le sujet filmé ainsi que le débat qui lui a succédé ont été à la hauteur du thème choisi.*

*Des commerçants étaient interviewés et semblaient détenir une connaissance sur l'ensemble des homosexuels. Quelle surprise ! Depuis quand quelqu'un peut-il se prévaloir d'une légitimité pour se prononcer au nom ou sur l'ensemble des homosexuels ou tout au moins sur ceux qui fréquentent, régulièrement ou occasionnellement, les établissements du quartier du Marais ?*

*Oubliées les lesbiennes, oubliés les femmes et les hommes qui ont une vie quelque peu ordinaire, et pas très captivante pour certains téléspectateurs de cette fin de soirée. On a préféré nous asséner des images trash, des clichés vus et revus cent fois depuis des années (les gays auraient une sexualité débridée, ne seraient pas intéressés par la fidélité, auraient un très bon niveau de vie, seraient obsédés par leur apparence, vivraient tous ensemble et mangeraient du pain en forme de pénis...).*

*Si nous ne jetons aucun regard prude et ne portons aucun jugement sur les choix de vie des uns ou des autres, nous refusons que des idées reçues soient ainsi exprimées par des commerçants présentés comme des experts, alors que ces derniers ne peuvent évidemment pas être juges et parties, faire du business avec leurs clients homosexuels, et s'exprimer au nom de tous.*

*Nous nous insurgons contre le fait que la télévision publique s'autorise à financer des émissions véhiculant seulement ce type de clichés.*

*Nous espérons que vous nous confirmerez que le choix des sujets traités dans vos prochaines émissions se fera avec davantage de professionnalisme et de vigilance."*

---

## Discrimination sur Caramail ?

Le site de messagerie Caramail aurait-il pris les gays en grippe ? Le site, qui fournit un "chat" très fréquenté, censure depuis deux jours ses (nombreux) salons gays. Las des abus de certains internautes, les modérateurs du site ont décidé de sévir. "Il y avait des salons type "Hommes mûrs pour moins de 18 ans", nous devons mettre un frein à cela", explique l'une des modératrices du chat, jointe par téléphone. La solution radicale employée par Caramail est de supprimer tous les salons gays permanents et temporaires, en excluant au passage ceux qui ont créé ces salons, et d'inviter les homos à rejoindre l'unique salon gay permanent. Curieusement, les hétéros mûrs qui cherchent des jeunes filles ne sont pas inquiétés, preuve que l'amalgame homos / pédophiles n'est jamais bien loin. La modératrice, visiblement dépassée par ce genre de considérations, comprend que cela puisse être "désagréable d'être cadré et surveillé", mais rejette les accusations de discrimination : "À la base, il ne devrait pas y avoir de différenciation entre les orientations sexuelles sur le chat. Ce sont les gays qui s'enferment dans des catégories". Tout cela est toutefois "temporaire", Caramail devrait bientôt "restaurer des salons permanents régionaux". "C'est ce que demandent de nombreux utilisateurs qui nous appellent depuis deux jours, cela devrait les rassurer", conclut la modératrice. Pas sûr.

tetu.com du 12/12/02

## Contre l'émission Good as you



**Antique Antier** > Toujours à la pointe, les élus UMP de la capitale. Cette fois, c'est la pédiatre Edwige Antier, conseiller de Paris (Villeme) et animatrice sur France Inter (bravo le service public...)



qui fait une sortie dans "VSD". Opposée à Marco Martin, animateur de "Good as you", la pédopsy-

chiatre s'attaque à l'émission "G.A.Y." désormais rayée des programmes (cf. "Illico", 14/08) : "Diffuser la seule émission gay à 22 h 30, c'est une erreur. Ces images peuvent perturber les ados. C'est de la promo pour la condition homosexuelle, c'est une bande-annonce pour les gays, ça me choque profondément car vous faites une OPA sur les personnes fragiles. Votre émission devrait être interdite aux moins de 14 ans, l'âge de la puberté". Fermez le ban ! < jfl

illico, 29 août 2002

## Jean Bertolino ("52 sur la Une", TF1) choqué par l'homosexualité dans la pub

Jean Bertolino, grand reporter et animateur de la très culturelle émission "52 sur la Une", sur TF1, est choqué par l'homosexualité à la télévision. Dans un entretien avec Christian Blachas (M6) et Paul Wermus, dans VSD, il trouve "déplorable" la présence d'homosexualité dans les spots de publicité.

"Qu'exhibe la pub ces temps-ci ? Sexe, sadomasochisme, homosexualité. C'est déplorable. Cela peut heurter nos enfants" affirme Jean Bertolino.

gay.com du 18 octobre 2002

## Amalgames

### Contagieuse homophobie

Après la dépêche de l'AFP sur le cannibale allemand, Canal +, dans son journal de la mi-journée, est revenu sur ce fait divers en ces termes: "Tous les ingrédients d'un film gore américain sont réunis: le meurtre: un homme en tue un autre; l'homosexualité: c'est son compagnon; le cannibalisme..." Cgay, l'association des gays et des lesbiennes de Canal +, a immédiatement protesté.

tetu.com du 13/12/02

### Les excuses d'i>télévision

Le 12 décembre dernier, la rédaction d'i>télévision, qui produit le journal de la mi-journée diffusé sur Canal +, reprenait malencontreusement une dépêche assez homophobe de l'AFP. C Gay, l'association des gays et des lesbiennes de Canal +, avait aussitôt protesté. Anne Maurice, sa présidente, avait notamment écrit à la rédaction d'i>télévision, qu'elle ne considère pas comme "délibérément homophobe": "C'est aussi notre rôle de vous alerter sur ce genre de "déravage" et que vous réalisiez en quoi ce genre de propos est "dégradant" pour que la rédaction soit plus vigilante." La rédaction d'i>télévision a rapidement présenté des excuses, par la plume de Charlotte Le Grix. Voici la lettre dans sa totalité: "Ce message s'adresse à Anne Maurice, à tous les membres de l'association C Gay et à l'abonné qui s'est adressé à l'association. Olivier Benkemoun qui présentait le journal ce jour-là, la rédaction d'I Télé s'associent à moi pour vous adresser nos plus sincères excuses. Il s'agit là d'une formulation extrêmement malheureuse qui conduit effectivement à l'amalgame. L'homosexualité n'est évidemment ni un ingrédient gore, ni un facteur aggravant de ce fait divers. Les deux jeunes gens se livraient à des jeux sexuels particulièrement violents et dégradants, ce qui n'a aucun rapport de près ou de loin avec l'homosexualité. Il s'agit d'un dérapage comme vous le dites, ou plutôt d'un style télégraphique avec une énumération qui donne naissance à un raccourci très choquant. Nous écrivons parfois très vite nos lancements, ce qui n'est pas une excuse, seulement une explication. Croyez bien qu'il ne s'agit en aucun cas d'un préjugé inconscient mais bien d'une formulation malheureuse que personne, dans la précipitation, n'a relevée et que vous faites bien de dénoncer. Ce genre d'erreur sert, je l'espère de leçon. À l'avenir, je ferai plus attention, de sorte que les mots ne disent exactement le contraire de mes convictions. Bien à vous, Charlotte Le Grix". Un exemple à méditer pour l'AFP ou les Grosses Têtes?

tetu.com du 17/12/02

## Une lettre de l'association gay et lesbienne Ex Aequo de Reims au médiateur de France 2

---

" Monsieur le Médiateur,

Beaucoup de réactions nous arrivent de nos adhérents et de nos sympathisants concernant le traitement de l'information du meurtre homophobe à Reims par la rédaction de France 2.

Quelques petites secondes auront suffi dans le journal de M. Pujadas pour relater l'arrestation de trois jeunes d'extrême-droite qui ont reconnu avoir voulu "casser du pédé" et qui ont sauvagement agressé jusqu'à la mort un des nôtres le soir du 13 septembre dans un parc de notre ville de Reims.

L'homophobie de la France d'en haut (toutes nos pensées solidaires vont vers Bertrand Delanoë) est tout autant détestable et condamnable que l'homophobie de la France d'en bas (et sur Reims, nous venons hélas d'en être des victimes).

Ça valait quand même mieux que quelques misérables secondes dans un journal télévisé d'une chaîne du service public.

La couverture médiatique est immense et justifiée quand un crime sexiste ou raciste se produit. Par contre, quand le mobile d'un crime est la non-acceptation de l'homosexualité et le rejet de la différence, le traitement de cette information est différent.

La rédaction de France 2 serait-elle homophobe par omission ou incompétence ?

Nous sommes déçus et scandalisés de voir qu'un meurtre aussi barbare que celui de Reims ne mobilise que la communauté homosexuelle et que France 2 n'ait pas daigné relater plus longuement et plus complètement cette arrestation de ces meurtriers présumés."

---

### Télérama lesbophobe ?

Voici d'abord un article paru dans le *Télérama* n°2755 à propos du festival de films lesbiens Cineffable

---

Quand les lesbiennes se font du cinéma

Jusqu'au 3 novembre, midi-minuit, Le Trianon, 18e

Le festival de films lesbiens lance sa 14e édition réservée aux femmes. Cette exclusion outrageusement stupide des hommes est la preuve que l'intolérance et le sexisme ont encore de beaux jours devant eux. Grands princes, nous signalons néanmoins l'existence de cette manifestation qui regroupe soixante-neuf films inédits de quinze nationalités différentes. Ces courts et longs-métrages seront projetés en présence des réalisatrices. À en croire le dossier de presse, on trouvera, parmi les films les plus attendus, quelques documentaires tels que *Our Bodies our minds*, de Rebecca Alvin – qui interviewe plusieurs féministes qui se battent pour une plus grande tolérance de la diversité sexuelle (tiens, tiens...) et sur les droits de celles qu'on appelle les travailleuses du sexe – et *The Box*, de Weiwei Ying, qui dissèque les difficultés rencontrées en Chine par deux lesbiennes... Les homosexuelles biélorusses ne sont guère mieux loties comme le montre dans son film *Onio Vsio Zhe Ulybaiutsia (They still smile)*, la cinéaste Irina Sizova.

---

Voici ensuite le droit de réponse demandé par Cineffable et jamais publié par *Télérama*

Cineffable remercie *Télérama* pour son encart sur le festival "*Quand les lesbiennes se font du cinéma*" dans sa rubrique "*sortir à Paris*" du n° 2755, et nous en profitons pour vous donner nos chiffres : 7200 entrées sur quatre jours et une soirée.

Malgré le ton virulent et goguenard de l'article, les lesbiennes ne s'y sont pas trompées puisque quelques festivalières sont venues à nos projections grâce à cette annonce.

Pour la forme, nous tenons cependant à vous faire remarquer que la non-mixité est très répandue, autant chez les gays que chez les lesbiennes, et qu'elle n'est pas preuve de sexisme. Trop souvent les lesbiennes disparaissent sous l'appellation globale "*gay et lesbien*", peut-être plus respectable d'un point de vue hétérosexuel ou "*politiquement correct*", mais qui ne correspond pas à la réalité : les événements non mixtes représentent les trois-quarts des activités des associations lesbiennes, sans qu'il y ait aucune reconnaissance de ce besoin et de cette richesse : ni aides, ni financements, ni échos (positifs) dans les médias.

Il est plus violent que vous ne le pensez sans doute de traiter cette manifestation de "*sexiste*". En quelques mots, le sexisme est une oppression qui s'exerce sur les femmes. Le fait que des femmes organisent un événement qui leur est réservé n'opprime en rien les hommes (qui sont heureusement de plus en plus nombreux à comprendre cette démarche). L'effet du sexisme, c'est, entre autres, la lesbophobie, le voyeurisme, le monopole de la parole, la non-application de la parité, le contrôle de l'image des femmes et des lesbiennes. Toutes choses dont nous nous gardons pendant ces quelques jours, autour des films que nous avons sélectionnés et des débats que nous avons choisis, loin des regards hostiles, et sans autocensure...

Pour faire connaître les réalisatrices que nous découvrons, et qui sont très mal représentées (pour ne pas dire pas du tout) par les circuits de distribution, nous vous signalons que notre événement de juin, le "*Best Of Mixte*" de "*Quand les lesbiennes se font du cinéma*" est ouvert à tous, et nous y attendons vos journalistes.

## Homophobie sur le Net

### **Vu sur le site d'Unité Radicale le 9 juillet 2002**

Unité Radicale est un groupuscule d'extrême droite interdit depuis qu'un de ses membres, Maxime Brunerie, a tiré sur le chef de l'Etat le 14 juillet 2002

Fiers d'être des anus !

Voilà quelques jours, la gay pride, pardon, la fierté machinchose, traversait les rues de Paris. Environ 500 000 enculés (ouais, je sais, il y avait des lesbiennes mais on parlera de leur cas une autre fois, un diagnostic à la fois...), ce n'est pas rien et ce n'est pas une manif comme une autre.

Dans cette cohue qui, il y a 30 ans, aurait ressemblé à une rafle de la brigade mondaine, on trouvait de tout mais surtout des bourgeois : des intellos, des cultureux, des journaloux, et, originalité de cette année, des flics et des profs (ce qui est rassurant pour nos enfants). Il y avait même des politiques, donc des doublement enculés.

Se faire enculer, tel est d'ailleurs le seul lien qui unit les gaypriders. Fiers d'être des enculés. Fiers de se mettre à quatre pattes et d'attendre le prose en l'air que l'enfileur de service vienne lubrifier leurs intestins.

Évidemment, on me dira que je n'ai rien compris, que les homosexuels ont des âmes délicates qui savent, elles aussi, palpiter d'amour comme dans les oeuvres de Barbara Cartland. Robert aime Paulo ? Que c'est beau... La grosse paluche poilue de Joseph caresse le crâne dégarni de Jean-Michel ? Comme c'est émouvant... Norbert et Azzedine aimeraient bien avoir des enfants mais Norbert est stérile du cul ? Comme c'est triste... Le lecteur nationaliste et légèrement sodomite m'objectera que Montherlant était de la jacquette. Et Mishima. Et Roehm. Et peut-être Tintin aussi. Mais justement ce qui me plaît dans Montherlant, c'est son oeuvre. Dans Roehm, c'est sa vie. Rien de commun entre ces péderastes glorieux et les pauvres petites choses qui tortillent des fesses sur des chars et dont toute la personnalité gravite autour du trou du cul. Un trou qui leur tient lieu de style de vie, de caractère, de carte de visite, de drapeau. Un trou en forme de "je" pour tous ces atrophiés de l'identité.

Ah, ils sont fiers d'être des anus ? Eh bien, laissez-moi vous dire qu'il faudra bien qu'un jour cette société se torche !

---

## **Vu sur le site des Amis de la nation française**

*" Cliniquement, l'homosexualité est une névrose, donc une maladie mentale et les Gays comme on les appelle, des malades mentaux! ... Et comme toutes les maladies, la société se doit de la combattre sans relâche. De même une saine société se doit de combattre ce cancer mental qu'est l'homosexualité. ... le couple homosexuel est névrotique, immature et égocentrique. Il ne vit pas un véritable amour mais un narcissisme obsessionnel, autodestructeur... les liaisons homosexuelles ... vont de drame en drame, par des drames. Elles sont tension, jalousie, vengeance, attachement et détachement infantiles, déception, solitude et dépression; elles aboutissent souvent à des suicides. ... seulement 9% des homosexuels atteignent l'âge de 65 ans. ... Le comportement homosexuel est un comportement anormal, ... nous n'avons pas été conçus pour être des sodomites. ... l'homosexualité affichée et proclamée doit être purement et simplement interdite comme l'est encore la pédophilie. Un homosexuel actif et fier de l'être doit être considéré comme le criminel qu'il est! ... Non, les homosexuels n'ont pas le droit de faire ce qu'ils veulent, même dans leur vie privée! ... Le seul vrai débat réside dans la légalité de l'homosexualité, tout le reste ne sont que discussions stériles de réformistes. "*

---





## Chapitre III

# Les témoignages reçus **par SOS homophobie**

En 2002, nous avons reçu plus d'un demi-millier de témoignages que ce soit sur la ligne d'écoute, par courrier ou sur notre site Internet. Les pages qui suivent recourent et analysent toutes ces données et les illustrent par de nombreux graphiques.

# III. Les témoignages reçus par **SOS homophobie**

## 1. Les témoignages reçus sur la ligne d'écoute

### A. Présentation de la ligne

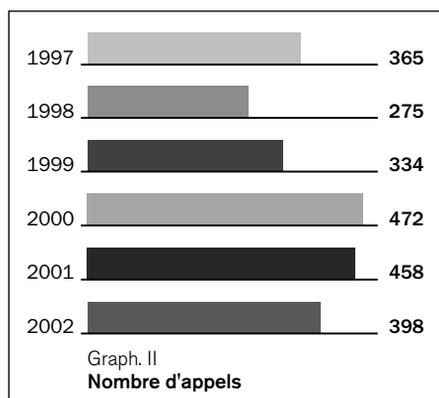
**L**a ligne d'écoute de SOS homophobie a été ouverte le 25 octobre 1994 et fonctionne depuis cette date tous les soirs de la semaine de 20h à 22h. Au 1er janvier 2003, ces horaires ont même été élargis avec deux nouvelles écoutes : le samedi de 14h à 16h et le dimanche de 20h à 22h. La ligne d'écoute est donc désormais ouverte sept jours sur sept, hormis les jours fériés.

Cette ligne a deux objectifs : aider les victimes d'homophobie et recueillir les témoignages sur l'homophobie en France. Ceux qui l'animent sont des écoutants bénévoles qui ont reçu une double formation (en droit et en techniques d'écoute). Tous doivent respecter la confidentialité et l'anonymat de la ligne et également suivre certaines règles : ne pas juger l'appelant, ne pas lui imposer de solution, ne pas verser dans la compassion et rester neutre. Dans ces conditions, ils sont suffisamment disponibles pour aider les appelants à faire face à leurs problèmes.

Après chaque écoute, les bénévoles remplissent une fiche récapitulative. Aux 398 appels de l'année 2002 correspondent donc autant de fiches, qui ont été dépouillées, triées et étudiées par la rédaction du Rapport annuel. Les pages qui suivent sont le fruit de ce travail : après quelques données statistiques générales, nous analysons les appels concernant la lesbophobie, puis ceux concernant les agressions physiques homophobes. Ensuite, nous nous

penchons sur les appels qui ont trait à l'homophobie dans la vie quotidienne, dans le monde du travail et au sein de la famille. Enfin, nous évoquons le mal de vivre son homosexualité.

N.B. : Les prénoms utilisés dans les récits de ce chapitre sont fictifs et ne servent qu'à rendre la lecture du rapport plus facile : la ligne de SOS homophobie est bel et bien anonyme.



Graph. II  
Nombre d'appels

Activité de la ligne de 1997 à 2002

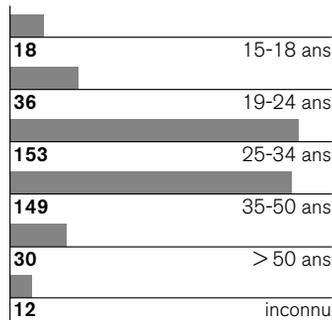
## B. Statistiques générales

**E**n 2002, 398 personnes ont appelé la ligne de SOS homophobie (cf. graphique II). Il s'agit en très grande majorité d'hommes (cf. graphique III), d'homosexuels/les (cf. graphique IV) et presque aussi souvent de franciliens que de provinciaux (graphique V).

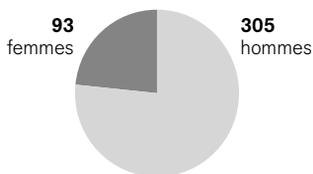
Ce sont principalement les 25-34 et 35-50 ans qui nous contactent même si on constate une augmentation des appels des 15/18 ans (cf. graphique VI et pages suivantes).

Comme l'indique le graphique VII, une écrasante majorité de ces appelants (près de 40%) sont victimes d'homophobie dans la vie quotidienne, c'est-à-dire dans leurs relations avec le voisinage, l'administration, les commerces ou les services. C'est un chiffre qui augmente d'année en année, comme le montre le panorama 1997-2002 (cf. pages suivantes), alors que les témoignages d'homophobie dans

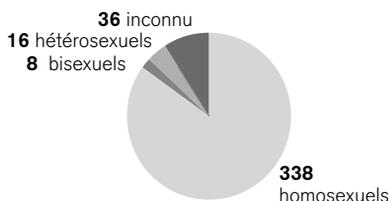
le monde du travail diminuent et occupent la seconde place avec près de 21% des appels. Viennent ensuite les catégories " *mal de vivre* " (11%) et " *homophobie familiale* " (8,5%), les appels divers constituant 21% du total. Précisons enfin que sur l'ensemble de ces appels, 10% relèvent des agressions physiques.



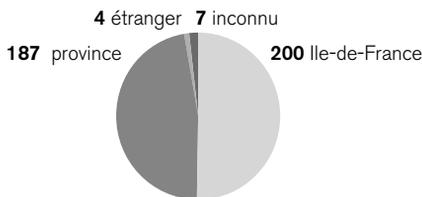
Graph. VI **Age des appelants**



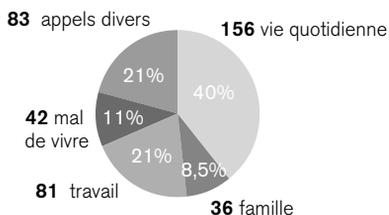
Graph. III **Sexe des appelants**



Graph. IV **Orient. sexuelle des appelants**



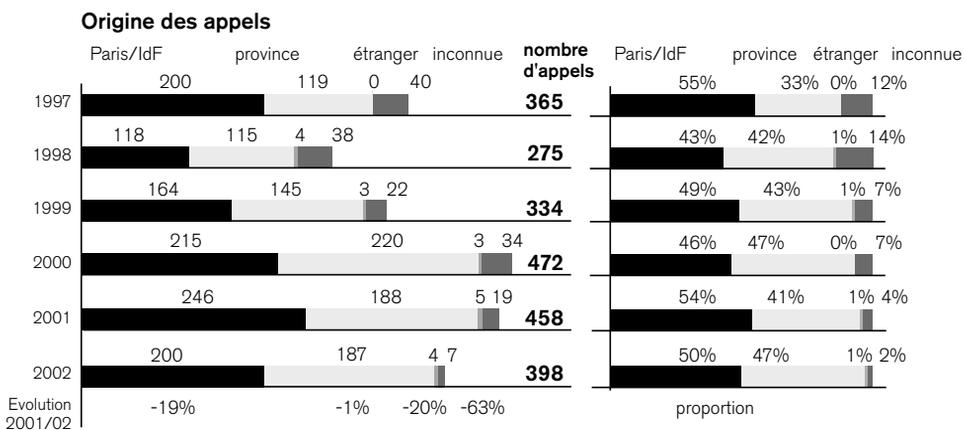
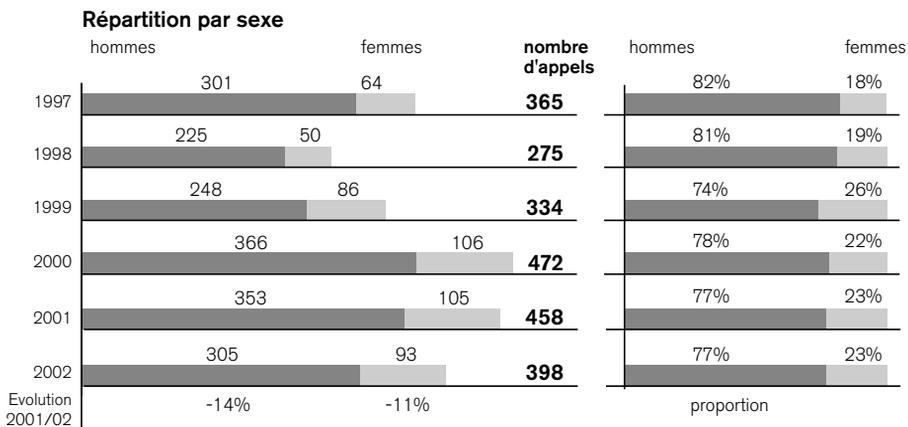
Graph. V **Origine géographique des appels**



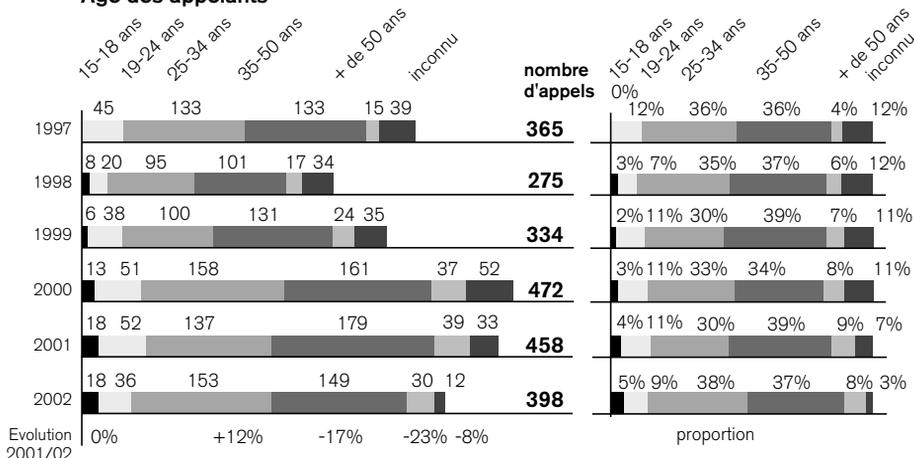
Graph. VII **Thèmes des appels**

**Typologie des appels sur 398 appels en 2002**

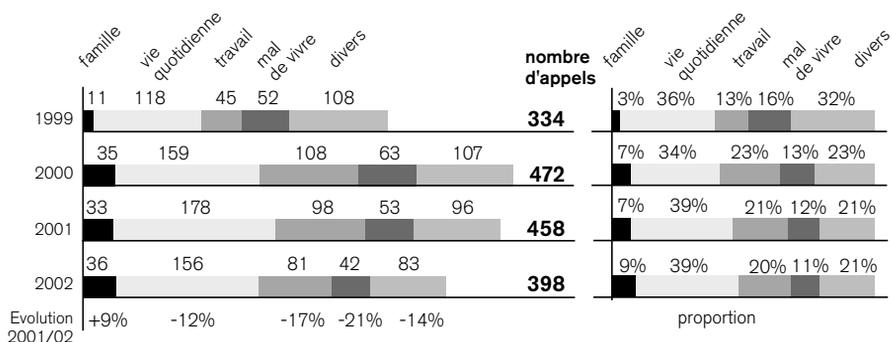
## Panorama 1997-2002



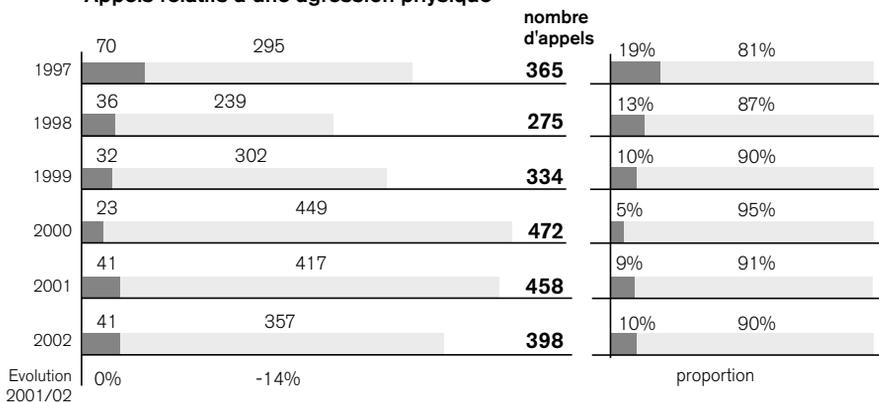
### Age des appelants



### Thèmes des appels



### Appels relatifs à une agression physique



## C. La lesbophobie

Comme on l'a vu dans le chapitre II, le terme "*lesbophobie*" n'apparaît dans aucun dictionnaire. C'est significatif et symbolique : l'homosexualité féminine est souvent niée, elle coexiste dans le domaine du non-dit avec les tabous générés par l'inconscient collectif. C'est la raison pour laquelle un chapitre spécifique lui est consacré, en introduction à l'analyse de l'ensemble des discriminations homophobes rapportées sur notre ligne d'écoute. En effet, au risque de quelques redites, il a semblé indispensable d'insister cette année

encore sur ce phénomène qui, bien que de même nature que l'homophobie, est moins visible, plus difficile à appréhender et "*s'agrémenté*" de tout un cortège de comportements sexistes et discriminatoires.

Consciente de la gravité de ce problème, l'association a tenu à faire de la cause des femmes, une priorité de sa politique en 2003. Un "*Groupe Femmes*" a été constitué pour maintenir la mixité au sein de l'association, et répondre au mieux à la demande d'écoute des lesbiennes.

### Le profil des appelantes

En 2002, comme c'est le cas depuis l'ouverture de la ligne d'écoute (en 1994), le nombre d'appels émanant de femmes est minoritaire. 93 femmes ont appelé sur un total de 398 appels, soit un pourcentage de 23,4 % (cf. graphique III).

Ce pourcentage est en hausse régulière (17,5% en 1997, 22,3% en 2000), mais il n'est évidemment pas encore représentatif du nombre réel d'agressions subies par les femmes : la lesbophobie est moins facile à cerner, c'est une constante : les lesbiennes ont une moindre visibilité que les gays.

Comment se répartissent ces 93 appels ?

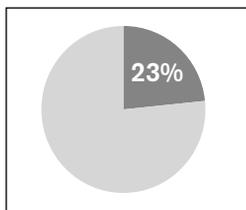
Origine géographique : La province, cette année encore, est sous-représentée. Les habitantes de l'Ile-de-France représentent 55 % des appels (cf. graphique VIII).

Tranches d'âge : Quelques variations sont à noter par rapport à l'année 2001 : les appels des femmes de 35-50 ans ont progressé de 4%,

alors que les appels provenant de la tranche 19-24 ans chutent de moitié : cinq appels cette année (mais le phénomène était déjà amorcé l'an dernier et la tendance se confirme). Les

autres tranches d'âge conservent une proportion sensiblement identique (cf. graphique IX).

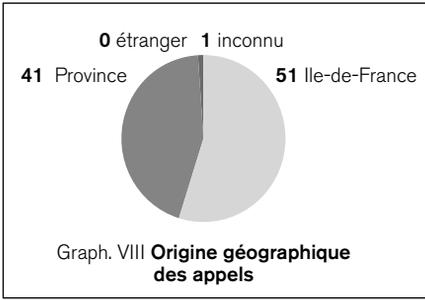
La courbe est décalée par rapport à celle des hommes où la fréquence la plus grande concerne la tranche des 25-34 ans.



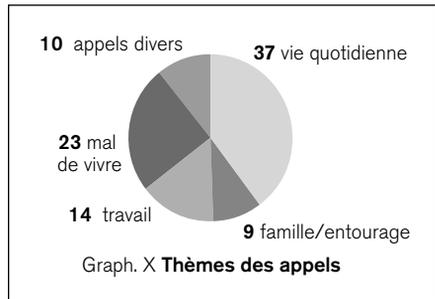
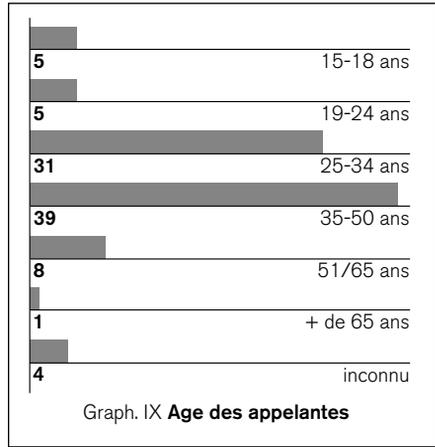
Pourcentage d'appels émanant de femmes

Orientation sexuelle : Sur les 93 appels, 56 femmes se déclarent

lesbiennes. Ce sont les victimes directes de la haine homophobe. Deux sont bisexuelles, douze hétérosexuelles : elles apportent des témoignages indirects ou recherchent des informations, comme les 22 autres appelantes dont on ne connaît pas l'orientation sexuelle. Il faut noter l'augmentation des appels de femmes hétérosexuelles (leur nombre a doublé) : est-ce le signe d'une ouverture à la différence ?



**Typologie des appels de femmes  
sur 93 appels en 2002**



Ces chiffres méritent quelques commentaires : si les appels de femmes sont en hausse régulière, les jeunes femmes, mises à part les lycéennes en quête d'informations, appellent moins ; les femmes qui nous contactent sont plus âgées. On peut y percevoir la lente évolution des mentalités : les retombées de l'adoption du PaCS se font sentir, la lesbophobie devient moins virulente. Il suffit pour s'en convaincre de contempler le panorama audiovisuel où la problématique homosexuelle fait recette, même s'il est légitime d'émettre quelques réserves.

Il y a une autre cause, qui tiendrait à l'évolution des femmes elles-mêmes : les jeunes femmes sont mieux informées de leurs droits, les femmes

qui appellent sont plus combatives, plus déterminées et par là moins vulnérables que leurs aînées.

## Les manifestations de la lesbophobie

**L**a lesbophobie sévit de manière quotidienne dans la vie sociale, la vie privée, au sein de la famille, dans les lieux publics... Soixante femmes ont appelé pour témoigner des agressions dont elles ont été les victimes. D'autres témoignent du climat homophobe

qui règne dans les institutions et la presse, ou expriment leur mal de vivre dans une société qui les rejette (cf. graphique X).

Il n'est pas rare qu'un même appel cumule plusieurs situations, plusieurs conflits et nous montre un parcours quotidien désespérant.

### Lesbophobie dans la famille

Anita, 40 ans, dont l'amie est hospitalisée pour une intervention chirurgicale, ne peut avoir de nouvelles sur son état de santé. La famille de son amie a interdit aux infirmières de lui communiquer ces nouvelles et elle n'est pas autorisée à lui rendre visite.

Louise vient de divorcer. Son mari obtient la garde de son enfant, alors qu'il est stipulé dans le jugement qu'il ne s'en occupe pas. Il est fait mention de l'homosexualité de la mère, ce qui semble être l'unique argument retenu contre elle. Elle souhaite réagir vite malgré les réticences de son avocate.

---

Pour la majorité des lesbiennes, la famille est la scène première et privilégiée de l'homophobie. C'est le lieu où l'on se découvre différente à travers les réticences et les inquiétudes de ses proches, c'est le contexte où seule et désarmée, on intériorise la haine homophobe. Les traces de ce conflit premier sont presque inévitablement présentes dans tous les appels que nous recevons.

Deux appels ont relaté les abus de pouvoir de parents réactionnaires et profondément homo-

phobes. Les autres concernent les douloureuses conséquences du divorce, lorsque la garde des enfants est en jeu. L'homosexualité de la femme est perçue comme une déchéance qui la rend indigne d'élever son enfant, il y a là un glissement aussi redoutable que l'amalgame entre homosexualité et pédophilie. N'étant plus une épouse, la lesbienne semble perdre son droit d'être une mère. Même si ça n'est pas inscrit dans le Code civil, il semble que cela fasse encore partie des convictions de nombreux tribunaux.

### **Lesbophobie au travail**

Questionnaire d'embauche : " *Seriez-vous gênée d'embrasser une personne du même sexe que vous ?*".

---

Allusion d'une collègue : " *Chez nous, il n'y a pas de pédés et de gouines*".

---

Sarah, directrice d'école, se fait insulter par une mère d'élèves, en pleine réunion de travail devant ses collègues : " *espèce de sale lesbienne*".

---

Dans le monde du travail, la discrimination homophobe s'exerce à plusieurs degrés: au niveau de la hiérarchie et de la structure de l'entreprise, dans les relations avec les collègues et éventuellement, dans les contacts avec les clients ou usagers de l'entreprise.

Les femmes qui nous appellent pour dénoncer une discrimination homophobe dans le cadre de leur vie professionnelle sont en général dans une situation précaire : stagiaires, intérimaires ou employées dans des petites entreprises où la hiérarchie règne sans partage et cautionne l'attitude des collègues.

Quelques-unes font partie de la fonction publique et se heurtent à la lenteur et à l'indifférence

de l'administration (pour le rapprochement des conjoints, par exemple).

Invoker des raisons fallacieuses pour ne pas renouveler un contrat, pratiquer le harcèlement moral et les sous-entendus, faire preuve de sexisme, orienter un questionnaire d'embauche, exercer la moquerie ou l'insulte indirecte... autant de formes de discrimination, qui visent à déstabiliser la victime, à lui faire perdre pied et à retourner la situation contre elle.

Les conséquences en sont graves, car l'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit de trouver ou de conserver un emploi. Mais les témoins se dérobent et les syndicats sont peu présents.

## Lesbophobie dans la vie quotidienne

---

Brigitte vient de subir les propos homophobes de son voisin qui l'a traitée de " *sale gouine* " et lui a dit que sa maison n'était qu'une " *boîte à gouines et à pédés* ". Elle a déposé une plainte au commissariat et veut aller plus loin mais n'a pas de témoignage : tout le monde a entendu, mais personne ne viendra, personne ne veut d'histoire.

---

Florence vit avec son amie Evelyne, 37 ans, dans une HLM sans contrôle d'accès. Un soir en rentrant, elle a trouvé un graffiti sur la porte de l'appartement : " *gouine* ". Florence et Evelyne sont allées déposer une main courante au commissariat. Le lendemain, des jeunes ont tambouriné violemment à leur porte. Terrorisées, elles ont appelé la police qui s'est déplacée très rapidement.

---

Hélène est en conflit avec son voisin du dessus pour des problèmes de tapage nocturne. Une de ses voisines l'informe qu'il incite les colocataires à signer une pétition contre elle en faisant allusion à son homosexualité.

---

L'insulte est l'arme favorite des voisins homophobes. Les agressions se produisent généralement dans l'escalier ou devant les boîtes à lettres, haut lieu de la vie de l'immeuble. Sans prévenir et souvent sans raison surgit l'invective " *sale gouine* ", qui laisse sans voix et poursuit la victime terrorisée et impuissante.

D'autres ne s'arrêtent pas là et s'en prennent aux biens et aux personnes : intimidations, menaces, violences physiques. Autre mode de provocation plus pervers, parce qu'il prend appui sur la collectivité : l'instauration d'une rumeur qui mène à l'isolement, voire à la mise en quarantaine.

L'hostilité est encore plus forte dans les petites villes de province et en milieu rural où il arrive de voir un quartier ou un village se liguier contre un couple de femmes, jusqu'à obtenir son départ. D'autres manifestations, lettres anonymes, harcèlements téléphoniques viennent compléter ce tableau.

Tous les appels reçus témoignent de la gravité de ces agressions. Les victimes sont démunies devant ces faits, d'autant qu'elles ont parfois connu la même intolérance dans leur famille et auprès de leurs proches.

**N**euf appels nous font part de problèmes avec les services publics. Ces agressions sont le fait d'employés, profitant de leurs prérogatives : contrôleurs de la SNCF dans les trains de nuit se passant le mot pour importuner un couple de filles, ouvrier municipal refusant de faire les travaux pour " *des gens comme ça* ". À quoi il faut ajouter la lesbophobie récurrente en milieu hospitalier (refus de soins, interdiction de visite aux personnes " *qui ne sont pas*

*de la famille* " et assimilation de l'homosexualité à une maladie mentale).

La justice est également incriminée, comme nous l'avons vu plus haut, dans les affaires de divorce et de garde d'enfants.

Un dernier cas assez frappant met en cause un conseil général refusant la validation d'un projet encouragé par l'ANPE et présentant toutes les garanties bancaires. Il s'agissait pour l'appelante de monter une agence de rencontre

gay, un projet qui " *tenait la route* ". Les allocations auxquelles elle avait droit ont été supprimées. Elle a entendu des bruits de couloir : " *ce genre de clientèle n'est pas bienvenu ici* ".

Les commerces gays et lesbiens sont rarement

bien accueillis en province, comme l'illustre cet autre appel d'une femme qui souhaitait ouvrir un bar avec backroom : la police du lieu lui a signifié (en toute simplicité) qu'il était interdit d'ouvrir ce genre de commerce alors que c'est faux.

**E**n général assez violents, les conflits avec les commerçants ou les prestataires de service relèvent d'une lesbophobie assez primaire. On peut noter toutefois une régres-

sion certaine de ce genre de violence. Quatre appels cette année relèvent de cette catégorie, l'un d'eux est particulièrement évocateur :

---

Jeanne et Mélanie décident de passer un week-end à la mer... Cela commence très bien... et la journée se termine en cauchemar.

Elles rentrent à l'hôtel pour se reposer vers 22 heures.

23 heures : un charivari au bar-accueil de l'hôtel fait lever Jeanne pour demander du calme. La patronne passablement avinée, ainsi que ses compagnons de beuverie se lèvent et profèrent des insultes inouïes, puis poursuivent Jeanne qui s'enferme. Pendant que les filles se rhabillent en toute hâte, la patronne tambourine contre la porte et finit par rentrer dans la chambre à l'aide de son passe : insultes... menaces... les filles ont peur, ouvrent la fenêtre, crient au secours. Elles finissent par sortir de la chambre, sont bousculées, frappées, intimidées par les clients du bar. Alertée par des passants, la police arrive à temps.

Une plainte a été déposée. L'affaire a été jugée et les hôteliers condamnés.

---

Trois appels se rapportent à des manifestations de lesbophobie dans les lieux publics. Mais leurs caractéristiques communes méritent

l'attention : il s'agit d'agressions violentes perpétrées par des bandes de jeunes (entre 10 et 20 ans) à l'encontre de lesbiennes.

---

À la sortie d'une boîte de nuit, un couple de filles se fait agresser verbalement puis physiquement par un groupe de jeunes (10 à 15 personnes) qui possèdent des armes blanches. Insultes homophobes, bousculades, menaces. Les témoins interviennent mollement, les videurs de la boîte ne s'en mêlent pas. Finalement c'est un groupe de filles qui met les agresseurs en fuite, sans que ceux-ci aient eu le temps d'utiliser leurs armes. Les victimes ont porté plainte. Un des agresseurs appréhendé est sous les verrous, condamné à une peine de six mois de prison.

---

## Le mal de vivre des appelantes

**E**n 2002, la ligne a reçu 23 appels de femmes exprimant un besoin d'écoute. Quatre appels concernaient la difficulté de vivre son homosexualité. Deux très jeunes femmes ont appelé pour parler de l'exclusion. L'une, lycéenne, en fait l'expérience. Ayant manifesté son attirance pour une camarade, elle se voit rejetée de plus en plus. L'autre, étudiante, n'ose déclarer ouvertement son homosexualité, persuadée qu'elle perdrait son meilleur ami. Les deux autres se trouvent niées en permanence dans leur homosexualité, s'entendant

dire que leur vie irait mieux si elles prenaient un mari (paroles de psychiatre !).

Une infirmière témoigne du cas d'une patiente qui, après son coming-out, s'est vue abandonner par ses filles. Elle croyait qu'il était facile de faire ce geste à notre époque, elle a voulu s'en ouvrir à SOS homophobie.

Pour finir, cinq femmes évoquent leurs difficultés après une rupture ou une première expérience homosexuelle. Elles évoquent la difficulté de communiquer avec leur compagne. Presque toutes se sentent en situation d'échec.

**E**n conclusion, en 2002, la lesbophobie est toujours présente, même virulente parfois. Généralement déployée sur un fond de misogynie, elle persiste, dans certaines tranches de population ou dans des milieux réactionnaires où les mentalités évoluent lentement. Elle resurgit ainsi chez les jeunes générations, au sein de " bandes " pour qui les lesbiennes représentent une cible privilégiée, nous y avons fait allusion à plusieurs reprises dans ce chapitre (voisinage HLM, agression par une bande de jeunes). Ce phénomène est assez inquiétant, il va de pair avec la problématique des ban-

lieues et nous montre, sous une forme primaire et très explicite, ce que peut être la haine à l'encontre des lesbiennes.

Quel que soit le contexte, la lesbophobie est accompagnée d'une violence sous-jacente très perceptible ; de nombreuses lesbiennes choisissent donc encore le silence et l'anonymat pour préserver leur équilibre. Pourtant, les témoignages de la ligne d'écoute le démontrent : la communication, le dialogue, l'engagement sont les meilleures armes, peut-être les seules, contre la peur et contre ses conséquences : le repli sur soi, l'aliénation de la liberté et de la fierté.

## D. Les agressions physiques homophobes

**L**es années antérieures, cette partie du rapport analysait les appels relatant des agressions qui ne pouvaient être rattachées aux autres rubriques. Mais, ce thème étant très sensible, nous avons décidé que dorénavant cette analyse serait transversale et concernerait toutes

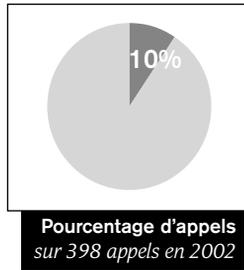
les violences physiques homophobes quel que soit leur cadre. L'analyse qui suit regroupe donc tous les témoignages faisant état de violences physiques à l'encontre d'hommes et de femmes en raison de leur orientation sexuelle ou sur la base d'une présomption d'homosexualité.

### Le profil des agressés

**S**ur les 398 appels reçus en 2002, 41 personnes, soit 10% des appelants témoignent d'une agression physique, soit proportionnellement davantage que les années précédentes (cf. graphique XI).

Il s'agit très majoritairement d'hommes : 88% des appels.

Le second trait caractéristique concerne l'origine géographique des appels. L'homosexualité y étant plus visible et peut-être plus banalisée, les appels témoignant d'une agression en région parisienne sont moins nombreux à ceux de province. Ceux-ci représentent près de deux tiers des appels sur ce thème. Enfin, plus de la moitié des appelants ont moins de 35 ans. Souvent désorientés, les hommes et les femmes qui nous contactent sont en attente de conseils pratiques et juridiques concernant la suite à donner



à leur agression. Mais avant même de nous appeler, une majorité (60 % d'entre eux) a déjà porté plainte sans que l'on puisse tirer de conclusion sur l'accueil que leur ont réservé les forces de l'ordre : autant de personnes ont été reçues de manière compréhensive et courtoise que d'autres de façon moralisatrice et

culpabilisante.

À la suite de leur agression, plusieurs appelants sont à la recherche de réconfort moral car les conséquences psychologiques de ces agressions ne sont pas toujours faciles à gérer. Certaines victimes sont dans un tel état dépressif que pour deux d'entre elles la tentative de suicide leur est apparue comme la seule solution.

### Les modes d'agression

---

Un vendredi soir de juillet, Jérôme et son ami se rendent en discothèque. Au cours de la soirée, deux quinquagénaires les abordent et les provoquent, mais Jérôme les repousse. Son ami étant parti plus tôt que lui, c'est seul que Jérôme sort de boîte. C'est alors que son calvaire va débiter; les hommes du début de soirée l'attendaient. Sous la menace d'un couteau, ils le conduisent à un arbre puis l'attachent. Un des deux agresseurs le viole, pendant que l'autre regarde la scène, puis ils s'en vont en le laissant attaché. Ce n'est que le lendemain matin que des passants détachent Jérôme. Rentré chez lui, il tente de mettre fin à ses jours.

Il nous appelle depuis l'hôpital, ne sachant pas s'il doit porter plainte. Demain il aura les résultats du test HIV : s'il est positif, il se suicide, nous dit-il.

Dans une petite ville picarde Cyril et Romain vivent paisiblement. Mais depuis six mois, leur cadre de vie se dégrade. Deux voisins de l'immeuble d'en face prennent un malin plaisir à les harceler. Insultes, menaces, déclenchement intempestif de l'alarme de leur véhicule ou même blocage par une autre voiture rythment leur quotidien. Hier c'est allé jusqu'aux coups. Ils hésitent à porter plainte.

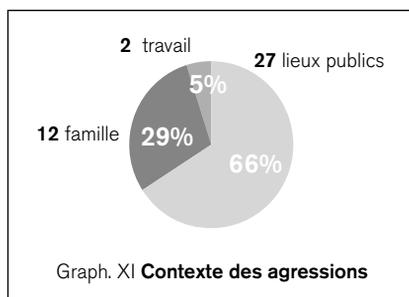
**C**es exemples montrent l'éventail des possibilités en matière d'agressions physiques : des coups au viol et à la tentative de meurtre, en passant par le lynchage comme ces deux femmes molestées et injuriées dans un square parisien par des gamins qui leur ont jeté des pierres pendant que d'autres leur crachaient dessus parce qu'elles se tenaient par la main. D'autres homosexuels se sont fait tabasser à la sortie

d'une discothèque. Plus grave encore : pour l'année 2002, quatre viols nous ont été rapportés. Après ces agressions, un tiers des victimes a dû se faire examiner par un médecin, neuf se sont vues prescrire une Interruption Temporaire de Travail et quatre ont été hospitalisées. C'est dire à quel point l'homophobie peut atteindre, non plus seulement verbalement, mais physiquement, et ce dans diverses situations.

## Le contexte des agressions physiques

### Agressions dans les lieux publics

Sur un lieu de drague d'Angers Vincent s'est fait accoster par une personne portant les insignes du Front National. Après plusieurs insultes comme " *sale PD, tapette, parasite de la France...* ", Vincent s'est retrouvé à terre, roué de coups au visage et aux reins. Après avoir vu son médecin, il a déposé plainte auprès d'une jeune fonctionnaire de police qui lui a proposé de venir consulter le fichier des agresseurs. Vincent ne sait pas s'il ira, car en province, il n'y a pas l'anonymat de Paris.



Appels relatant des agressions

Comme tous les dimanches d'été, Martin passe sa journée sur la plage nudiste de Fos-sur-Mer, près de Marseille. Il est installé dans le coin homo qui est un peu à l'écart quand tout à coup surgit un 4X4 qui fonce délibérément sur lui et les autres vacanciers. Trois hommes d'une trentaine d'années sont à bord du véhicule, et ils font durer ce safari humain près d'une demi-heure. Après avoir vainement tenté de se cacher ou de se protéger, les nudistes n'ont d'autre choix que de prendre la fuite. Heureusement, aucun d'entre eux n'est blessé.

**P**rès des deux tiers des agressions physiques homophobes ont pour théâtre un lieu public et très souvent il s'agit de lieux de dragage (cf. graphique XI).

Ce type d'agression est extrêmement violent (certains témoignages rapportent des fractures au visage, des côtes cassées...). Souvent perpétré en groupe, le " *cassage de pédés* " est encore très présent. Il faut donc rester extrêmement prudent lors de la fréquentation des lieux de dragage : tout le monde n'aura pas la chance de ce jeune homme, sauvé par l'intervention d'un policier en civil.

Mais les autres lieux publics ne sont pas en reste. On nous rapporte des agressions dans la rue, au restaurant, sur la plage ou en discothèque. Les manifestations sont plus ou moins graves :

insultes, crachats, jets de pierres, agression à l'arme blanche. Un homme s'est fait agresser Gare de l'Est à Paris par deux adolescentes qui l'ont frappé au visage avec une bouteille en plastique, un autre qui s'est fait insulter, dépouiller et frapper sur un pont à Dunkerque. Pour s'en sortir, il a couru et s'est réfugié dans un bar où les clients ont repoussé ses agresseurs.

La solidarité est souvent payante pour déjouer ces agressions homophobes, à l'exemple de ces passants qui ont appelé la police suite à des cris venant d'un homosexuel agressé ou encore de ce groupe de filles qui a mis en fuite une quinzaine de jeunes qui agressaient un couple de lesbiennes à la sortie d'une discothèque marseillaise alors que les patrons de la boîte ne réagissaient que mollement.

### **Agressions au travail**

---

Jean-Paul est très déstabilisé. Depuis quelque temps, il est victime de brimades répétées de la part de ses collègues, dans la société lyonnaise pour laquelle il travaille. Son quotidien est rythmé par des insultes et des violences verbales plus humiliantes les unes que les autres. La direction a ignoré les faits jusqu'à ce que Jean-Paul craque. En effet un de ses collègues, ou plutôt tortionnaire, l'a agressé physiquement. Jean-Paul a engagé une action, auprès des prud'hommes, sans succès. Il souhaiterait changer d'avocat. Il nous appelle pour avoir des conseils.

---

Deux appels entrent dans cette catégorie. Ils proviennent d'homosexuels de province travaillant dans de petites sociétés privées et que dans les deux cas, la hiérarchie semble

passive et ne se décide à intervenir qu'au moment où les agressions deviennent plus graves (violences physiques et sexuelles).

### **Agressions par la famille et le voisinage**

---

Le père de Karim n'accepte pas l'homosexualité de son fils. Il se comporte en vrai tyran, refuse de le nourrir, l'injurie, le frappe. Un jour, il a même essayé de l'étrangler. Aucun dialogue n'est possible. Karim ne sait plus quoi faire, il a bien essayé de partir mais il est dépendant financièrement et il n'ose pas porter plainte : " *c'est quand même mon père...* ".

---

Depuis plusieurs années David vit un véritable calvaire. Il est victime d'homophobie de la part d'un de ses voisins. Lors de la médiation, une première plainte pour coups et blessures avec constat médical à l'appui a été classée sans suite malgré les insultes et violences. Il vient de déposer une deuxième plainte suite à l'entrée fracassante de son voisin à son domicile : il est entré par la baie vitrée en la brisant pour le gifler et le menacer de mort.

---

Douze appels sont comptabilisés dans la catégorie " *famille et voisinage* " dont trois témoignages d'agressions familiales. Ces dernières sont les plus violentes : deux font état de tentatives de meurtre, dont une ayant provoqué une interruption de travail de trois mois. Il n'est pas facile pour les jeunes qui nous ont contactés de sortir de " l'enfer " familial en raison de leur dépendance financière et des liens affectifs qui les unissent à leur(s) agresseur(s).

L'homophobie du voisinage n'est pas simple non plus à gérer et il est difficile, pour les victimes, de trouver des témoins car souvent ces agressions ont lieu à leur domicile. En revanche, les preuves matérielles et physiques existent fréquemment.

Pour les personnes qui nous ont appelés, cela a généralement commencé par de simples remarques, puis ce fut l'escalade jusqu'à l'agression physique. Citons l'exemple d'un couple devant faire face à la folie de leur voisin armé d'un marteau et vociférant des insultes, ou encore ce gardien qui lance un aspirateur sur un locataire homosexuel suite à une remarque de sa part, tandis que certains voisins vont jusqu'à fracturer la porte pour rentrer chez leur victime. Le plus difficile dans ces affaires est que les brimades, insultes... sont récurrentes. Les conséquences physiques sont visibles et les dégâts psychologiques de ce véritable harcèlement sont souvent difficiles à vivre. Les victimes sont plongées dans un véritable cauchemar.

### **Agressions " réseaux et Internet "**

---

Kevin a donné rendez-vous à un homme qu'il a rencontré sur un réseau téléphonique gay. Ils se retrouvent dehors avant de monter chez Kevin. Mais finalement, Kevin se ravise, refuse les avances de l'autre, qui se met alors à le frapper. Après s'être enfui, celui-ci rappelle Kevin, le menace et profère des insultes homophobes. Kevin a des traces de coups, mais ne veut pas porter plainte.

---

Ce récit nous donne l'occasion de mettre l'accent sur les dangers des rencontres par Internet ou par les réseaux téléphoniques gays. Encore que dans ce cas, on peut supposer que l'agresseur cherchait bien au départ une relation sexuelle et qu'il a agi par dépit, alors

que dans d'autres situations, les services de rencontre sont utilisés par des homophobes pour appâter leur future victime ou se rendre chez elle, leur travail étant ainsi facilité. C'est la version renouvelée du " *cassage de pédés* " sur les lieux de drague.

**O**n concluera que les agressions physiques homophobes obéissent à certaines constantes. Dans l'écrasante majorité des cas, elles se déroulent dans des lieux publics, et plus précisément sur des lieux de drague homosexuelle. Les agresseurs agissent souvent en bande et s'en prennent presque uniquement à des jeunes hommes. Le "*cassage de pédés*" semble donc toujours en option comme défouloir du samedi soir, avec parfois en préambule, pour s'assurer

que la victime sera bien au rendez-vous, un dialogue sur Internet ou par réseau téléphonique.

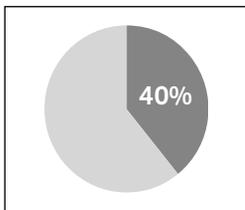
L'éventail des conséquences physiques et psychologiques de ces agressions est large et dépend autant de la violence des faits que de la personnalité de la victime. Certains appelants semblent peu affectés, d'autres sont surpris, voire choqués, quelques-uns sont traumatisés et pensent au suicide.

## E. L'homophobie dans la vie quotidienne

Cette catégorie de témoignages représente le plus grand nombre d'appels en 2002 : 156 sur 398, soit près de 40% du total et donc bien plus que les appels concernant le travail et la famille.

Beaucoup plus d'hommes que de femmes nous ont contacté pour témoigner de ce type d'actes

homophobes : ils sont 120 pour 36 femmes (cf. graphique XIII). Quand à l'origine géographique



**Pourcentage d'appels sur 398 appels en 2002**

des appels, 71 appels proviennent de la région parisienne pour 85 des autres régions de France (cf. graphique XIV).

Cette homophobie du quotidien se retrouve dans différents contextes que nous allons étudier les uns après les autres : d'abord les services publics et les forces de l'ordre, ensuite les lieux publics, puis les commerces et services, et enfin le voisinage (cf. graphique XII).

### L'homophobie dans les services publics et les forces de l'ordre

---

Pierre sort d'un bar gay marseillais, la police l'attend, le menotte, le traite de " sale PD " et le place en garde à vue pendant sept heures. Les policiers prétendent qu'il a été arrêté en état d'ébriété, pourtant, aucune prise de sang ni alcotest ne sont effectués. Il est ensuite relâché, il ne signe aucun procès-verbal. Pierre hésite à retourner dans ce bar de peur d'être de nouveau arrêté.

---

Erwan est agressé par plusieurs jeunes sur son lieu de drague habituel. Pour se défendre, il les menace d'un couteau. Les jeunes s'enfuient et appellent le commissariat qui aussitôt interpelle Erwan, dresse procès-verbal et lui signifie une interdiction de séjour dans sa ville. Erwan est enseignant et craint pour sa carrière.

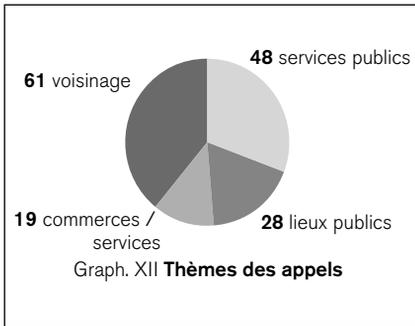
---

Marie et Caroline sont dans le train, quelque part entre Marseille et Montpellier. C'est un train de nuit, elles sont seules dans leur compartiment, mais elles ont leur billet, le train paraît tranquille et l'équipe de contrôleurs doit veiller. Les voilà qui apparaissent à la porte du compartiment, les voyageuses sont soulagées, elles peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Contre toute attente, les contrôleurs se transforment alors en voyous, menacent et insultent les deux jeunes femmes. Ils ont pris le soin de poinçonner les billets sur la bande magnétique, empêchant ainsi leur identification, et d'ôter leur casquette pour qu'il soit impossible de relever leur matricule. Elles parviennent à changer de voiture. Arrivées sauvées mais angoissées en gare de Nîmes, elles signalent les agissements des contrôleurs homophobes au chef de gare.

---

Dans un lieu de rencontre, Thomas pratique une fellation sur un inconnu. Inquiet, il se rend ensuite dans un hôpital parisien. Le médecin lui fait la morale, lui conseille de changer d'orientation sexuelle et d'engager sans tarder et sans diagnostic une trithérapie.

---

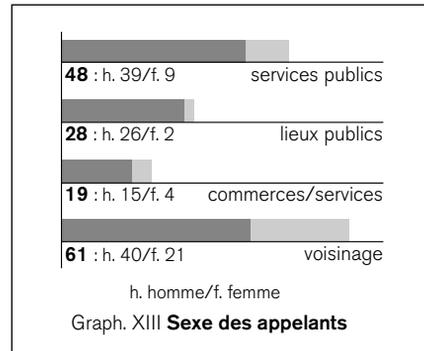


**Typologie des appels**  
sur 156 appels en 2002

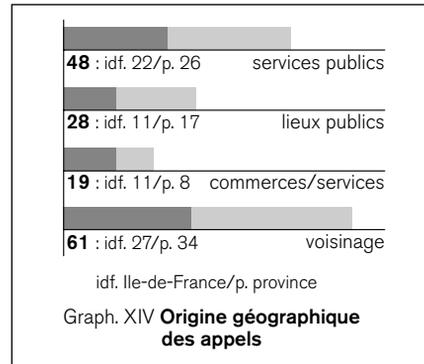
39 gays et 9 lesbiennes se sont plaints de comportements abusifs et délibérément homophobes de salariés du service public et d'entreprises d'Etat ou subventionnées. Ces actes se sont produits à Paris et en région parisienne (22 appels), soit presque autant qu'en province (26 appels).

Les mauvaises relations avec les forces de l'ordre sont prédominantes. Certains appelants déplorent que leur plainte ne soit pas enregistrée par des policiers qui semblent considérer qu'un homosexuel agressé n'a pas les mêmes droits que les autres citoyens, car il porterait au moins une part, si ce n'est toute la responsabilité de l'agression dont il est pourtant la victime. D'autres appelants témoignent d'actes graves, telles que des moqueries et insultes, proférées par les policiers lors de contrôle d'identité dans la rue ou les moyens de transport. Mais c'est surtout lorsque ces contrôles ont lieu à la sortie de boîtes gays, sur les plages naturistes ou sur des lieux de rencontre qualifiés plus communément de lieux de drague, que la mauvaise foi et les violences policières atteignent l'inacceptable : fouilles, injures, brimades et sévices parfois.

En 2002, à Paris (Bois de Boulogne et Vincennes) mais aussi un peu partout en France,



h. homme/f. femme  
Graph. XIII Sexe des appelants



idf. Ile-de-France/p. province  
Graph. XIV Origine géographique des appels

les abords des sous-bois, anciens lieux de drague gay, interdits pour cause de tempête, sont prétextes à de nombreuses tracasseries policières. Les vigiles ne sont pas en reste, dans les centres commerciaux comme dans les parcs et jardins.

Nous avons également enregistré cette année des abus de la part d'agents des transports publics. Des appelants ont été traités de "sales PD" par des agents de la SNCF, d'autres par des agents de la Stivo (compagnie de bus locale) alors qu'ils attendaient le bus. La conductrice du bus, témoin de l'incident, les a dispensés du paiement des tickets pour les reconforter et leur a conseillé de porter plainte auprès de la direction de l'entreprise.

Il arrive encore que des institutions se rendent coupables de discriminations homophobes. Plusieurs appelants se sont plaints auprès de leur mairie ou bibliothèque municipale de ne pouvoir consulter des sites homosexuels qui pourtant n'ont pas de caractère pornographique. C'est aussi un Conseil général qui refuse d'attribuer les aides indispensables à un projet de création d'entreprise (agence de rencontre de gays et de lesbiennes), soutenu par l'ANPE. En outre, l'exercice de la démocratie ne protège pas toujours les homosexuels : une lesbienne, élue locale, a été publiquement insultée lors d'un conseil municipal.

L'homophobie est parfois propagée par le personnel enseignant. Un médecin, enseignant universitaire en art thérapie, n'a pas hésité à déclarer en cours que " *l'homosexualité est une maladie qui se soigne* ". Le personnel hospitalier se rend également parfois coupable d'homophobie. Une jeune femme est écartée par le personnel soignant quand elle souhaite rendre visite à sa compagne, hospitalisée. Enfin, plusieurs appelants déplorent la discrimination dont ils sont victimes dans le don du sang. Une discrimination qui ne devrait plus avoir lieu avec la mise en place en 2003 d'un nouveau formulaire qui tient seulement compte des pratiques à risques.

## L'homophobie dans les lieux publics

---

Guillaume et Félix sont dans une rame de métro. C'est l'heure de pointe, le wagon est bondé. En se faufilant pour rejoindre Guillaume, Félix bouscule légèrement un voyageur qui en réponse l'injurie et le traite de PD. Les deux amis répondent, le voyageur leur crache dessus, sort un cutter et les en menace. Guillaume et Félix ne prendront plus le métro sans penser à cette altercation.

---

Robin, en quête d'aventure, arpente son parc préféré. Il croise un groupe d'hommes qui l'insultent. Percevant le danger, il prend la fuite ; sur le pont, il est rattrapé par ses agresseurs qui le frappent, lui déchirent ses vêtements et lui dérobent quelques affaires. Il parvient à se réfugier dans un bar, les consommateurs repoussent les agresseurs qui accusent alors Robin de vol. Enfin, ils s'éloignent. Robin nous demande s'il doit porter plainte.

---

Ariane et Claire flânent dans un square parisien, se tenant par la main. Une bande de gamins âgés d'une dizaine d'années les injurie et leur jette des pierres. Blessées, elles quittent les lieux, mais déclareront l'incident au commissariat.

---

Deux lesbiennes et 26 gays nous ont contacté pour ce genre d'actes homophobes. La plupart d'entre eux témoignent avoir été insultés dans la rue, par des piétons ou des conducteurs, voire dans les transports en commun. Le vocabulaire homophobe des Français est tristement répétitif : " *sale gouine* " ou " *sale PD* " sont

nettement leurs favoris, suivis des classiques " *pédale* ", " *tapette* "...

Des altercations se produisent aussi dans les centres commerciaux ou magasins. En général, le différend est banal, mais l'énervernement gagnant, les insultes homophobes et les menaces fusent rapidement.

Les insultes sont monnaie courante, difficiles à vivre et à oublier. Pourtant il y a bien plus grave encore : des gays et des lesbiennes témoignent d'agressions ou de tentatives d'agressions. Ces agressions sont fréquentes et représentent la majorité des appels de cette rubrique. Le plus souvent, elles se produisent sur les lieux de rencontre, les parcs, squares, sous-bois et plages naturistes ou les gares. Elles ont parfois lieu à l'extérieur de lieux de rencontres homosexuelles tels que les bars et les boîtes de

nuit. Le plus souvent les agresseurs sont jeunes et agissent en bandes. " *Casser du PD* " peut être leur seule motivation, mais souvent, elle s'accompagne de vol ou de racket. Une agression physique perpétrée par un militant du Front National nous a également été signalée. Ces agressions causent toujours de sérieux traumatismes psychologiques, souvent de graves blessures physiques et vont parfois jusqu'aux sévices sexuels et au viol.

## L'homophobie dans les commerces et les services

---

Jérôme et Frédéric ont loué un appartement de vacances à Concarneau. Joyeux, ils rencontrent les propriétaires pour prendre possession des lieux. Le rejet homophobe est immédiat : " *Chez moi, ce n'est pas une maison de passe* " leur lance notamment le père de famille. Malgré une réservation en bonne et due forme, ils doivent quitter les lieux et se rabattre sur un autre hébergement de vacances qui leur coûtera bien plus cher.

---

**D**ans cette rubrique, nous faisons état cette année de dix-neuf appels dont quinze proviennent de gays et quatre de lesbiennes (onze appellent de la région parisienne et huit de province).

Des commerçants se rendent coupables de discriminations homophobes violentes. Dans ce cas, nos appelants n'hésitent pas à contacter la fédération ou le groupement auxquels ces commerces sont affiliés, parfois, ils prendront les sanctions qui s'imposent.

L'équipe d'un club de gymnastique parisien n'est pas intervenue alors qu'un client se faisait insulter puis agresser à coups de serviettes humides. Les agresseurs se comportant, quelques jours plus tard, de façon similaire avec un autre homosexuel, notre appelant a voulu connaître leur identité afin de porter plainte, mais les gérants ont refusé.

Des sites Internet de rencontres refusent les

annonces de personnes homosexuelles ou transsexuelles. Des appelants ont également eu à regretter une soirée dans une boîte de nuit majoritairement hétérosexuelle. L'un, traité de " *tapette* ", a été éjecté par les videurs craignant peut-être de se voir attribuer l'image de boîte homosexuelle. L'autre a été sommé de quitter les lieux alors qu'il embrassait son compagnon sur la piste de danse. Sont également à déplorer des altercations mêlant insultes homophobes et menaces ou coups et blessures entre nos appelants et un garagiste, un électricien et un restaurateur.

Cette année encore, nous avons reçu deux témoignages de discrimination homophobe de la part de syndic ou d'agence de location envers des couples homosexuels ayant déposé un dossier de candidature. Dans ce cas, la discrimination homophobe est difficile à établir et le préjudice n'est jamais pris en considération, donc non réparé.

## L'homophobie dans le voisinage

---

Théo a eu une altercation avec le propriétaire du café situé en bas de chez lui. Jusqu'à la fin de l'échange, il n'est pas du tout question de l'orientation sexuelle de Théo. Le débat ne permet pas aux deux hommes de régler ce différend. Au moment de partir, le cafetier lance à Théo un sonore "*va te faire enculer sale pédé*".

---

Jeanne et Isabelle vivent en couple et tout se passe pour le mieux jusqu'à ce qu'un voisin pirate leur boîte électronique et diffame, insulte, menace les deux femmes et leur entourage.

---

**E**n 2002, 61 appels peuvent être rattachés aux discriminations homophobes dans le voisinage. Ces appels émanent pour 40 d'entre eux d'hommes, soit presque deux fois plus que ceux des femmes (21 appels). L'origine géographique des appelants fait apparaître une prépondérance de la province sur l'Ile-de-France

(34 appels contre 27). Il semblerait donc que, pour cette catégorie d'appels, l'homophobie soit plus présente dans les grandes villes et les communes de province. Au-delà de cette dissymétrie, l'homophobie de voisinage semble pourtant fonctionner en province comme en Ile-de-France avec des mécanismes fort semblables.

### L'insulte, arme préférée des voisins homophobes

L'insulte est presque toujours utilisée. En effet, les 3/4 des appelants témoignent de la présence de violences verbales exercées à leur rencontre par autrui. Là encore, le vocabulaire reste tristement répétitif et propulse au premier rang les déplorables "*pédé*", "*sale gouine*", "*sales pédales*". Certains dépassent l'onomatopée homophobe pour tenter une phrase simple comme "*va te faire enculer pédé*", "*tiens reveilà le pédé d'en face*"... Derrière la triste banalité de ces expressions se donne à voir la hargne avec laquelle certain-e-s ont décidé de rendre la vie d'hommes, de femmes et de couples homosexuels impossible. Isolées, ces insultes sont avant tout déstabilisantes. Multipliées tout au long de l'année, elles constituent véritablement un harcèlement moral. Une femme nous contacte car elle ne supporte plus les injures proférées, au moins quatre fois par jour, par son voisin. Un homme, de retour dans son village

après vingt ans passés à l'étranger, vit très mal les réflexions d'un ami d'enfance dont il n'est séparé que par une simple haie. Dans beaucoup de cas, les appelants témoignent d'une volonté d'affirmer leur droit à l'existence, à la tranquillité et au respect. Ainsi, bon nombre d'appelant-e-s désirent connaître les moyens d'action pour contrer ces attaques. Le plus souvent, ils ont déposé une main courante mais, puisque non-suivie d'effets, celle-ci permet rarement de stopper les insultes. Reste alors la possibilité de porter plainte pour injures avec la difficulté, en cas d'absence de témoins, de prouver les faits. Et si témoins il y a, les appelants craignent parfois les représailles ou disent ne pas "*vouloir d'histoires*". Entre l'individualisme et la non-pénalisation des propos homophobes, les agresseurs jouissent d'une quasi-impunité. Certains appelant-e-s évoquent leurs tentatives de conciliation et différentes démarches qu'ils ont entrepris pour que ces intrusions dans leur vie privée cessent. Hélas, la justice semble faire assez peu de cas de

ces problèmes de voisinage dès lors que l'homophobie y tient une place centrale !

Les voisins homophobes ne sont pas les seuls à agir. De la concierge au syndic, de véritables cabales sont orchestrées pour "*se débarrasser*" de celui, de celle-s, de ceux qui sont étiquetés comme "*différents*", "*anormaux*", "*pervers*". Une femme nous confie qu'un voisin a décidé de faire circuler une pétition contre elle à propos de tapage et qu'il n'hésite pas à faire mention de l'homosexualité de l'appelante pour convaincre certain-e-s de signer. Une semaine après son arrivée, un jeune homme est violemment pris à partie par sa concierge qui lui reproche son mode de vie "*incompatible avec la vie des autres familles de l'immeuble*". Un autre vient d'être informé des propos de ses voisins relativement à sa vie sexuelle qu'ils jugent porteuse de risque pour l'éducation de leurs enfants. Sans doute faut-il

rappeler que l'homophobie s'enseigne et se transmet ce qui n'est par contre pas le cas de l'homosexualité !

Deux femmes vivant en couple dans un petit châlet savoyard ont vu leur bonheur brisé par l'arrivée d'un voisin homophobe. Elles pensent aujourd'hui déménager pour ne plus avoir à subir tout ça. Plusieurs témoignages confirment que certain-e-s abandonnent tout pour retrouver une tranquillité.

À côté des insultes verbales, il faut ajouter les insultes écrites, le plus souvent sur la porte de l'habitation ou la boîte aux lettres. Difficile de confondre le voisin homophobe qui, ici, agit plutôt la nuit. Tout au plus la prise de photo permettra de corroborer les faits, mais ne pourra constituer une preuve à charge contre qui que ce soit. La répression des actes de vandalisme homophobe apparaît donc particulièrement délicate à mener.

### **Derrière l'insulte du voisin, la menace...**

Vingt-neuf appelant-e-s témoignent de menaces proférées par le voisinage. Un appelant vivant avec son ami qui n'est pas colocataire a reçu la visite d'un huissier à la demande de la propriétaire pour constater qu'ils vivaient à deux sans qu'une deuxième personne n'apparaisse sur le bail. Véritable tentative d'intimidation à l'encontre des deux hommes, dont l'immeuble souhaite ouvertement le départ, ils cherchent comment réagir juridiquement.

Une femme se voit réveiller fréquemment par des coups de pied et de poing dans sa porte. Plus que des tentatives d'intimidations, ces situations provoquent, chez les appelants, un sentiment d'angoisse et les plongent dans une crainte permanente. Un homme s'est retrouvé à deux reprises avec le poing de son voisin sous le menton. Depuis, il n'ose plus sortir de chez lui, craignant des actes encore plus violents.

Aux menaces explicites s'ajoutent également les actes ou propos plus sornois. Ainsi de cette agence immobilière qui, depuis trois mois, refuse

d'encaisser les chèques de loyer d'un couple d'hommes et multiplie les lettres les enjoignant de respecter la tranquillité des autres locataires alors qu'ils travaillent la journée et reçoivent fort peul Enfin, les menaces prennent aussi la forme d'action punitive contre une orientation sexuelle "*insupportable*". Un homme craint pour son intégrité physique depuis que son voisin l'a menacé de viol.

Enfin, deux témoignages particulièrement inquiétants montrent combien ces menaces peuvent prendre des proportions extrêmes. Une femme tente de venir en aide à un jeune homme de seize ans mis en détention à la suite d'une plainte déposée par les parents d'un jeune homme de son âge, à qui il avait fait des avances. Libéré et devant prochainement être jugé, l'ensemble de son village a décidé de le mettre au pilori. Menaces, insultes, tentatives d'agressions : la vindicte populaire n'a aucune limite et les droits de la défense ne peuvent que peu de chose face à la haine populaire. Un autre jeune homme a vu sa plainte pour harcèlement classée en raison

"d'un manque de preuves". Le jeune homme a reçu pas moins de deux cents lettres de menaces, des SMS et voit régulièrement sa porte taguée.

### **De la menace du voisin à l'agression, il n'y a qu'un pas...**

L'atteinte aux biens d'une personne en raison de son homosexualité n'est pas le seul dommage causé par les voisins homophobes. La dégradation des portes, des voitures, des boîtes aux lettres, les insultes, les menaces accompagnent voire annoncent l'atteinte à l'intégrité physique de la personne. Douze appelant-e-s témoignent d'agressions physiques par des voisins. Il faut noter que ces dernières se portent presque exclusivement sur les hommes. Une seule femme nous

**E**n conclusion de cette analyse sur l'homophobie dans la vie quotidienne, on ne peut qu'affirmer que le respect de la vie privée, de la liberté d'orientation sexuelle et d'organisation de la vie privée ne constituent pas des réalités effectives pour tous les homosexuels. Des insultes aux agressions en passant par les menaces et le harcèlement, tous les moyens sont exploités par les commerçants ou les fonctionnaires homophobes pour inférioriser.

Souvent clairement affichée par le voisinage, cette homophobie apparaît aussi comme particulièrement sournoise, transformant les aléas des relations d'immeuble en véritable guerre.

Découragé et profondément choqué, il envisage de déménager pour pouvoir vivre !

rapporte une agression par sa voisine suite à laquelle elle a eu une Interruption Temporaire de Travail de cinq jours. Un étudiant malais, logé dans une cité universitaire depuis un an, se fait régulièrement passer à tabac par d'autres étudiants malais. Il n'ose pas porter plainte de peur de voir brusquement ses études interrompues. Un homme, suite à une petite explication avec le mari de sa concierge, évite de justesse l'aspirateur que ce dernier lui a jeté au visage en l'insultant !

L'individualisme et la tranquillité, qui priment dès qu'il s'agit de lutter contre les actes homophobes d'un individu, cèdent souvent la place à un "*esprit de voisinage*" et à une participation active de chacun dès qu'il s'agit de nuire à la tranquillité et à la vie d'un-e homosexuel-le.

Dès lors, la volonté des victimes de ne pas "*en rester là*" montre clairement que la lutte contre l'homophobie au quotidien se poursuit. À l'impunité dont jouissent les homophobes devra s'opposer le droit et s'imposer effectivement le respect de la vie privée dont chacun doit être assuré. Au-delà restent les mentalités qui, en général, évoluent moins vite que le droit... c'est en tout cas ce que laissent penser ces voisins.

## F. L'homophobie au travail

---

Michel est infirmier dans une clinique privée de la région parisienne et la cible depuis peu d'une surveillante en chef qui confond management et acharnement.

Tous les trimestres en effet, il est convoqué pour un bilan d'activité au cours duquel son travail et son professionnalisme se voient systématiquement remis en cause. Or Michel, dont l'homosexualité n'est un mystère pour personne, bénéficie en exclusivité de ce traitement de faveur.

Outre cet excès de zèle, l'appelant supporte également les réflexions quotidiennes de ses collègues : " *on n'est pas des pédés* " et autres joyeusetés.

Aujourd'hui il décide de réagir. Le recours aux délégués syndicaux s'avère cependant impossible puisqu'ils comptent au nombre des agresseurs.

Michel se retourne alors vers la ligne d'écoute.

---

Dans la banque où il travaille, Daniel est considéré comme un excellent élément par sa hiérarchie directe, jusqu'au jour où celle-ci se trouve remplacée par une autre, qui entreprend de faire un peu de ménage.

Au cours d'un entretien d'évaluation, le salarié s'entend demander avec stupéfaction s'il " *vit avec un homme* ", ce à quoi, bien entendu, il refuse de répondre. S'ensuivent alors menaces et pressions.

Fort de son ancienneté dans l'entreprise, Daniel saisit la direction. Nouvelle déconvenue : comme alternative à un licenciement certain, cette dernière ne lui propose pas moins en effet, que la signature d'un nouveau contrat, complètement désavantageux pour le salarié qui refuse le chantage.

Daniel est donc licencié sans autre forme de procès et porte l'affaire devant les prud'hommes où sa plainte a toutes les chances d'aboutir.

Il souhaite se battre cependant, pour que soit reconnu le caractère homophobe de son licenciement.

---

Marie enseigne l'italien dans un établissement privé. Invectivée par l'une de ses élèves (" *ici on n'aime pas les gouines* "), elle saisit la directrice qui refuse de sanctionner l'adolescente pour insulte à caractère homophobe.

Cette absence de réaction, voire ce déni, légitime les propos de la lycéenne, la situation s'envenime et la position de l'enseignante devient très vite intenable.

Marie a donc contacté les syndicats, pense aller en justice mais souhaite auparavant s'informer et témoigner auprès de nous.

---

**E**n 2002, nous avons reçu sur la ligne 81 appels ressemblant à ceux qui précèdent. En termes de statistiques, ce chiffre ne représente aucune évolution par rapport aux années précédentes, au cours desquelles il s'était avéré

en progression constante. Structurellement cependant, la problématique homophobe en milieu professionnel continue de générer près de 21% des appels ; pourcentage qui lui confère le triste titre d'" *outsider* ", devant les

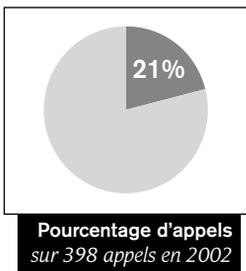
problèmes liés au cadre familial (cf. graphique VII).

Cette situation tient à la spécificité même du contexte professionnel, milieu lourdement codifié et strictement normé, au pouvoir considérable de l'employeur et aux enjeux liés à la sauvegarde " coûte que coûte " du contrat de travail.

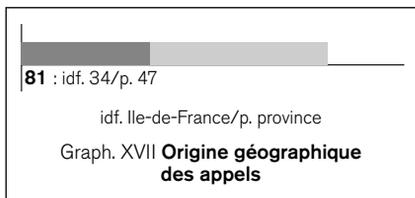
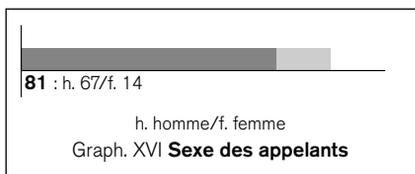
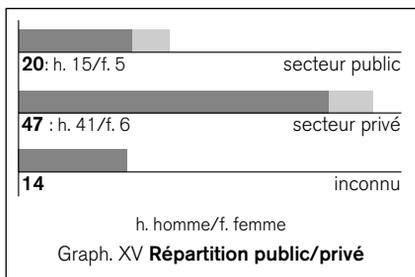
Plutôt qu'à un syndicat maison dont ils se défient ou qu'à une hiérarchie dont ils redoutent les réactions, les salariés préfèrent s'adresser à des correspondants anonymes auxquels ils peuvent en outre, confier leur colère et leur désarroi. L'expression de l'homophobie dans l'entreprise en effet, protéiforme et sournoise, s'avère parfois difficile à prouver voire à identifier. Elle concerne cependant tous les secteurs d'activité, dont certains se trouvent particulièrement exposés. Malgré les évolutions de la législation en effet, les réactions des salariés face aux exactions homophobes dont ils sont victimes, demeurent fréquemment conditionnées par la peur, l'ignorance de leurs droits et la désinformation.

2002 se caractérise cependant par deux phénomènes révélateurs des transformations actuellement en cours dans la société :

- la stagnation du nombre d'appels concernant l'homophobie dans l'entreprise,



- la diminution conséquente du nombre d'appels émanant des fonctionnaires, reportée semble-t-il sur les appels des salariés du secteur privé, qui augmentent en proportion (cf. graphique XV).



**Typologie des appels sur 81 appels en 2002**

## L'expression de l'homophobie dans l'entreprise : de l'insulte au non-dit

**P**arce que difficiles à isoler les unes des autres, les manifestations de l'homophobie dans l'entreprise sont impossibles à hiérarchiser. Une insulte s'accompagne parfois de menaces et fréquemment de moqueries. Les brimades, les rumeurs et autres incessants ragots par

ailleurs, semblent autant de manifestations du harcèlement moral. Pareillement, la diffamation n'est jamais qu'une bonne attaque en règle, qu'une insulte savamment préméditée. On retrouve dans tous les cas, quelles qu'en soient la forme et la composition, une volonté de

nuire absolument, de détruire assurément. Insultes, moqueries, diffamation : des " paroles " bien sûr, mais des paroles qui restent et des paroles qui tuent. Jean, convoyeur de fonds, en sait quelque chose. À près de cinquante ans, il se voit contraint de démissionner, excédé par les insultes et propos diffamatoires de sa chef de centre. Quel avenir professionnel s'offre désormais à lui ? Témoin aussi cet appelant, employé dans un bar, qui supporte depuis plus de six mois les injures de l'un de ses collègues, proférées de préférence devant les clients.

Insultes, moqueries, brimades sont, dans l'entreprise, le lot commun de beaucoup d'homosexuels et pour nous, sur la ligne, les premières causes d'appel ; l'insulte basique se révélant bien entendu la plus fréquente. Au cours d'un repas d'affaire, Marc s'entend présenter par son directeur comme étant " *le pédé de service* ". Lors d'un entretien, son supérieur demande à Pierre, si par hasard, il " *n'est pas de la jaquette* ". Gilles enfin, après un différend professionnel avec son responsable, s'entend menacer et traiter ouvertement de " *sale petit pédé* ".

Insultes, moqueries, brimades, qui souvent " *prennent de court* ", devant lesquelles on reste sans voix tellement elles sont violentes, tellement elles véhiculent de haine et de ressentiment. Tellement elles nous dépassent en voulant nous anéantir. Dans le contexte professionnel, elles ne sont souvent que l'expression de frustrations, de manques et de peurs qui trouvent enfin là leur exutoire. Tout va bien jusqu'au jour où... Ce jour-là, l'homosexualité se révèle soudain le prétexte idéal pour solder quelques comptes on ne peut plus obscurs.

Et pourquoi s'en priver du reste, puisque l'on peut encore et " *casser du pédé* " et cracher sur les lesbiennes en toute impunité. Ou presque. Et pourquoi s'en priver du reste, puisque insulter ceux-ci donne à tous ceux-là l'ineffable assu-

rance d'appartenir bien sûr à la majorité et donc évidemment à la normalité. Isabelle travaille dans un collège. Lors d'une altercation avec l'une de ses collègues, celle-ci la traite de " *sale lesbienne* ". Les deux femmes sont convoquées au rectorat. Au cours de cet entretien, Isabelle apprend qu'une plainte pour harcèlement sexuel a été déposée contre elle par une autre enseignante et que " sa non-conformité à la norme en vigueur " dérange beaucoup de ses consœurs.

Après l'injure et les insanités, qui toujours cherchent à ridiculiser et à discréditer, figurent en bonne place toutes les composantes du harcèlement moral, cette forme actuelle du dégraissage " *soft* ". Brimades, menaces, chantage et autres tentatives d'isolement ; l'objectif en général est bien de faire craquer ou de pousser à la démission. Près de vingt appels en témoignent. Depuis plusieurs mois, Jacques se voit harcelé par les mêmes personnes. Les " *chuchotements* " sur son passage succèdent aux remarques " *en douce* " ainsi qu'aux réflexions. Il a, sans succès, saisi sa direction. Aujourd'hui, découragé et fatigué, il est au bord de la rupture et recourt aux anxiolytiques. Benoît, éducateur, se trouve régulièrement pris à partie par son directeur. En outre, de nombreuses rumeurs courent sur son compte et on l'écarte systématiquement des décisions, des réunions et de tout travail de groupe. Il veut démissionner. Professeur de collège, Louis subit des pressions de la part de sa hiérarchie, qui souhaite manifestement le muter en province. Les collègues de Mélanie, stagiaire dans un hôpital, ont décidé de lui faire " *expier* " son homosexualité. Moqueries, brimades, insultes : la jeune femme ne travaille plus depuis six mois, pour cause de dépression.

Pour onze appelants, ces manœuvres ont effectivement atteint leur objectif, soit que les salariés aient été contraints de démissionner, soit

qu'ils aient été directement licenciés. Bien entendu, l' " *orientation sexuelle* " n'est jamais réellement évoquée, les prétextes restent divers et variés. Ici, le sentiment homophobe se dissimule à peine et jamais ne s'exprime, c'est ce qui fait sa force et sa perversité. En juillet dernier, après un voyage organisé par son entreprise et effectué avec son ami, Julien est soudain licencié. Motif : perte de confiance de l'employeur. Idem pour Vincent, qui a informé sa responsable de sa séropositivité. Même schéma pour Béatrice, " *outée* " bien malgré elle et priée de quitter sans délai l'agence de voyages où elle travaillait, accusée de vol de billets.

L'entreprise apparaît en effet comme le contexte idéal du non-dit et du tacite, l'endroit où la discrimination frappe toujours de façon insidieuse, difficile à prouver. Ainsi, Olivier, enseignant dans un établissement privé, apprend, au cours d'un entretien, que sa personnalité " *pose problème* " et se voit soudain supprimé quatre heures de cours hebdomadaires, quand deux autres professeurs sont au contraire surchargés de travail. À l'issue de sa période d'essai, Dorian, télé-opérateur dans une banque et " *outé* " par l'une de ses collègues, est soudain jugé " *trop émotif* " par sa direction. Son stage se trouve invalidé, alors que ses résultats s'avèrent tout à fait satisfaisants. Laure, employée de la Poste dans l'Essonne et pacsée avec Jannick qui tra-

vaille à Dijon, demande, depuis deux ans, un rapprochement géographique, qu'on lui refuse systématiquement sous des prétextes fallacieux... Vingt appelants ont fait sensiblement les mêmes expériences.

L'homophobie s'avère d'autant plus difficile à gérer dans le contexte professionnel, qu'elle a de multiples provenances : collègues, hiérarchie de proximité ou employeur voire, dans certains secteurs, public ou clients. Ici, les réflexes n'ont plus rien de professionnel, mais relèvent plutôt de la primarité. En tant qu'auteurs de faits ou discriminations homophobes, les collègues et employeurs, sont indifféremment cités dans la plupart des cas (respectivement 30 et 33 appels). Les choses toutefois ne sont pas toujours aussi tranchées et il arrive que l'homophobie des uns se trouve largement relayée par les autres, quel que soit le niveau ou la situation hiérarchique dans l'entreprise. C'est ainsi le cas pour plus de dix appelants, à l'encontre desquels se sont opérées, à l'unanimité bien pensante, de véritables opérations de lynchage.

Bien que les expériences des uns et des autres présentent de nombreuses similitudes, il reste cependant difficile d'établir un portrait type de l'appelant, victime d'homophobie dans le contexte professionnel.

## Les victimes de l'homophobie au travail

**L**es appelants sont en général des hommes entre 25 et 50 ans, vivant indifféremment en province et région parisienne et travaillant en majorité dans le secteur privé (cf. graphiques XV, XVI et XVII).

À l'inverse des années précédentes en effet, les appels des salariés du privé augmentent de façon conséquente ; phénomène qui nous interroge à

différents niveaux. Serait-ce que l'homophobie a trouvé dans l'entreprise privée son terrain de prédilection et qu'elle s'y exprime en toute impunité ? Ou bien alors que les salariés concernés, soutenus et encouragés par les évolutions de la législation<sup>1</sup>, ont décidé de ne plus subir en silence

1. Loi contre les discriminations de novembre 2001, définissant l'orientation sexuelle comme motif discriminatoire ; Loi de modernisation sociale de janvier 2002 réprimant le harcèlement moral.

et de réagir ? Ou bien enfin, que les nouveaux embauchés, plus jeunes et plus " *mordants* " pour certains, possèdent une " *culture du outing* " et de la revendication identitaire que n'avaient pas leurs aînés ? Quelle qu'en soit la raison, ces résultats modifient quelque peu le rapport de force existant jusqu'alors et peuvent laisser espérer que c'en est terminé d'une certaine forme d'ostracisme à l'égard du salarié non conforme et de la toute puissance de l'employeur privé.

Qu'ils relèvent de cette dernière catégorie ou du public, deux secteurs professionnels s'avèrent particulièrement exposés : l'hôpital, dont la tradition sexiste est quasiment revendiquée comme un particularisme, et l'enseignement. Marc travaille dans un hôpital de la région parisienne dont on lui demande de partir car " *trop gentil* " et surtout " *trop féminin* ". Antoine, professeur de musique, subit insultes et moqueries non seulement de la part de ses élèves mais également de ses collègues. Anne, directrice d'école, est prise à partie en pleine réunion, par la mère d'un

élève, qui la traite de " *sale gouine* ". Dans la catégorie des plus vulnérables, viennent ensuite les employés de banque, du commerce et de la restauration. Dans cet établissement bancaire bien connu et dont l'image se veut tellement rassurante, Didier est régulièrement insulté par son responsable. Cuisinier dans une brasserie parisienne et complètement " *out* ", Marc doit supporter quotidiennement l'homophobie quasiment pathologique de son nouveau directeur.

Enfin, quel que soit le secteur d'activité, les cadres semblent toujours plus protégés que les employés, à quelques exceptions près toutefois : dans cette filiale européenne d'un groupe américain, la marginalité n'est pas de mise notamment pour les cadres. Olivier, responsable de département, qui voit ses prérogatives et ses responsabilités mincir de jour en jour, en fait aujourd'hui la douloureuse expérience. Comme beaucoup d'appelants cependant il souhaite ne pas en rester là et nous contacte pour " *savoir que faire* ".

## Les réactions : du silence aux Prud'hommes

**L**es personnes qui appellent la ligne ont déjà dépassé la problématique du silence, du " *subir sans rien dire* ". Bien qu'aucune action ne soit encore enclenchée dans l'entreprise même, le fait de nous appeler, ne serait ce que pour témoigner, constitue déjà un acte de non-acceptation et de résistance, lorsque les recours dans le contexte local s'avèrent inopérants, voire inexistant. Brigitte est magasinnière dans un laboratoire de produits pharmaceutiques. Victime de l'homophobie de ses collègues, elle refuse de recourir au syndicat, acquis semble-t-il à la cause de la direction.

Ainsi que nous l'avons fréquemment souligné, en matière d'homophobie en effet, les syndicats sont peu sollicités. En 2002, ce constat demeure

d'actualité : douze appels seulement ont été précédés d'une saisine syndicale. Dans le cas contraire, outre l'absence de représentants du personnel dans l'entreprise, cette situation résulte essentiellement de deux facteurs :

- la collusion, réelle ou soupçonnée, entre " *syndicat maison* " et direction,
- l'appartenance du délégué syndical au personnel de l'entreprise et la défiance qui s'ensuit.

Pour 60 appels, l'éventuel recours au syndicat ne se trouve même pas mentionné, sinon par l'écouter en fin de communication.

Cela révèle d'une part le déficit de confiance des salariés à leur endroit mais également leur propre manque de réactivité et d'adaptabilité aux débats

actuels. Elle permet également de mesurer non sans inquiétude, le chemin restant à parcourir pour voir évoluer les mentalités et les positionnements. Existerait-il donc des causes défendables et d'autres infréquentables ? Les syndicats en tout état de cause, pourraient peut-être s'interroger sur l'ensemble de ces résultats et inscrire en toutes lettres, au titre de leurs missions, la lutte contre l'homophobie comme l'ont fait la CGT et le Snés (syndicat national des enseignants du second degré) au printemps 2003.

C'est la démarche que pour notre part, nous leur avons proposé d'effectuer, en envoyant aux cinq centrales un dossier d'information, comprenant, entre autres, des propositions d'intervention dans les fédérations ou les sections. Pour le moment, seule la CGT a manifesté de l'intérêt pour nos propositions, auxquelles les autres n'ont donné aucune suite. Convient-il d'en penser que les problèmes d'homophobie ne sont pas suffisamment porteurs en termes d'image et de gains de voix ? Mais le syndicat n'est pas le seul recours au niveau de l'entreprise. Lorsque l'homophobie est le fait de collègues en effet, le salarié est en droit de saisir sa hiérarchie : direction des ressources humaines, encadrement, employeur... que la loi tient pour responsable du climat de travail au sein de l'établissement. Vingt salariés, parmi ceux qui nous ont appelés, ont effectué cette démarche, laquelle s'est soldée le plus souvent

par une fin de non-recevoir. Surtout " *ne pas faire de vagues* "... Vingt-quatre autres appelants ont préféré se taire, par crainte de réactions négatives et refus du " *outing* " que cela implique nécessairement. Témoin d'une agression homophobe perpétrée à l'encontre d'un employé, ce responsable conseille au salarié de porter plainte sans l'assurer toutefois de son soutien et de son témoignage. Un directeur de grand magasin, refuse d'intervenir dans le conflit qui oppose deux salariés, dont l'un s'est vu publiquement insulté par l'autre. Idem pour ce directeur d'agence, témoin d'une altercation du même ordre.

Le recours à l'Inspection du travail par ailleurs reste faible et son rôle est manifestement peu connu des salariés. L'action devant les Prud'hommes, en revanche, saisis par une dizaine d'appelants, tend à se généraliser.

Si toutes les autres communications témoignent de la volonté très nette de réagir, de " *ne pas en rester là*", elles révèlent également le manque d'information des salariés quant à leurs droits et marges de manœuvre. En général, nous intervenons justement à ce moment précis de leur cheminement et cette intervention représente pour beaucoup l'impulsion qui faisait défaut, l'encouragement qui manquait, pour justement " *aller plus loin* ".

**E**n conclusion, si la législation du travail a évolué, elle demeure encore insuffisante en matière de lutte contre l'homophobie. Notre objectif, dans ce domaine, est donc bien de contribuer à pallier ces insuffisances, en devenant, sinon des spécialistes, du moins de véritables

référents. Concrétiser cette ambition suppose notamment que nous développons un véritable partenariat avec les différents acteurs présents dans l'entreprise, syndicats et employeurs, et que pour plus d'efficacité, nous multiplions les interactions.

## G. L'homophobie dans la famille

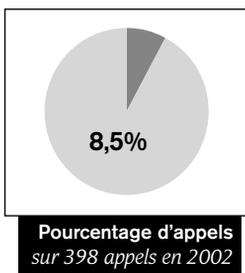
Franck est homosexuel et séropositif dans une grande ville de province. Depuis que sa famille est au courant, elle le rejette. Ainsi, Franck est agressé par son beau-père, expulsé de sa propre maison par ses parents qui le délestent de ses effets personnels et de ses meubles. Non seulement exclu par toute la famille, Franck est également considéré comme déjà mort. Décidé à se battre, il cherche un soutien.

Jean-Baptiste et Sébastien forment un jeune couple homosexuel. Lorsque Jean-Baptiste veut présenter Sébastien à sa famille, celle-ci réagit violemment. Les parents, aidés du frère, insultent, frappent leur fils et séquestrent son ami. Fragilisé, ce dernier se coupe les veines sans que la famille ne l'emmène à l'hôpital. Depuis, Jean-Baptiste est surveillé, harcelé et régulièrement frappé. Il quitte le domicile familial. Cela n'empêche pas ses parents de bloquer son compte bancaire suite à une demande de mise sous tutelle. Jean-Baptiste souhaite entamer des démarches juridiques.

Anne, dont l'amie hospitalisée a subi une opération, ne peut pas avoir accès aux informations sur son état de santé, en raison du refus de la famille qui ne supporte pas son homosexualité. Outre ce problème, Anne a besoin de parler de la vie qu'elle mène avec son amie qui est très fortement encadrée par sa famille homophobe...

**L**es témoignages d'homophobie dans le cadre familial représentent 8,5% (soit 36 appels) de l'ensemble des témoignages sur notre ligne, soit une hausse légère par rapport à l'année dernière (7,2%). Ce pourcentage démontre que les liens familiaux ne sont pas un rempart contre la haine, et que les homosexuels ne peuvent pas toujours trouver un soutien moral nécessaire dans une société parfois peu compréhensive.

Les hommes représentent 73,5% des appelants (soit un nombre de 27) contre 26,5% pour les femmes, soit 9 appels (cf. graphique XVIII). L'âge avancé n'est ni une protection contre le rejet et la haine, ni une sécurité contre leurs conséquences puisque quasiment la moitié des appels provient de personnes âgées de 35 à 50 ans (cf. graphique XIX). Les blessures et les traumatismes causés par l'intolérance homophobe



ne sont donc pas réservés exclusivement aux plus jeunes. Paris et l'Île-de-France (40% des appels), réputées plus tolérantes, ne sont pas plus un havre de paix familiale pour les homosexuels que la province (cf. graphique XX). Et, sur les 36 appels, 31 sont des témoignages directs de vic-

times, tandis que cinq proviennent de témoins d'actes homophobes et de proches des victimes.

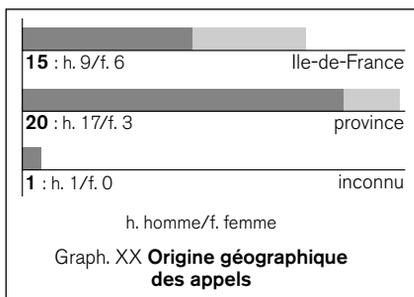
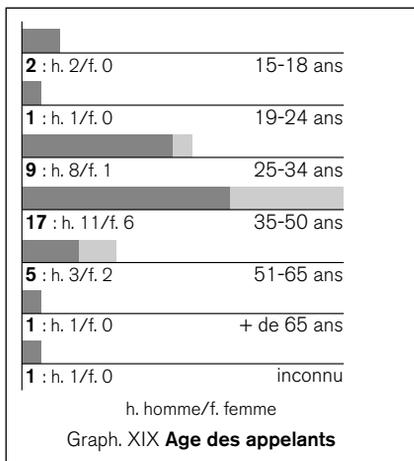
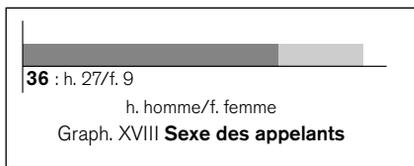
L'homophobie dans la famille se manifeste parfois par le rejet mais aussi le plus souvent par l'insulte, la menace, le harcèlement, la diffamation, la dégradation volontaire de biens ou encore la violence physique. Une autre forme d'homophobie moins violente, mais tout aussi insultante et intolérable, est l'interdiction ou la privation de droits élémentaires.

Dans le milieu familial, le rejet peut devenir une arme redoutable. En effet, pour nos jeunes appelants et pour ceux qui dépendent économiquement des parents, le rejet est synonyme d'entrée dans la précarité : expulsion du domicile, refus de subvenir aux besoins élémentaires ou bien encore privation de liberté de mouvement.

Néanmoins, l'insulte est la démonstration de la violence homophobe la plus répandue (neuf appels), sans compter les appels où l'insulte n'est sans doute pas signalée, car occultée par une démonstration de haine plus virulente.

L'insulte proférée par l'intermédiaire des moyens de communication modernes côtoie dorénavant les insultes directes. Il s'agit d'insultes envoyées par texto, par téléphone portable ou laissées sur le répondeur, la lâcheté s'ajoutant au mépris. Suite à ce genre de manifestations d'intolérance, les appelants souhaitent souvent porter plainte et demandent conseil à l'association, afin de les orienter dans le dédale du système judiciaire. D'autres plus impulsifs et exaspérés réagissent en s'en prenant verbalement ou physiquement à leurs agresseurs. Devenus agressés, ceux-ci se posent alors en victimes, et profitent de la situation nouvelle pour à leur tour porter plainte. Par conséquent, les appelants apparaissent démunis face à ces attaques devenues malheureusement banales, mais qui répétées sont insupportables. Cependant, dans la plupart des cas, les appelants font montre de leur envie de ne pas se laisser faire, et essaient de trouver un moyen de faire cesser ces agissements.

De la même manière, le harcèlement, la menace et la diffamation exercés oralement sont difficiles à gérer. Là encore, les victimes font part de la difficulté de voir aboutir leur plainte, faute de preuves et de témoignages. Et pourtant, ce sont des actes très traumatisants surtout venant de la famille et de l'entourage proche. Ces intimidations peuvent être extrêmes, allant jusqu'aux menaces de mort et à l'accusation de viol.



**Typologie des appels**  
sur 36 appels en 2002

Ainsi, un appelant reçoit des menaces de mort de la part de ses deux demi-frères, afin d'exercer une pression pour qu'il renonce à une pension. La difficulté pour les victimes est de trouver des alliés au sein de la cellule familiale, car les témoins, pour la plupart du temps, ne souhaitent pas se fâcher avec d'autres membres de la famille. Cependant, dans certaines affaires, des appelants nous font part du soutien de leur père,

de leur mère ou bien encore d'une parente plus éloignée, comme la cousine.

Évidemment plus visibles, les agressions physiques, signalées uniquement par des appelants masculins, sont davantage susceptibles de faire aboutir les plaintes. D'ailleurs, les actes extrêmes commis, comme les coups et blessures ou bien une tentative d'étranglement, font sauter la barrière morale qui empêche trop souvent les victimes de porter plainte contre un membre de leur famille ou de leur proche entourage. D'autant plus que ces violences physiques ne sont pas des cas isolés, mais au contraire des actes répétés qui peuvent désorienter, mais aussi renforcer la volonté de se battre des victimes, qui se tournent alors vers l'association en vue d'obtenir une aide juridique.

À l'occasion de vacances passées en famille, un couple s'est fait agresser violemment par un parent, cette agression entraînant des blessures graves (biceps déchiré, côtes fracturées) et une interruption temporaire de travail. L'une des victimes a été hospitalisée. Le couple a porté plainte auprès du commissariat, pour coups et blessures, et volonté de meurtre avec préméditation. Le procès est donc en cours.

L'homophobie peut être le fait des parents directs (père, mère, fratrie, ou mari et épouse dans le cas de personnes mariées) mais également indirects (belle-famille, famille recomposée...), notamment dans les cas de séparation. Ainsi une femme nous informe que son ex-amie a dévoilé son homosexualité à son entourage, à son voisinage et plus grave à son employeur sans son accord.

Un autre nous informe que son ex-ami menace de révéler son homosexualité à ses parents. L'homosexualité des victimes est ici prétexte à un chantage d'autant plus cruel qu'il se fonde sur l'homophobie supposée des tiers.

Dans d'autres cas, l'homophobie est latente. Beaucoup de témoignages proviennent de gens en instance de divorce qui craignent que leur homosexualité avérée ou supposée ne soit un handicap lors de l'attribution de la garde de leurs enfants ou du règlement équitable du jugement. En effet, le conjoint n'hésite pas à faire valoir leur orientation sexuelle comme un élément à charge. Un homme est victime de diffamation de la part de sa femme qui espère ainsi bénéficier des faveurs du jugement. Un autre se plaint de prestations compensatoires exorbitantes. Un troisième dans une situation sociale précaire est obligé de fournir une pension alimentaire à son ex-femme qui gagne plus que lui. Tous estiment que la mise en avant de leur homosexualité leur a été préjudiciable.

Des parents ou des amis d'homosexuel-les sont aussi victimes d'attaques homophobes, simplement parce qu'ils les soutiennent et ne les jugent pas. Une infirmière hétérosexuelle qui soutient la cause homosexuelle et les malades du sida est victime de harcèlement et d'insultes notamment de la part de son père. Pour cette raison, elle a déménagé plusieurs fois en trois ans. Calomniée par son père, elle espère après plusieurs tentatives infructueuses que sa nouvelle plainte sera prise en compte.

**F**orce est de conclure que la famille est un lieu où l'homophobie est des plus virulentes et atteint des dimensions extrêmes. Elle peut engendrer des situations dramatiques jusqu'à la destruction de soi. Le plus souvent elle plonge les victimes dans un traumatisme profond et une grande détresse morale.

De plus, en raison des liens affectifs naturels, il s'avère difficile pour les victimes de porter plainte contre un membre de leur famille. C'est le risque de rompre irrémédiablement avec son parent/agresseur et celui d'être rejeté définitivement par le reste de la famille. Si l'homophobie s'exprime avec autant de virulence, c'est qu'elle appa-

raît comme une réaction excusable et bénéficie d'une sorte d'impunité conférée par notre société et confortée par l'absence d'une loi reconnaissant l'homophobie comme une agression à part entière. Il semble encore de nos jours qu'il soit moins grave, dans la pratique, de se faire agresser ou insulter par homophobie que par toute autre forme de haine. L'amendement Lellouche à la loi de sécurité intérieure votée en février 2003 donne un premier espoir aux victimes que leurs combats, leur courage et leurs témoignages permettent enfin de faire reculer l'homophobie. Ou si ce n'est le cas, de faire en sorte qu'elle ne soit pas impunie en raison de l'absence de texte législatif précis.

## H. Le mal de vivre son homosexualité

Franck, un jeune garçon de 17 ans, contacte la ligne d'écoute pour parler de la découverte de son désir pour d'autres garçons de son âge. Il se sent assez seul et cherche les moyens de ne plus se sentir coupable par rapport à sa sexualité.

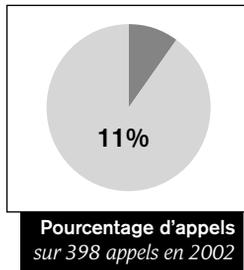
Thierry vient d'arriver à Paris. Il veut rencontrer de nouvelles personnes. Pour lui, son homosexualité l'empêche de nouer des amitiés avec des personnes hétérosexuelles. Ce soir, il appelle après avoir décidé de ne plus dire qu'il est homosexuel pour ne plus se sentir rejeté.

Béatrice est la maman de Pierre qui vit depuis plusieurs années avec son petit ami une relation amoureuse sans histoire. Sabrina nous confie qu'elle accepte l'homosexualité de son fils et accueille avec plaisir le couple " *car ils sont heureux* ". Pourtant, elle n'ose pas en parler avec ses ami-e-s. Ce soir, elle évoque son amour pour son fils et se confie un peu...pour la première fois.

Cette année 42 appels ayant trait au mal de vivre son homosexualité nous sont parvenus. Derrière cette dénomination commune se retrouvent trois thèmes centraux : le mal de vivre son homosexualité (27 appels), le " *coming-out* " (1 appel) et la demande d'écoute pure (14 appels). Qu'il s'agisse d'un mal-être

ou d'un besoin d'écoute, les hommes continuent d'appeler davantage que les femmes, et ceci dans des proportions importantes : de l'ordre de trois pour une. L'âge des appelant-e-s fait apparaître une surreprésentation des deux tranches d'âge 25/34 et 35/50 ans (cf. graphique XXI). Enfin l'origine géographique des appels révèle une prépondérance de Paris-Ile-de-France (66%) sur la province (cf. graphique XXII).

Il faut souligner, par rapport à l'année précédente, la baisse générale des appels dans cette catégorie du mal de vivre : on comptait 53 témoignages de ce genre en 2001 contre 42 cette année. La problématique centrale de



l'acceptation et de l'affirmation de soi, si présente dans le rapport précédent, semble ne plus se poser avec autant de pertinence pour 2002.

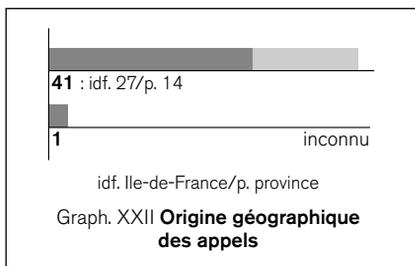
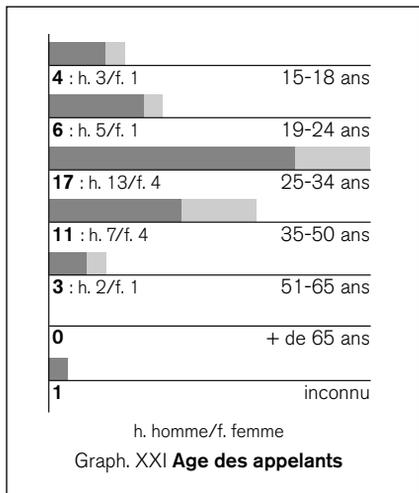
Trois appelants font état d'une difficulté à assumer une rupture ou une rencontre " *troublante* ".

Lci, aucune mention claire d'ho-

mophobie mais un lien assez ténu entre orientation sexuelle et difficulté à vivre des situations somme toute banales. Une femme éprouve ainsi des moments de profonde incertitude et d'angoisse lorsqu'elle repense à sa petite amie, quittée il y a six mois. Le besoin de se confier se nourrit, dès lors, très fortement du besoin d'être rassuré quant à la possibilité de construire ou reconstruire une vie affective en adéquation avec une orientation sexuelle ressentie comme synonyme de souffrance. Loin d'être anecdotiques, ces appels montrent combien l'idée reçue de l'homosexuel-le nécessairement malheureux-se reste encore présente et paralysante chez certain-e-s. Deux autres appels témoignent d'une

paranoïa centrée sur l'orientation sexuelle. À la difficulté à déceler une raison homophobe au sentiment de persécution s'ajoute souvent l'incohérence du discours. On notera seulement qu'ici encore, l'homosexualité apparaît comme LE catalyseur des problèmes alors qu'il ne devrait

être qu'un élément parmi d'autres. Le mal-être relatif à l'homosexualité ne peut être envisagé comme une donnée inhérente à cette orientation sexuelle. Le mal-être est une production de l'homophobie anticipée, subie voire intégrée.



**Typologie des appels**  
sur 42 appels en 2002

## L'homophobie anticipée

**S**ept appelants expriment leurs doutes et leurs inquiétudes suite à la découverte de leur homosexualité, dans des contextes divers. Un jeune homme de 17 ans a beaucoup de mal à assumer cette mise à jour de son désir et recherche des lieux d'écoute pour se confier. La communication sera brusquement interrompue car ses parents rentraient. Une femme s'interroge sur son homosexualité et se demande "pourquoi?". Elle suggère alors la possibilité d'un envoûtement ! Une autre, suite à un SMS du meilleur ami de sa colocataire avec qui elle vit une relation amoureuse, craint de révéler la nature exacte de leur relation qui ne "manquerait pas de les brouiller à jamais". Enfin, un homme qui préfère ne rien dire autour de lui quant à son homosexualité nous demande si "étaler son

homosexualité" ce n'est pas s'exposer à l'homophobie ? Au-delà de la variété des situations, tous ces témoignages ont un dénominateur commun, l'homophobie anticipée, et une attitude commune, la fuite. Le jeune homme de 17 ans anticipe la réaction de ses parents, qu'il suppose homophobes. La jeune femme préfère se taire en anticipant la brouille qui ne "manquerait pas d'intervenir" entre elle et l'ami suite à la révélation de sa relation homosexuelle. Une autre se réfugie dans la magie pour expliquer son désir homosexuel. Fuite vers l'irrationnel quand la raison ne peut se départir de la place infériorisée de l'homosexualité dans la société. Enfin, le dernier appelant fait le choix de ne rien dire au risque d'éprouver un réel mal-être. Cette anticipation de la stigmatisation, du rejet,

de la haine que vivent les homosexuel-le-s au quotidien, ne va pas sans faire problème, comme en témoignent tous ces appels. L'homophobie anticipée prive chacun-e de la liberté de vivre

pleinement son homosexualité. Cette violence normative qui s'impose à certain-e-s se nourrit malheureusement de celle qu'imposent les homophobes aux homosexuel-le-s.

## L'homophobie subie

**P**as moins d'une vingtaine d'appelants font état d'une grande détresse dans leur vie quotidienne. Quand les appelants précédents anticipent l'homophobie, eux cherchent d'abord à raconter un vécu souvent lourd à supporter où les violences (morales, discursives, symboliques) homophobes sont omniprésentes. Une lycéenne d'un établissement catholique se trouve peu à peu isolée de ses camarades après avoir laissé entendre son attirance pour une de ses amies.

Au bout d'un moment, elle exprime clairement son malaise et sa recherche de repères tout autant que son besoin de rencontrer d'autres personnes "*comme [elle]*", pour ne plus se sentir seule. Un jeune homme subit douloureusement les silences, moqueries et l'inaction des professeurs face à ce qu'il nomme une "*homophobie évidente*". Un autre subit depuis plusieurs mois les insultes et se dit "*complètement épuisé, seul et déprimé*". Le mal-être qui s'exprime dans ces témoignages montre que le discours n'est jamais neutre. Il met en scène l'infériorisation, il classe et ordonne pour mieux exclure. Non loin de ce discours "*civil*" qui épuise, deux appelants rapportent des discours "*médicaux*" qui les mettent en crise avec l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. L'un des deux se voit ainsi conseiller d'abandonner son homosexualité, au profit d'un mariage, pour résoudre ses problèmes ! Mise à l'index, l'orientation sexuelle apparaît comme la mère de tous les maux. Un homme, pour ne plus être désigné en fonction des préjugés, a décidé de ne plus ren-

contrer d'homosexuels. L'amitié avec des hétérosexuels lui paraît incompatible avec son homosexualité. Il s'impose le silence et nie sa sexualité en espérant une réintégration dans la société. On pourrait multiplier les exemples.

Or cette homophobie subie ne conduit pas, ici, uniquement à un épuisement mais aussi à une mise en cause générale de l'homosexualité et des autres homosexuel-le-s. Tout se passe comme si les appelant-e-s cherchaient à justifier l'homophobie subie par l'attitude des autres homosexuel-le-s. Dès lors se donne à voir le clivage qui fait des appelant-e-s des homosexuel-le-s en dehors de l'homosexualité, caricaturée et représentée par les "autres" homosexuel-le-s. Ainsi de cet étudiant en marketing qui loin de condamner les homophobes dénonce "*ces ploucs qui vivent dans les beaux quartiers*", "*l'homophilie excessive à Paris*", "*l'homophobie déguisée*" dans un quotidien national et enfin la vision "*optimiste et parisianiste*" de notre Rapport annuel. Ou cet autre qui se plaint de la façon dont se font les rencontres par Internet, ce qu'il considère comme de l'homophobie de la part des homosexuels eux-mêmes à l'encontre de ceux ayant passé un certain âge. Même si force est de constater que le jeunisme et l'hédonisme sont deux images parmi les plus véhiculées dans les médias et par les homosexuels eux-mêmes, leurs assigner la responsabilité d'expériences malheureuses montre combien le mal-être personnel peut se transformer en accusation des autres.

## L'homophobie intégrée

**L**e pas entre homophobie subie qui conduit à la critique et homophobie intégrée se franchit en un rien de mot ! Un jeune homme affirme souffrir de l'incompréhension des autres avant de dire que "*l'homosexualité est anormale*" et qu'il devrait se marier. Un autre se déclare "*autodestructeur*" et pense donner une mauvaise image de lui à travers son homosexualité. En se déniaient toute possibilité d'épanouissement personnel en raison de leur homosexualité, les appelants témoignent de l'intériorisation de la haine homophobe. Or cette homophobie intégrée apparaît comme un mécanisme de défense doublement fragilisant. En effet, si intégrer ce discours peut sembler éloigner d'autant les agressions homophobes, le désir homosexuel n'en reste pas moins présent. L'homophobie intériorisée témoigne ainsi de l'impossibilité pour l'appelant de sortir d'un univers de violence, de lutte constante entre son désir et la norme. Ici encore l'épuisement est total et destructeur. Il signe l'échec de l'homophobie

à modifier le désir homosexuel, mais marque son triomphe dès qu'il s'agit d'enfermer un individu dans un désir de mort.

Pour toutes ces personnes qui ont appelé la ligne d'écoute cette année, fragilisées par un vécu déjà douloureux, il a sans doute manqué une compréhension et une aide suivies. Le rejet, la haine de soi empêchent de se construire une "*famille sociale*", autrement dit un groupe qui permet de se sociabiliser et de s'intégrer à un groupe plus large. Mais comment peut-il en être autrement lorsque la famille elle-même se révèle incapable de comprendre et surtout d'accepter ? Une infirmière nous rapporte l'histoire d'une femme divorcée, abandonnée par ses filles après son "*coming-out*". Elle a fait une tentative de suicide... Mais pour cet appel en tant que témoin, en tant que femme, combien de situations où le silence, le rejet, l'humiliation, l'insulte, l'angoisse, la haine de soi et des autres sont les seuls horizons ?

## 1. Les appels divers

**L**es appels divers représentent 21% du total des appels de 2002.

### Demandes de renseignements et d'informations

**L**es demandes de renseignements et d'informations constituent la majeure partie des appels divers et peuvent se répartir en trois catégories : les demandes d'informations juridiques, les demandes de réorientation et enfin celles concernant le milieu scolaire.

Certains appelants sont à la recherche d'informations juridiques ayant trait à l'homophobie ou plus généralement à l'homosexualité. Ces appels sont nombreux (près d'une quinzaine) et variés. Certains se demandent s'il existe des mesures législatives pour combattre l'homophobie, tandis que d'autres sont préoccupés par la réponse juridique à une situation donnée. Ainsi, un appelant souhaite savoir si, étant pacsé, une déclaration commune d'imposition est obligatoire pour son partenaire et lui-même.

Une part équivalente concerne les appels nécessitant une réorientation par l'écouter. Soit l'information recherchée par l'appelant ne peut être

fournie avec exactitude par la ligne d'écoute car la demande est trop technique (ainsi, un appelant souhaite connaître les modalités d'obtention d'une carte de séjour pour son compagnon de nationalité mexicaine ; ce dernier est réorienté vers l'association Ardhis, l'Association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et transsexuelles à l'Immigration et au Séjour). Soit les appels ne concernent que de très loin les questions liées à l'homophobie : une appelante désire en savoir plus sur une manifestation organisée par FLAG ! (association des gays et lesbiennes de la Police Nationale). Enfin, quatre appels proviennent d'étudiants, de lycéens ou de professeurs désireux de mieux connaître les problématiques liées à l'homophobie dans le cadre d'un exposé ou d'un mémoire, notamment une jeune lycéenne souhaitant avoir des informations sur la sanction des comportements homophobes au sein de l'entreprise.

### Connaître et/ou rejoindre SOS homophobie

**H**uit personnes nous ont appelés pour mieux connaître l'association et/ou nous proposer des partenariats. À titre d'exemple, une militante de la Ligue des Droits de l'Homme désire en savoir plus sur les actions menées afin de réorienter un certain nombre de ses appelants vers notre ligne d'écoute. Energy, l'association des gays et lesbiennes travaillant à EDF-GDF, nous fait part de sa volonté de mettre en place des mesures de lutte contre l'homophobie au sein de son entreprise.

Douze personnes nous ont également contactés

sur notre ligne d'écoute pour nous faire part de leur souhait de rejoindre l'association et pour huit d'entre elles de devenir écoutants. Une grande partie de ces appels sont liés à la campagne de recrutement lancée par l'association fin 2002 et qui a débouché sur une nouvelle session de formation début 2003.

Ainsi, les futurs écoutants sont originaires de Paris ou de l'Ile-de-France et, fait nouveau cette année, sont, pour un tiers, des futures écoutantes. La volonté affichée par l'association de renforcer la mixité semble porter ses fruits.

## Témoignages

**E**n premier lieu, les médias en général, et la télé-réalité en particulier, apportent leur lot d'homophobie ordinaire. Un appelant témoigne pour exprimer son indignation face aux propos homophobes tenus par un des participants de l'émission *Loft Story 2* ("*T'es pas capable de dormir dehors, t'es qu'une tapiole*") quand une autre s'interroge sur les manières de sanctionner une revue agronomique indiquant que certains additifs alimentaires peuvent provoquer des maladies telles que le changement de l'orientation sexuelle des jeunes garçons. Ces témoignages vont de la simple blague de mauvais goût, très prisée sur certaines radios destinées à la jeunesse, à des discours beaucoup plus méprisants tels que ceux tenus par une revue cynophile com-

parant les expositions canines à la Gay Pride. En second lieu, la vie quotidienne constitue un terreau fertile au développement de l'homophobie. Là encore, les appels rapportés mentionnent une homophobie souvent injurieuse et parfois haineuse comme les propos homophobes tenus par un religieux.

On nous signale la présence, dans les rayonnages d'une bibliothèque universitaire parisienne, d'un ouvrage de psychologie assimilant homosexualité, transsexualité et pédophilie. Enfin, comme l'année précédente, les propos tenus par Christine Boutin, notamment lors de l'élection présidentielle, suscitent toujours autant de réactions sur notre ligne.

## 2. Les témoignages reçus par courrier

**D**urant l'année 2002, SOS homophobie a reçu 264 courriers, dont près de la moitié (45%) étaient des témoignages d'homophobie, comme le montre le tableau suivant :

Thème des courriers		NOMBRE	% DU TOTAL
Témoignages d'homophobie	Au travail	31	12%
	Dans la famille ou le voisinage	31	12%
	Dans la vie quotidienne	48	18%
	Mal de vivre son homosexualité	9	3%
	<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>45%</b>
Autres sujets	Relations interassociatives	54	20,5%
	Courriers administratifs	91	34,5%
	<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>55%</b>
<b>Total</b>		<b>264</b>	<b>100</b>

Parmi les lettres qui nous ont été envoyées quatre qui nous ont semblé particulièrement pour témoigner, nous en avons choisi significatives :

### Voisin lesbophobe

*" Nous rencontrons depuis quelque temps de graves problèmes relationnels avec un voisin. Ces problèmes nous ont amenées à déposer plainte à deux reprises : la première pour tapage diurne, la seconde pour coups et blessures.*

*Ce monsieur semble particulièrement nous en vouloir et tient très souvent des propos discriminants à notre rencontre. Il s'agit souvent d'insultes grossières telles que : " Sales putes de grosses gouines ! ". Il se permet également de proférer des propos " discrètement ", derrière les portes ou dans les escaliers par pure provocation : " broute-minou ", " travelo ", etc. Il tient par ailleurs des discours et commentaires en public sur notre sexualité, sachant très bien que nous les entendons.*

*Ce monsieur a dernièrement adressé un courrier à notre directeur (nous travaillons toutes deux dans la même maison d'arrêt) dans lequel il déclare que nous vivons en couple. Nous nous adressons à vous aujourd'hui, car les gendarmes ne semblent pas prendre au sérieux de tels actes ou propos. Nous aimerions connaître la conduite à tenir dans une telle situation, et les éventuelles démarches qui s'offrent à nous ".*

### Discrimination dans une rédaction

*" Je suis pigiste permanent depuis mars 2001 et les responsables du journal où je travaille ont salué de très nombreuses reprises la qualité de mes articles. Mais le 25 septembre 2002, le directeur de la rédaction me convoque dans son bureau et me répète trois fois la phrase suivante : " Il est interdit d'utiliser, de jour comme de nuit, le*

matériel informatique à des fins personnelles ". *Son ton très sévère et menaçant me fait comprendre qu'il sait précisément ce que j'ai fait au début du mois sur Internet : fréquenter un site dédié à la culture gay. " Tout le monde est au courant ", continue-t-il. Effondré, je lui demande " comment un tel bruit a pu être divulgué sans que je n'aie rien dit à personne ". Réponse : " N'oubliez pas que l'erreur vient de vous ".*

*Sans que j'en connusse les raisons, j'avais ressenti à partir du début septembre une prise de distance d'une partie des journalistes à mon égard. Aucun n'était venu me prévenir que tout le monde était au courant. Et par la suite, après que j'eus été averti, personne n'a cherché à savoir comment je vivais cette situation extrêmement difficile au niveau psychologique. Dans mon dos, blagues et remarques n'arrêtaient pas de fuser : " Mais alors, c'est pour ça qu'il est si discret, qu'il ne parle jamais de lui ! ", " Attention les gars, avec lui, ne vous retournez jamais ! ".*

*Quinze jours plus tard, le rédacteur en chef me prive définitivement du traitement rédactionnel des rubriques dont j'étais chargé depuis mars 2001 ".*

---

### **Un patron insultant**

---

*" Suite à notre conversation téléphonique, je vous joins ce courrier car j'ai été harcelé à mon travail. Cela s'est passé alors que j'occupais mon poste. J'avais besoin d'une raclette pour nettoyer le sol et je suis allé voir mon supérieur pour qu'il m'en donne une. Celui-ci m'a dit mot pour mot : " J'ai entendu dire que vous étiez homosexuel, c'est votre frère qui me l'a dit et je ne pense pas que vous aimiez les femmes " tout en regardant une collègue de travail. Puis il a détourné le regard vers le manche de la raclette en éclatant de rire avec mon chef. À l'idée que ces gens le savent, j'ai été consulter mon médecin pour qu'il me donne un antidépresseur ".*

---

### **Le harcèlement d'un ex-mari**

---

*" Je prends contact avec vous car j'ai actuellement des problèmes concernant mon orientation sexuelle. J'ai refait ma vie avec une femme et cela ne laisse pas certaines personnes indifférentes. En effet, le père de mon fils cherche par tous les moyens à me l'enlever alors que j'en ai la garde alternée. Après des menaces financières et une agression physique, le jugement que j'ai réclamé, il y a déjà six mois, traîne en longueur. Rien ne bouge et l'intérêt de mon enfant est bafoué. Donc cette lettre a pour objet de vous demander si vous avez une liste de professionnels particulièrement armés pour défendre mes opinions et mes positions.*

*Par ailleurs, je suis fonctionnaire hospitalière, et là aussi, je deviens la " tête de turc ", mes collègues me traitent comme une " chose ". Existe-t-il un syndicat homo dans ce milieu ?*

*Je ne souhaite pas garder le silence, et si vous cherchez des témoignages, je peux vous exposer plus précisément mes difficultés. Car plus je sors du placard à tous les niveaux et plus les attaques se multiplient à mon sujet. Mais je suis bien déterminée à agir, à me battre et à défendre notre communauté ".*

---

### 3. Les témoignages reçus sur le site Internet

**V**oici six témoignages d'actes homophobes que nous avons reçus sur le site Internet de SOS homophobie.

#### Agression dans le métro

---

*" Je viens tout juste de subir une agression dans le métro parisien, ligne 14. J'étais assis en face de mon copain en le tenant par le bout des doigts, lorsqu'un homme d'environ 25-30 ans nous a demandé si on se caressait. J'ai répondu " oui ". Il a alors commencé à frapper mon copain. Je me suis levé et j'ai reçu son poing dans la figure. Très rapidement, deux ou trois personnes sont intervenues pour le maîtriser et l'ont éloigné de nous. Il continuait à crier "Espèces de PD". Il a été sorti à la station suivante. Mon copain n'a rien eu heureusement, mais moi j'ai la lèvre coupée. À la sortie du métro, plusieurs personnes nous ont manifesté leur sympathie, ce qui nous a beaucoup aidés à encaisser le coup. "*

---

#### Harcèlement au travail

---

*" Je suis aide-éducateur dans une école primaire depuis plus d'un an, et j'ai besoin de votre aide. Depuis que j'ai commencé dans cette école, je subis quotidiennement les remarques désobligeantes de mon directeur. Je n'ai jamais clamé mon homosexualité, mais ça s'est su. J'ai l'impression qu'il s'acharne sur moi à cause de ça devant les autres enseignants qui sont gênés et n'osent rien dire. J'en subis les conséquences : j'ai multiplié les arrêts de travail, ce n'est plus supportable. Voici quelques exemples. J'arrive le matin, il me dit toujours cruellement sur un ton efféminé : " Salut toi ! ", ou quand je quitte mon lieu de travail : " Tu rejoins ton mari ? ". Un jour, je l'ai alerté d'un problème d'eau et qu'il y avait un plombier. Il me demande : " Tu lui as tenu sa clé à molette ? Il était nu sous sa salopette ? ". Les blagues homos fusent et tous les regards se tournent vers moi. Il m'appelle " le rat " et il est à l'affût de remarques. Tous les matins, je viens à l'école, stressé et l'estomac noué. Il a toujours quelque chose à me reprocher : un livre de travers, un poster ancien pas décroché, une photocopie mal faite. C'est un véritable harcèlement. Je suis allé voir un psychanalyste : il m'a dit que je suis véritablement maltraité. Des enseignants en ont eu conscience et ils me l'ont fait comprendre. J'aimerais mettre un terme à mon contrat, mais je n'aurais pas de ressource. Je ne vous cache pas que je suis à bout. Que dois-je faire? J'attends votre réponse. Aidez-moi, s'il vous plaît "*

---

#### Discrimination par une banque

---

*" Nous ouvrons avec mon amie, nous sommes lesbiennes, une librairie gaie sur le Net. Nous avons donc fait appel à plusieurs banques pour avoir un paiement en ligne sécurisé. L'une d'entre elles vient de m'appeler pour me signaler qu'à " cause de leur image ", je n'avais pas accès à leurs services. Services qui, soit dit en passant, sont très avantageux pour les entreprises, mais visiblement pour les entreprises hétéros ! "*

---

## **Insultes du voisinage**

---

" Depuis mon arrivée avec ma compagne dans un appartement de la Régie Immobilière de la Ville de Paris, mes voisins du dessus me harcèlent. Ils m'ont dit que je n'aurais jamais dû avoir droit à ce logement, n'étant pas mariée, et sans enfant. La situation n'a fait qu'empirer jusqu'à ce jour où j'ai sonné chez eux pour leur demander de cesser le tapage. Deux de leurs invités m'ont alors poursuivie dans les escaliers en me bousculant et en me criant : "Sale lesbienne, pour qui tu te prends, je peux t'enculer ?". Le commissariat m'a dissuadée de porter plainte en m'expliquant une autre procédure : de chez moi, leur téléphoner pour qu'ils envoient leur collègue en voiture auquel je pourrai expliquer ce qui venait de m'arriver. Ce que j'ai fait. J'attends toujours. "

---

## **Viol collectif**

---

" Je parle de ces faits seulement maintenant, car après trois ans de honte et de renfermement sur moi-même, j'ai brisé la loi du silence. J'ai actuellement 17 ans et j'ai été, à l'âge de 14 ans, victime d'un viol collectif. C'était un soir d'août : je rentrais quand trois jeunes d'environ 25 ans m'ont interpellé d'un "Viens là, salope!". J'ai continué mon chemin, mais ils m'ont rattrapé. S'en est suivi un viol collectif, une agression à l'arme blanche ainsi que coups et blessures. Comme quoi, on a beau être homosexuel, un viol reste un viol. "

---

## **Agence immobilière homophobe**

---

" Suite à des démarches pour trouver une maison en location, nous nous retrouvons, mon ami et moi, devant des refus pour le motif suivant: "non adaptés à la composition familiale". Il y a un an déjà, alors que nous allions retirer un dossier dans cette agence, la personne qui nous a reçus nous a demandé ce que nous recherchions. Lorsque nous lui avons dit que nous souhaitions une maison, elle nous a dit que ce n'était pas la peine de retirer un dossier, que notre demande ne serait jamais accordée, "car deux hommes dans une maison...", sans plus de précision, mais avec tellement de sous-entendus. Nous ne savons plus où nous adresser pour avoir enfin accès à une location qui correspondrait à nos souhaits. Que pouvons-nous faire face à cette homophobie à demi cachée? "

---





## Chapitre **IV**

# La presse **et l'homosexualité**

D'avril 2002 à mars 2003, nous avons suivi quatre quotidiens et trois hebdomadaires pour étudier comment la presse française voit l'homosexualité et quelle place elle lui consacre. Voici donc notre analyse pour chacun de ces titres et une synthèse générale.

## IV. La presse et l'homosexualité

### 1. Le Figaro

**L**e *Figaro* a changé. Est-ce une bonne ou une mauvaise nouvelle ? Est-ce superficiel ou profond ? Nous allons le voir dans les lignes qui suivent, mais le fait est là : le quotidien conservateur de la rue du Louvre n'est plus aussi hystérique qu'auparavant quand il entend des mots tels que " *homosexualité* ", " *homoparentalité* " ou " *PaCS* ". Il suffit pour s'en convaincre de comparer la couverture que *Le Figaro* consacrait à la Gay Pride 2001 et celle qu'il a réservée à l'édition 2002 : une photo et deux brèves on ne peut plus neutres dans ses éditions du 29-30 juin et du 1er juillet 2002 contre une pleine page assortie d'un éditorial foncièrement homophobe qui dénonçait " *les revendications aux relents communautaristes* " dans l'édition du 23-24 juin 2001.

Même chose avec le PaCS. Dans notre Rapport annuel précédent, nous comptons au moins sur les deux mains les articles *du Figaro* ressassant l'échec quantitatif et qualitatif du PaCS et prévenant des dangers qu'il faisait peser sur la société française. Or sur la période avril 2002-mars 2003 qui nous intéresse ici, c'est un changement radical avec un seul article de fond sur ce thème : un article, au demeurant très intéressant, sur les incohérences juridiques du PaCS (édition du 15 novembre 2002).

S'il fallait encore une preuve de ce changement de ton du *Figaro*, on l'a avec la une du 7 octobre. Au lendemain de l'agression contre le maire de Paris, le quotidien titre " *Delanoë poignardé par un homophobe* " et enchaîne avec ces déclarations de l'agresseur, Azedine Berkane, en tête d'article : " *Je n'aime pas les hommes politiques*

*et particulièrement les homosexuels* ". Plus que les autres quotidiens, *Le Figaro* dénonce donc le motif homophobe de l'agression contre le maire de Paris et assume cela sans problème manifeste.

Il y a clairement un changement de ton, mais il y a aussi, on vient de le signaler au sujet du PaCS, moins d'articles. Il est vrai que certains débats qui étaient très présents en 2001-2002 au sujet du couple homosexuel ou de l'homoparentalité sont un peu retombés. Mais l'actualité de ces derniers mois fournissait matière à enquêter voire, si on le voulait, à polémiquer : une décision du Conseil d'Etat sur l'adoption par une lesbienne en juin, la découverte d'un fichier des homos à Albertville en juillet, l'exclusion d'une association homosexuelle du Conseil supérieur de l'information sexuelle en août, le débat sur l'ouverture d'un centre d'archives et de documentation homosexuelles en septembre ou encore le discours de Jacques Chirac sur les discriminations en octobre. Il y avait de quoi faire ! Et pourtant, *Le Figaro* ne consacre à cette actualité que très peu de place : au mieux un article, parfois une brève, voire rien du tout.

C'est particulièrement frappant à deux occasions. D'abord au moment du débat sur la pénalisation de l'homophobie en décembre-janvier. Que peut-on lire à ce sujet dans *Le Figaro* ? Un encadré le 6 décembre, un paragraphe dans un article du 11 et plus rien au moment du vote de l'amendement Lellouche fin janvier. Idem début février au moment des Journées nationales pour la prévention du

suicide. Pendant que *Le Monde* consacre pratiquement une pleine page à l'acuité de cette question chez les jeunes homosexuels, *Le Figaro* n'en parle pas du tout. Il fait même plus fort en dédiant un article aux 15-24 ans mais en faisant totalement l'impasse sur le mal-être parfois suicidaire des ados homos. Cette moindre paranoïa *du Figaro* face aux questions homosexuelles confine donc presque à l'évacuation de ces problématiques, encore plus si l'on compare les traitements de l'actualité homosexuelle française et de l'actualité homosexuelle étrangère. Quand la Grande-Bretagne

**C**'est probablement que des élections présidentielle et législatives sont passées par là et qu'on a changé de gouvernement. *Le Figaro* aurait donc moins peur de Raffarin que de Jospin sur le thème de l'égalité de droits entre homos et hétéros. Puisque le loup n'est plus dans la bergerie de Maignon, ça n'est plus la peine de crier à longueur de colonnes pour alerter l'opinion publique. Cela nous évite des éditos qui alliaient la méchanceté à la mauvaise foi, et un traitement beaucoup trop exhaustif pour être honnête des problématiques homosexuelles.

Mais cela ne nous épargne pas quelques perles homophobes dont il faut reconnaître que *Le Figaro* n'a pas l'apanage. Ainsi dans un article du 24 avril 2002, à propos du scandale des prêtres pédophiles dans l'Église catholique américaine, on peut lire ce début de phrase ahurissant : " *Quant au problème de l'homosexualité au sein du clergé - un grand nombre de cas de pédophilie rentrent dans ce cadre-...* ". Cela laisse songeur, tout comme ce parallèle à propos des modes de contamination par le VIH dans l'édition du 8 juillet : " *la moitié des cas de sida diagnostiqués sont liés à une contamination hétérosexuelle* " mais plus loin " *les rapports homosexuels sont en cause dans 24%*

et la Suède légalisent l'adoption par les couples homosexuels, lorsque le Québec autorise les unions de même sexe ou quand la Douma russe discute un projet de loi qui pénaliserait l'homosexualité, *Le Figaro* se fait fort d'en parler, même si c'est le plus souvent sous forme de brèves (éditions des 27-28 avril, 8-9 et 10 juin, 6 et 8 novembre 2002). On ne va pas s'en plaindre, mais cela met d'autant plus en exergue le fait que *Le Figaro* est moins sur la défensive quand il s'agit d'homosexualité en France en 2002-2003 qu'en 2001-2002.

*des cas* ". C'est probablement de l'homophobie inconsciente, mais ça n'excuse rien. On trouve également dans le courrier des lecteurs du 2 juillet cette lettre en réaction à la Gay Pride : " *On nous a déjà montré la richesse, l'organisation, la puissance, maire de Paris en tête, de ces mouvements sexuels porteurs de germe de dictature... pour la tolérance et contre la liberté d'expression. Car déjà, un ayatollah d'Act Up demande une loi condamnant l'homophobie. À de tels apôtres, l'ordre moral deviendrait leur nouvelle " bête immonde " , il leur en faut toujours une* " .

Ces extrémités sont tout de même assez rares et on peut se réjouir notamment que *Le Figaro* n'ait pas fait partie, au moment du procès des pédophiles de Melun, de ces médias qui confondaient homosexualité et pédophilie. Pour autant, *Le Figaro* est le seul grand quotidien français à accepter dans ses colonnes un bloc-notes hebdomadaire, signé Ivan Rioufol, dont les propos lui auraient depuis longtemps valu une condamnation de la justice s'il s'en prenait, comme il le fait avec les homosexuels, à d'autres catégories de population. Tous les vendredis, il a droit à une demi-page dans la rubrique " *Débats et opinions* " et à cinq reprises entre mai 2002 et février 2003, il s'en est

pris aux homosexuels avec une rage inquiétante. Le 20 septembre, il écrit à propos du PaCS : " *Il en est conclu chaque année environ 25 000 et ils ne concernent pour l'essentiel que des couples homosexuels*" (on se demande bien comment il peut le savoir puisqu'aucun chiffre officiel n'existe sur ce point de la sexualité des couples pacésés). Une semaine plus tard, il s'attaque au projet de centre d'archives et de documentation homosexuelles de la Ville de Paris : " *Un lieu réservé aux homosexuels, donc. Il proposera des livres, des publications, des débats, des expositions, des rencontres sur l'homosexualité. En somme, la reconstitution d'un ghetto. Alors que les " gays " ont pu se plaindre naguère d'une mise à l'écart par la société, leurs associations obtiennent aujourd'hui une semblable différenciation pour la " communauté ". Comment se plaindre d'une discrimination que l'on provoque soi-même ?*". M. Rioufol a du mal lire le projet : il n'est pas réservé aux homos. Mais il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. On préfère nettement *Le Figaro* quand il laisse la parole à l'écrivain Christophe Donner (édition du 20-21 avril 2002) en réaction à l'annonce par Thomas du Loft de son homosexualité : " *Le vrai courage, aujourd'hui, pour tous ceux qui comme moi aiment les garçons, il est dans le refus du " coming out ", le rejet de ces mises en scène répugnantes, autosacrificielles, ces " revendications identitaires " qui*

*ne disent rien de cette identité, sinon qu'elle est bien pauvre pour être réduite à ça*". On préfère aussi *Le Figaro* quand il consacre deux articles dans ses éditions du 16 mai et du 15 novembre au retour de la syphilis, en particulier chez les gays, sans écrire les mêmes horreurs que celles que l'on citait plus haut à propos du sida.

En conclusion, *Le Figaro* a-t-il vraiment changé ? Oui et non ! Oui, le ton est moins virulent et *Le Figaro* a abandonné son leitmotiv du communautarisme gay mettant en danger la société française. Mais non, car on sent bien que c'est l'arrivée d'une nouvelle majorité politique qui est à l'origine de cette mutation qui n'est donc que de façade. Pour preuve, quand, au mois de février 2003, les homosexuels de droite rassemblés dans Gay Lib ont rallié l'UMP, *Le Figaro* n'a pas crié au noyautage par les homos. Mais qu'aurait-on entendu si la même chose s'était passée à gauche ? Les fondements de notre République auraient été sapés ! Mais là non : *Le Figaro* se dit qu'il peut faire confiance à la droite pour ne pas trop donner aux homosexuels. Finalement, l'idéal de l'homo, c'est Jean-Jacques Aillagon dont il est dit dans le portrait que *Le Figaro* lui consacre le 21 juin 2002 qu'" il assume et ne fait ni prosélytisme, ni militantisme ". Les homos, c'est bien gentil, mais c'est mieux, s'ils se taisent : *Le Figaro* n'a pas changé tant que ça.

## 2. Le Monde

**L**e quotidien a abordé, sur un ton neutre, de nombreuses questions liées à l'homosexualité, certaines pour la première fois. Il s'est ainsi intéressé aux revendications géné-

rales des homosexuel·les, à la reconnaissance du couple, au débat sur l'homoparentalité, aux diverses manifestations de l'homophobie et à la visibilité culturelle de l'homosexualité.

### Droits généraux

**L**a Marche des fiertés lesbienne, gaie, bi et trans est traditionnellement l'occasion pour *Le Monde* de faire le point sur les revendications des associations militant pour les droits des homosexuel·les en leur donnant largement la parole et sans émettre de jugement. Une page entière leur est ainsi consacrée le 30 juin 2002. Le premier article expose les positions de plusieurs associations, et rappelle tous les engagements pris par le président de la République. Le deuxième s'intéresse à différents aspects de l'homophobie dans le milieu scolaire, à travers l'interview de deux enseignants défilant pour la première fois sous la bannière de leur syndicat. Enfin, un troisième article est consacré, pour la première fois dans *Le Monde*, aux revendications des bisexuels et transsexuels.

Le 25 octobre, un article et un portrait présentent largement la réflexion menée par les Eglises protestantes sur l'admission de pasteurs homosexuels et la bénédiction de couples de même sexe.

Le 14 janvier, le quotidien rend compte, en exposant très clairement les motifs, de la condamnation de l'Autriche par la Cour européenne des droits de l'homme à indemniser trois homosexuels pour discrimination et atteinte au respect de la vie privée.

Un article du 9 février présente les objectifs de Gay Lib, l'association qui, au sein de l'UMP, milite pour les droits des homosexuel·les. L'édition du 12 mars rend compte de la sanction par la justice de l'outing de l'élu UMP Jean-Luc Roméro.

### Couple

**L**e *Monde* a régulièrement rendu compte de l'évolution de la reconnaissance officielle du couple homosexuel, en France et en Europe. Un article est ainsi consacré le 16 novembre au troisième anniversaire du PaCS. Il présente les revendications des associations homosexuelles pour l'amélioration du PaCS, rappelle les engagements du président Chirac. La forte augmentation du nombre de pactes conclus en 2002 par rapport à 2001 est indiquée, elle sera rappelée le 30 janvier et le 8 mars.

À l'étranger, la validation par la Cour constitutionnelle allemande du "*mariage homosexuel*"

est annoncée le 19 juillet par une brève, illustrée de la photo d'un couple de lesbiennes s'embrassant. Le journal s'intéresse le 23 octobre à la forte médiatisation du PaCS signé par deux homosexuels franco-italiens au Consulat de France à Rome, pour exiger la création d'une législation similaire en Italie. Il consacre le 7 novembre un article à la décision de la garde civile espagnole de permettre aux couples homosexuels d'être logés ensemble en caserne. Une brève du 1er février annonce le vote du mariage homosexuel en Belgique.

Cette reconnaissance ne plaît pas à certains, et un article du 18 janvier présente la virulente

prise de position du Vatican contre, outre l'IVG et l'euthanasie, les lois sur les unions homosexuelles, au nom de " l'essence même de l'ordre moral ". Une fois n'est pas coutume dans

*Le Monde*, le journaliste prend position, écrivant que le Vatican " *outrepasse ici son statut d'autorité morale et développe une conception bien singulière de la laïcité* ".

## Homoparentalité

**S**i la reconnaissance officielle des couples homosexuels progresse, celle de l'homoparentalité demeure controversée. En consacrant toute une page à cette question le 28 juin, en enquêtant sur la diversité des situations en Europe, le quotidien apporte de nombreux éléments d'appréciation, sans prendre position. Un premier article dresse l'état des lieux des différentes législations. Il rappelle la position favorable prise par le Parlement européen en 1994 et détaille les études récusant les risques supposés de l'homoparentalité. Un second article cherche les raisons du blocage politique sur ce sujet en France : sujet tabou, frilosité de la gauche, force du catholicisme et homophobie.

Un article du 8 novembre nous informe que " *La Grande-Bretagne autorise l'adoption par les couples homosexuels* ". Le journaliste s'efforce de montrer que cette mesure n'aura qu'un faible impact : s'agit-il de rassurer le lecteur ? On aurait aimé connaître la source qui lui fait écrire que " *0,2% seulement des ménages britanniques sont*

*homosexuels* ", un chiffre qui semble très bas. Le lecteur anglophone du supplément *New York Times* du 9 mars est informé de la lutte d'un couple gay de Floride, seul Etat américain interdisant explicitement l'adoption par les homosexuels, pour pouvoir continuer à élever les deux enfants qu'il a recueillis. Les personnes citées dans ces deux articles insistent sur la chance des enfants abandonnés de pouvoir grandir au sein d'une famille aimante. Un article du 6 février montre la difficulté des homosexuel·les suédois à adopter des enfants d'origine étrangère, face à l'opposition des agences d'adoption et de certains pays d'origine comme la Chine.

Deux longs articles sont consacrés les 29 décembre et 5 janvier aux " *Désirs de clonage* ". Entre autres motivations qu'il présente sans considérations éthiques, le quotidien expose la revendication par des associations américaines de lesbiennes d'un " *droit au clonage* ", pour " *briser le monopole des hétérosexuels sur la reproduction* ".

## Homophobie

**L**e *Monde* a présenté à ses lecteurs quelques exemples d'homophobie ordinaire et des attitudes criminelles auxquelles elle peut conduire. Les 8 et 9 octobre, une large place a ainsi été consacrée à l'attentat contre le maire de Paris. La motivation explicitement homophobe du geste était mise en avant dès la une, sous le titre " *Agres-sion homophobe contre Delanoë* ". Le quotidien a interrogé des connaissances de l'agresseur

dans la cité où il vivait: les citations révèlent au lecteur une homophobie très répandue : " *Il était un peu comme nous. Ici on est tous homophobes parce que c'est pas naturel* ", " *ça va à l'encontre de l'islam* ", " *des musulmans pédés, ça n'existe pas* ".

Le meurtre de François Chenu, commis par trois jeunes hommes à Reims, est relaté le 25 octobre. Sa motivation homophobe est annoncée dès le

titre. De tels événements ont conduit les députés à voter " *l'aggravation des peines encourues pour un crime ou un délit à caractère homophobe* ". Mais, le 23 janvier, *Le Monde* choisit de n'informer ses lecteurs de ce progrès important qu'à la fin d'une brève essentiellement consacrée à la création du délit de racolage passif !

Par ailleurs, le quotidien a rendu compte des comportements homophobes de plusieurs autorités publiques, du fichage des homosexuels par la police municipale d'Albertville (5 juillet) aux instructions homophobes de l'Établissement français du sang en Lorraine (13 novembre, cf. p. 44 ), en passant par l'éviction de l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens du Conseil supérieur de l'information sexuelle (17 septembre).

Un bref article est consacré le 30 octobre au coming-out d'un patron britannique. Détaillant

" *l'homophobie ambiante* " dans la City, le journaliste utilise hélas l'expression " *homosexualité avouée* ", renvoyant l'homosexualité à la culpabilité alors qu'il pouvait utiliser les adjectifs annoncée ou révélée.

*Le Monde* s'est également intéressé aux conséquences que peut avoir l'homophobie pour les homosexuel-les. À l'occasion des Journées nationales de prévention du suicide, l'édition du 5 février consacre pour la première fois un article à la " *Controverse sur l'existence d'un risque accru de suicide chez les jeunes homosexuels* " et à l'opportunité d'études sur le sujet en France. L'article est appuyé par les témoignages de deux jeunes hommes qui montrent la difficulté de l'acceptation de soi dans un environnement familial et scolaire réellement homophobe ou anticipé comme tel.

## Culture et télévision

**L**e supplément littéraire du 20 décembre présente, avec clarté pour les non-initiés, l'objet des " *queer critics* " et " *queer studies* ". Le portrait culturel du 28 janvier est, lui, consacré au critique littéraire américain Harold Bloom, qui s'oppose aux " *imposteurs qui subordonnent les textes littéraires à l'exploitation de problématiques identitaires sans intérêt* ", citant entre autres les " *queer studies et études de lesbiennes eskimos* ".

Le supplément littéraire du 28 février met en avant, dans sa page Jeunesse, le livre *Tous les garçons et les filles*, sur l'attrance de l'adolescent Julien pour Clément. Le journaliste voit dans l'ouvrage " *un art très fin de dire le tremblé des sentiments* ". On s'étonne alors d'avoir vu le film *Tabou* ainsi résumé dans le supplément télé du 1er février : " *Un jeune homme provoque le désir de certains de ses camarades... Une œuvre... sur le dérèglement des passions sexuelles* ". Non, le désir

homosexuel n'est pas le fruit d'un dérèglement. Le quotidien s'intéresse à la représentation de l'homosexualité à la télévision, en particulier dans les émissions de télé-réalité. La rédactrice en chef de *Prochoix* est ainsi interviewée le 9 novembre sur d'éventuels modèles d'identification offerts aux jeunes. L'enquête du supplément télé du 15 février sur les émissions de séduction aborde largement les projets dédiés, exclusivement ou non, aux homosexuel-les.

C'est au seul lecteur anglophone que le supplément *New York Times* du 19 janvier présente la première exposition consacrée par le United States Holocaust Memorial Museum aux persécutions des homosexuels par les nazis.

Cette année encore, *Le Monde* a apporté à ses lecteurs de nombreux éléments de compréhension et d'appréciation sur de multiples sujets touchant les homosexuel-les. Fidèle à ses

principes, il l'a généralement fait sans prendre position ni juger. Il serait cependant souhaitable que les journalistes ne couvrant pas spécifiquement les sujets de société prêtent une plus grande attention au choix des mots lorsqu'ils abordent l'homosexualité.

*Le Monde* n'a que timidement entendu le souhait que nous formulions dans le Rapport 2002,

concernant le traitement des sujets spécifiques aux lesbiennes : en témoignent l'annonce, dans l'agenda de la page Psychologie de l'édition du 19 janvier, du colloque "*Homosexualités féminines*", et l'encart consacré au "*mal-être fréquent*" des lesbiennes dans l'article du 5 février sur le suicide.

### 3. Le Parisien

**N**ous rappelons que *Le Parisien* fait paraître différentes éditions. C'est celle de Seine-et-Marne qui a servi pour cette analyse.

Cette année *Le Parisien* a consacré deux dossiers à l'homosexualité et on dénombre une vingtaine d'articles dans lesquels l'homosexualité ou l'homophobie occupent une place centrale ou tout à fait secondaire. Il faut d'ores et déjà noter un changement important, par rapport à l'année précédente : il semble que

l'amalgame entre pédophilie et homosexualité ne soit plus de mise. En effet, lors du procès des pédophiles à Melun, *Le Parisien* prend garde de distinguer la perversion que constitue la pédophilie d'une orientation sexuelle homosexuelle. Au-delà de cette évolution, *Le Parisien* fait, le plus souvent, le choix du factuel. Or, il apparaît clairement qu'une distance critique serait nécessaire pour aller plus loin dans la perception des problématiques homosexuelles.

### Deux dossiers et une spéciale Marche des Fiertés...

**C**omme chaque année, la Marche des Fiertés, encore appelée ici Gay Pride, est l'occasion pour *Le Parisien* de proposer un dossier spécial. Cette année, dans son édition en date du 29 juin 2002, pas de plumes ni de strass, mais le stress et les difficultés des "parents d'homo..." à accepter l'orientation sexuelle de leur enfant. En une, le quotidien titre sobrement : "Mon enfant est homosexuel". Sur deux pages, le journal présente ensuite son sujet, évoque le "succès grandissant" de la Marche "revendicative bien sûr", présente les nombreuses et nouvelles associations professionnelles (FLAG dans la police, EnerGay pour EDF-GDF,...), propose les témoignages de Claire, une enseignante homosexuelle, d'Henri qui "a attendu 42 ans pour annoncer son homosexualité" et de Madeleine, "quinquagénaire, maman d'un fils homosexuel". Le dossier est complété par une illustration de Ranson où un garçon annonce son homosexualité à ses parents. La mère semble s'étouffer tandis que le père lâche un "Tu dis ça parce que tu n'oses pas avouer que tu t'es planté au bac ?!". Enfin, cinq personnes répondent à la question : "Comment réagiriez-vous si votre enfant était homosexuel ?". Ce micro-trottoir fait ressortir,

après "le choc", la volonté des parents de comprendre. À cette occasion, certains clichés persistent : "logiquement les couples hétéros attendent que leurs enfants leur donnent des petits-enfants", "ce n'est pas comme cela que j'envisage l'avenir de mon garçon. Je réagirais différemment pour ma fille. C'est moins choquant de voir deux filles ensemble". *Le Parisien* prend pourtant soin de conclure par le témoignage le plus positif. Sandrine nous dit ainsi : "Cela ne me dérangerait pas. L'important dans la vie, c'est qu'ils soient heureux". En s'attaquant à ce "tabou familial" que reste l'homosexualité d'un enfant, *Le Parisien* propose un sujet ambitieux et finalement assez bien traité. En privilégiant les témoignages, l'article ne permet certes pas de revenir sur les fondements de ce tabou, mais rend compte assez fidèlement de la variété des situations.

Si le 29 juin, stress et difficultés étaient au rendez-vous, les plumes et le strass reviennent en force dans l'édition du lendemain. À la une, on découvre les Sœurs de la Perpétuelle Indulgence et dans la page "vivre mieux", un article très court présentant le fil rouge de la Marche (l'égalité) et qui est illustré par des photos très

focalisées sur le look de certains manifestants. L'humour du quotidien ne laisse finalement pas de véritable place au cortège associatif. Un micro-trottoir donne la parole à quelques anonymes. Ici, les mots "spectacles" et "exhibitionnisme" reviennent souvent. Un homme affirme aussi : "ça doit rester une manif marrante et non un moyen de revendiquer". La dernière réponse, toujours la plus favorable, se conclut par un : "Et côté tolérance il y a encore beaucoup de chemin à faire". Il semble que pour *Le Parisien*, la Marche soit avant tout un défilé "coloré et parfois provocant" où les débats qui le sous-tendent et les revendications qu'il porte sont à peine effleurés.

Le second dossier du *Parisien* consacré à l'homosexualité est intitulé "Homosexuels : un marché qui rapporte". Il évoque la "cible marketing" que représentent désormais les homosexuels, cette "clientèle jugée plus dépensière que la moyenne". De l'article, peu d'éléments à tirer en fait : de la Fnac au Virgin en passant par les banques et les assureurs, tous "s'affranchissent des tabous et lorgnent... sur le pouvoir d'achat des couples homos, certains de ne plus heurter leur clientèle traditionnelle". Le journal poursuit : "Devenue une cible économique, la minorité homosexuelle n'a jamais

autant gagné en visibilité". Et d'évoquer les émissions, téléfilms, reportages sans oublier la Star Academy et Loft Story ! La question de savoir si le "business fait avancer la cause" ou si c'est l'inverse, à peine posée, est évacuée. La porte vers une vision critique se referme décidément bien vite au *Parisien*. À la question d'une ghettoisation marchande, un sociologue du CNRS évoque les "discriminations positives" qui "participent au mouvement de reconnaissance des homosexuels".

Le dossier se poursuit avec un reportage au Mans où la municipalité, l'Office de tourisme et trente-sept commerçants ont signé une "charte d'accueil et de bienvenue lesbian and gay friendly". Le reportage livre les critiques de deux Manceaux pour lesquels l'homosexualité "doit rester une affaire privée". La défense de cette initiative vient ensuite et occupe beaucoup plus de place. Elle permet au passage d'égratigner le Marais vu comme ce qu'il ne faut pas faire. Enfin les propos de quelques anonymes plutôt favorables à cette démarche complètent le dossier. On le voit, *Le Parisien* évite de trancher la question d'une dérive intégrationniste qui ferait plus de place à l'argent qu'à l'égalité des droits et offre un regard fort peu distancié sur ce phénomène.

## Du spectacle plus que de l'analyse !

**H**ormis ces deux dossiers qui donnent une excellente idée du mode de traitement de l'information relative aux questions homosexuelles dans *Le Parisien*, la majorité des articles se retrouvent dans les pages "Loisirs - Spectacles". L'homosexualité est du côté du divertissement ! Six articles sont consacrés à Thomas, le vainqueur de Loft Story 2. Celui que les médias ont érigé en porte-parole des homosexuels ne dit pas grand-chose et *Le Parisien* pas davantage ! Et à propos de voix, on notera

cet article sur les quarante ans de carrière de Sheila et la "place non négligeable" qu'occupent les gays dans son public. Une raison à cela ? Les gays sont "touchés par l'énergie de la chanteuse et sa sensibilité à fleur de peau". La sociologie au *Parisien* ne s'embarrasse pas d'idées qui pourraient dépasser les clichés...

Le quotidien mentionne également la diffusion de "Queer as folk", une "série très gay", et de "Frères ennemis" sur France 2 dans lequel

un couple d'homosexuels invite à son PaCS un catholique intégriste. Finalement, l'article donne le mauvais rôle à Pierre, le catholique. Enfin, un article intitulé "*Les homos deviennent des héros*" revient sur les séries françaises où l'homosexuel tend à devenir un personnage récurrent. "*Reste qu'on est encore loin des séries américaines et anglaises*" conclut le journal. Un appel à plus de franchise et d'audace sans doute...

Beaucoup moins show-biz, les articles suite à l'agression de Bertrand Delanoë ne s'attardent jamais sur son aspect homophobe. Le mot est prononcé plusieurs fois, mais *Le Parisien* préfère axer sur la "*désacralisation du politique*" quitte à n'engager qu'une partie de la réflexion.

Un article intitulé "*Nouvelle piste sur l'homosexualité*" présente les expériences de chercheurs américains cherchant à identifier un gène de l'homosexualité. Interrogé, le généticien Axel Khan "*n'est pas convaincu*" de l'existence d'un pareil gène. "*Cette piste est-elle farfelue ?*" poursuit le journal. Pour le scientifique, il est certain que les gènes influencent notre sexualité, mais il ajoute : "*L'influence d'un gène de l'homosexualité, s'il existe, serait fortement compensée par notre environnement culturel, notre éducation et notre milieu social*". Trop bref, cet entretien ne donne pas véritablement les enjeux et les limites de ces recher-

ches. *Le Parisien* informe mais ne pousse pas à la réflexion.

Enfin, un dossier sur le suicide accorde une petite place à la question du lien entre prévalence du suicide et orientation sexuelle homosexuelle.

À la fin de cette analyse, il apparaît que *Le Parisien*, cette année, n'a pas particulièrement cherché à se faire l'écho des débats et revendications des homosexuels. Le mode de traitement de l'information, qui privilégie systématiquement les témoignages et les trop rapides interviews, ne permet pas d'amorcer une réflexion. En tant que journal d'informations plus que d'idées, *Le Parisien* reste en deçà d'un minimum d'analyse et de distance critique nécessaires pour aider son lectorat à se positionner. Les débats relatifs au mariage, à l'adoption et d'une manière générale à l'égalité des droits ne sont pas relayés.

Si *Le Parisien* évolue, c'est avant tout dans sa manière de présenter ses dossiers et en concluant, le plus souvent, par le témoignage le plus positif. Et si *Le Parisien* ne change pas, c'est surtout parce qu'il ne donne jamais de clés pour se situer dans le débat. Cette année, *Le Parisien* se sera voulu, sur les questions relatives à l'homosexualité et à l'homophobie, un bureau d'enregistrement de certaines tendances voire de certaines évolutions mais jamais un journal d'avant-garde.

## 4. Libération

L'année dernière, nous concluons notre analyse du traitement des questions liées à l'homosexualité par *Libération* en affirmant que ce dernier était un journal militant et fidèle à sa ligne éditoriale homophile. Nous nous réjouissons que *Libération* ait la volonté d'informer et de mobiliser son lectorat sur les sujets ayant trait à l'homosexualité sans racole et avec exhaustivité. Le Rapport annuel n'a pas changé de position en 2002-2003, comme nous allons le voir.

*Libération* est un journal militant. A plusieurs reprises, le journal prend position en faveur de revendications portées par les associations homosexuelles alors même que ces revendications soulèvent méfiance voire rejet pur et simple dans d'autres journaux français. Ainsi, l'homoparentalité est largement évoquée dans les colonnes du quotidien. *Libération* n'omet jamais de relayer les différentes décisions judiciaires prises par les tribunaux français ou étrangers sur la question, notamment le rejet, le 5 juin 2002, par le Conseil d'Etat du pourvoi d'une institutrice qui sollicitait depuis 1998 l'autorisation d'adopter un enfant.

Les avancées législatives des différents droits nationaux sont saluées dans de nombreuses éditions. *Libération* consacre plusieurs articles à la légalisation des unions civiles gays et lesbiennes en Suède et au Royaume-Uni. Il évoque également le vote du mariage homosexuel en Belgique ou encore la constitutionnalité du pacs allemand. D'autres progrès juridiques sont également soulignés : droit de visite des détenus homosexuels colombiens accordé à leurs compagnons ou abrogation du paragraphe 209 du code pénal autrichien qui restreignait les relations homosexuelles.

Les articles couvrent des domaines variés allant du décès de Monique Wittig à des faits divers tels que le vol à Bourges d'une urne électorale par deux commerçants homosexuels en pas-

sant par des articles plus légers comme le succès que rencontre David Beckham auprès du public gay.

De même, régulièrement, la parole est donnée aux lecteurs et lectrices avides de démontrer que l'homoparentalité est une réalité et qu'elle mérite d'obtenir un cadre juridique favorable (courriers des lecteurs du 2 avril et du 29/30 juin 2002).

Le militantisme du journal se retrouve également dans son attachement à la lutte contre l'homophobie. Lors de la Marche des fiertés en juin 2002, le journal évoque le rôle essentiel que peut jouer l'Education nationale pour changer les mentalités. Plus tard, ce sont deux tribunes accordées à ce thème : l'une à Daniel Borrillo, juriste à l'université de Paris X-Nanterre et chercheur associé au CNRS-Cersa, et Thierry Pitois-Etienne, juge au Tribunal de grande instance de Beauvais, demandant au gouvernement de légiférer sur le sujet et l'autre à Guillaume Debré, journaliste à CNN, dénonçant la profonde homophobie qui règne dans le football professionnel.

Conséquence de cet esprit militant, quand certains journaux passent sous silence nombre d'événements ou au mieux les évoquent dans une brève dépêche, *Libération* s'attache à informer et tenir informé son lectorat. L'exemple est significatif dans l'affaire des " *Fichés d'Albertville* " ( cf. page suivante ). Tout au long de l'année 2002, de nombreux articles sont consacrés à l'actualité de ce dossier relatif à des fichiers mis en place, pendant plusieurs mois, par la police municipale d'Albertville listant des individus en raison de leur orientation sexuelle ou de leur origine maghrébine. Autre exemple révélateur : depuis le début de l'affaire des 52 homosexuels égyptiens, il y a deux ans, *Libération* suit la procédure judiciaire et n'oublie pas le sort de 23 d'entre eux condamnés à des peines allant jusqu'à cinq ans

## SOCIÉTÉ

## A Albertville, quand on fiche, on fiche

La police municipale listait les homosexuels et les Maghrébins.

Albertville avait ses

Le fichier porte le doux nom de «scabadeurs». Il révèle pourtant des méthodes étonnantes. Pendant plusieurs mois, la police municipale d'Albertville (Savoie) a fiché des individus qui lui semblaient «suspects». D'autres parce qu'ils étaient «Maghrébins». Et d'autres enfin parce que «homos». Des listings ont été dressés, comportant l'immatriculation des voitures et les identités. Ces listes, que l'Édition n'a pu consulter, vont être transmises à la fin de la semaine au parquet d'Albertville: la CDDT demande au procureur l'ouverture d'une information judiciaire.

Le fichage aurait commencé au printemps 2001, avec l'arrivée d'un nouvel adjoint à la police municipale, raconte plusieurs agents. L'homme, un ancien boucher reconverti policier, a pris en charge la gestion du personnel (13 agents au total). «Nette histoire. Une fois à Albertville, on a demandé de développer les immatriculations des véhicules suspects», raconte un policier. Dans un premier temps, il fallait espionner les lieux abritant des trafics de drogue. Puis les missions se sont élargies. Les policiers ont relevé des véhicules suspects un peu partout. Près d'un château d'eau, dans un rassemblement de tuning. «En une soirée, on pouvait relever une quinzaine de véhicules», raconte un policier.

**Origines.** Les numéros étaient notés sur des «appariés de patrouilles», puis repris sur un fichier informatique avec les identités des propriétaires (ce qui suppose que la police municipale ait accès aux fichiers nationaux). Ces listings précisaient rarement l'infraction suspecte, et en général bénigne («absence de contrôle technique»). Ils mentionnaient en revanche régulièrement les origines. Le 29 juillet 2001 par exemple, à 17 h 06, dans une «BMW anthracite», les agents repèrent: «Quadrés Algériens (2 Maghrébins)». Le même jour, à 10 h 10: «Espace administratif et ad-

ressés (1 Maghrébin)». Deux exemples parmi d'autres. À partir de mai 2001, un deuxième fichier apparaît. Cette fois, les noms des propriétaires des voitures sont suivis de la mention «homos». Un agent raconte: «Notre mémoire plus qu'à l'aise sur les lieux de rencontres comme l'ancienne piscine ou la WC publics. Un autre se souvient: «On faisait la chasse aux gays, on nous alertaient de les chasser des toilettes publiques». Sur les listings, le nom du propriétaire d'une Peugeot 106 est suivi de cette phrase curieuse: «Vu en train de sodomiser un voisin en ville».



Le maire Albert Gibello a affirmé qu'il n'est pas à l'origine du fichage de la police municipale.

Albert Gibello, maire RPR d'Albertville, affirme que, dès qu'il a «eu connaissance de ces fichiers», il a «immédiatement donné l'ordre qu'ils soient arrêtés et détruits». Prudent, l'élu a préféré hier lire un communiqué par téléphone, plutôt que répondre aux questions.

**Disque dur.** Fin août 2001, un commandant de la police nationale aurait alerté le maire. Il venait, semble-t-il, d'apprendre l'existence du fichier. Le chef de cabinet du maire se serait alors rendu, en compagnie d'un responsable informatique dans les bureaux de la police municipale. Ils auraient fait sortir le secrétaire, espéré en patrouille les deux agents qui se trouvaient là, puis le disque dur de l'ordinateur aurait été détruit. Le maire n'a pas jugé bon d'alerter le parquet. Pour lui, la dénonciation de ces faits «ne peut être considérée d'ambitions carriéristes dans l'évolution de service». En réalité, les agents s'étaient plaints assez tôt des méthodes de leur hiérarchie. «Nous avions la pression, des menaces de sanctions administratives», raconte l'un d'entre eux. Le 28 novembre 2001, un préavis de grève a cependant été déposé, et plusieurs policiers ont ramené au chef de cabinet, auditeur de personnel et à un adjoint chargé de la police municipale les irrégularités commises dans leur service. Sans réponse, ils ont fini par alerter

l'union départementale de la CDDT. «C'était un vrai cri d'alarme», raconte son secrétaire, Benoît Voisard. Alors l'Édition s'accuse pas et se comporte comme ça. Plusieurs agents municipaux affirment que les listings étaient remis au cabinet du maire. Ce qu'Albert Gibello conteste. «Si le fichier Troubadour restait à la police municipale, s'interroge Thierry Bilet, avocat de la CDDT, à quoi pouvait-il bien servir? Il a soumis cette question au parquet d'Albertville. ■

OLIVIER HERBARD

de prison. Ainsi en février 2003, *Libération* consacre un long article intitulé " *Le cauchemar d'être gay* " à la traque quotidienne dont sont victimes les homosexuels en Egypte. Et Gérard Lefort, dans son bloc-notes hebdomadaire, revient sur la photo accompagnant l'article en question. Il y parle de l'opprobre, des tracasseries voire des provocations policières dont sont victimes ces homosexuels sur les lieux de drague de la capitale égyptienne. L'article

**L**e portrait du quotidien que nous dressons ici semble trop parfait pour qu'il n'y ait pas un " *mais* " à un moment ou à un autre. En effet, à plusieurs reprises au cours de cette année, nous avons été déçus par ce que nous avons pu lire ou, parfois, par ce que nous n'avons pas lu. La qualité de nombreux articles du journal n'est plus à démontrer. Dès lors, nous comprenons d'autant plus mal la légèreté dont fait preuve *Libération* pour traiter certains sujets. C'est le cas notamment lorsque le journal choisit d'entrer dans la polémique autour du " *machisme gay* " en évoquant les différends entre une partie du mouvement lesbien et les responsables du futur centre d'archives gay et lesbien de Paris. Le journal utilise un certain nombre de raccourcis pour expliquer les positions des différents acteurs du dossier, ce qui aura pour conséquence de soulever, dans les jours qui suivirent, de nombreuses protestations des personnes citées par l'article ayant vu leurs propos déformés. C'est encore le cas, en février 2003, lors de l'évocation de l'ordonnance d'un juge lillois mandatant un huissier aux fins de constater l'adultère d'un pacsé au profit de son partenaire. Par un étrange raccourci, l'article est intitulé " *Dépacsé pour adultère* " en contradiction totale avec les possibilités légales offertes par le législateur pour rompre un pacte civil de solidarité. Plus grave, alors que de nombreux quotidiens, et notamment *Le Figaro*, ont, dès le

rappelle qu'à l'instar du Caire, il ne fait pas bon être gay ou lesbienne à Karachi, Téhéran ou Bagdad.

Enfin, en lisant les différents articles consacrés au procès du réseau pédophile de Chelles qui s'est tenu en septembre 2002, nous n'y trouverons point d'amalgame dangereux entre pédophilie et homosexualité. Ce n'est pas le cas de nombreux autres médias.

lendemain de l'agression contre Bertrand Delanoë, qualifié le geste d'Azedine Berkane d'homophobe, *Libération*, dans son édition du 7 octobre 2002, préfère souscrire à la thèse d'une attaque suscitée par la haine contre la société d'un déséquilibré, minimisant ainsi le caractère homophobe de cette agression. Il faut attendre l'édition du lendemain pour que le journal développe avec plus de conviction la haine ciblée de l'agresseur contre les homosexuels, sans pour autant que le mot " *homophobie* " soit mentionné...

D'autre part, certains sujets n'ont pas eu la place qu'ils auraient été en droit d'avoir dans un journal qui est perçu comme un des meilleurs relais des préoccupations des gays et des lesbiennes. Alors que *Le Monde* consacre un long article au suicide des jeunes homosexuels qui fait écho à la première étude française sur ce sujet, *Libération* n'y consacre pas une seule ligne à l'instar du *Figaro*. De même, le sida, maladie tant liée à l'histoire du mouvement homosexuel des vingt dernières années, n'a fait l'objet que d'un seul article conséquent, quelques jours avant le 1er décembre 2002, journée mondiale de lutte contre le sida. Encore, l'article est-il une tribune ouverte à un médecin du Centre de dépistage anonyme et gratuit rappelant l'importance du dépistage et du soin pour tous. Enfin, nous nous sommes étonnés de la manière

dont ont été traitées deux informations pourtant primordiales dans la lutte contre l'homophobie : en premier lieu, la volonté exprimée à Troyes par le président Chirac de créer une autorité indépendante pour lutter contre les discriminations et notamment l'homophobie et en second lieu, la pénalisation des crimes et délits homophobes votée par le Parlement dans le cadre de la loi sur la sécurité intérieure. Dans les deux cas, l'information n'a été reprise que de manière sommaire et télégraphiée, n'étant prise en considération que comme une information secondaire et traitée brièvement à la fin de l'article concerné. Ainsi, dans l'édition du 23 janvier 2003, lors du débat parlementaire sur la loi Sarkozy, le journal écrit laconiquement : "*Un peu plus tôt dans la soirée, les députés avaient adopté un amendement qui aggrave les peines pour les crimes et les délits à caractère homophobe*". Pas une ligne de plus ne sera écrite les jours suivants. Nous ne nous expliquons

pas ce traitement pour le moins inégal de sujets pourtant pas aussi anodins que *Libération* ne nous le laisserait penser en y consacrant si peu de place. Y aurait-il un traitement partisan de l'information face à des mesures votées par l'actuelle majorité et que le gouvernement précédent avait promis sans jamais les adopter ?

Ainsi, force est de constater qu'à plusieurs reprises, le journal a manqué de rigueur dans le traitement de l'information ou a ignoré certains événements. Pourtant, loin de nous l'idée de mettre à l'index le journal. Bien au contraire, *Libération* reste, d'une part, l'une des sources d'information les plus fiables pour connaître et comprendre l'actualité gay et lesbienne ou encore les problèmes spécifiques que rencontre cette population, et d'autre part, le journal sans doute le plus engagé lorsqu'il s'agit de défendre les revendications des associations homosexuelles.

## 5. Le nouvel Observateur

C'est la première année que le Rapport annuel de SOS homophobie s'intéresse au traitement de l'homosexualité dans certains hebdomadaires. *Le nouvel Observateur* fait partie des sélectionnés (édition nationale et supplément Paris-Ile-de-France).

Il est évident que nous n'avons pas de recul pour faire des comparaisons par rapport aux années précédentes mais ce magazine n'est pas connu pour avoir diffusé des propos homophobes comme certains autres. Les journalistes abordent souvent de manière positive les combats des homosexuels.

D'avril 2002 à mars 2003, des articles ou plus généralement de brèves allusions ayant trait à l'homosexualité ont été relevés dans *le nouvel Observateur*. Il est possible de les classer en trois catégories : tout d'abord le regard sur la personne homosexuelle dans la société (principalement le mariage et l'adoption), ensuite l'actualité à l'étranger et en France, et enfin les pages culturelles ou ce qui s'y rattache.

Le traitement de la personne homosexuelle tient une place particulière dans les colonnes du *nouvel Observateur*. En effet, les questions relatives à l'homoparentalité et au mariage sont très présentes. Cinq articles ont été publiés entre juin et décembre 2002 sur ce thème. Ils se font les témoins des mutations de la sphère familiale. Dans un article du 13 juin 2002, Didier Eribon revient sur les deux essais de la juriste Marcela Iacub démontrant comment le droit construit la réalité dans laquelle nous vivons : elle s'intéresse à la définition juridique de la personne. Elle démolit avec force les discours de ceux qui veulent interdire aux homosexuels le droit au mariage et à l'homoparentalité. Par ces questionnements, elle souhaite nous inviter à la délibération démocratique, car ce qui est en jeu c'est la possibilité d'élargir nos libertés.

De même, dans un entretien du 3 octobre 2002, la psychanalyste Elisabeth Roudinesco plaide pour la reconnaissance de l'homoparentalité. Elle ne pense pas que l'autorité paternelle soit réellement en danger. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les penseurs conservateurs craignaient l'émancipation des femmes. Il n'y a eu qu'un changement d'un certain mode de famille. Aujourd'hui, on n'accuse plus les femmes mais les homosexuels. Pour elle, l'homophobie actuelle ne traduit que les peurs anciennes d'une sorte d'apocalypse mettant en danger la société. Par ailleurs, elle ne s'attendait pas à ce que les homosexuels souhaitent recréer un ordre familial qu'ils contestaient auparavant. Ce qui est nouveau dans cette conception de la famille, c'est que certains prétendent se passer de l'acte sexuel pour la fonder. Les parents homosexuels sont différents des autres parents, mais personne ne peut dire que les enfants d'homosexuels sont plus perturbés que les autres, conclut-elle.

Fort heureusement, le débat ne s'arrête pas aux frontières françaises : au travers de courts articles, on apprend aussi qu'en Belgique les mariages homos ont été autorisés et qu'en Afrique du Sud une loi a été votée pour permettre aux homosexuels d'adopter.

Enfin, l'hebdomadaire s'est arrêté sur un autre thème peu connu par le grand public dans notre société : la lesbophobie. Le supplément Paris-Ile-de-France relate toutes les semaines un fait divers de la région parisienne. Dans l'édition du 3 octobre 2002, il s'intéresse à l'histoire de Geneviève, cuisinière à Melun, qui a saisi les prud'hommes suite à son licenciement et qui se considère, ainsi que son avocate, comme victime de lesbophobie ( cf. pages suivantes). Précisons que le journaliste et l'avocate emploient le terme d'homophobie. La reconnaissance du terme lesbophobie, toujours absent des dictionnaires, serait un premier pas dans la lutte contre cette discrimination.

**D**epuis le début de l'affaire en 2001, le magazine tient ses lecteurs régulièrement informés de la situation des gays égyptiens arrêtés dans une boîte de nuit pour homosexualité supposée.

Dans un article du 8 août 2002, "*Les rescapés du Queen Boat*", on apprend qu'en réponse aux protestations internationales, le président égyptien Hosni Moubarak a annulé le verdict du tribunal d'exception pour 50 des 52 arrêtés (les deux autres étant accusés d'outrage à la religion). Le tabou de l'homosexualité est très fort dans la société égyptienne. Après de vives tensions dans la société égyptienne relayées par la presse locale, la sobriété est désormais de rigueur.

Cette affaire n'est pas la seule qui ait émaillé l'actualité internationale. *Le nouvel Observateur* est revenu sur la personnalité de Pim Fortuyn candidat d'extrême droite aux élections néerlandaises assassiné le 6 mai 2002. Il jouait de son homosexualité. Il mélangeait, dans son discours, ses pratiques sexuelles hards aux propos racistes et autres, traditionnels de son camp politique. Enfin, on apprend dans une brève moins dramatique, que le combat pour les droits des homosexuels et la Gay Pride sont les plus importantes manifestations "*politiques*" de l'université californienne de Berkeley, symbole de la contestation étudiante dans les années 60. Cette brève date de septembre 2002, il est

**L**es pages culture du *nouvel Observateur* ne font naturellement pas état de tout ce que les auteurs homosexuels publient ou de tout ce qui est publié ayant trait à l'homosexualité. Mais, on peut citer deux résumés de romans mettant en scène des gays : *Adieu à Berlin* de Christophe Isherwood sur les observations d'un romancier homosexuel dans le Berlin des années 30 et *Paradis de tristesse*, le premier roman d'Olivier Py. Pour le critique, il y décrit avec superbe

fort probable que les actions américaines en Irak ont changé les mobilisations de ces étudiants. D'autre part, en Chine un chercheur a été licencié en raison de son combat pour les droits des homosexuels.

Lors du "*churchgate*" (aveux de certains prêtres pédophiles aux Etats-Unis courant 2002), *le nouvel Observateur* rappelle la distinction nette entre pédophilie et homosexualité, que certains semblent trop souvent confondre.

En ce qui concerne l'actualité française, le fait marquant de l'année fut la tentative de meurtre du maire de Paris. Dans "*Nuit rouge à l'Hôtel de Ville*", le 10 octobre 2002, *le nouvel Observateur* revient sur l'agression de Bertrand Delanoë.

L'agresseur a expliqué son geste par son dégoût des politiques et des homosexuels et c'est pour un lecteur du *nouvel Observateur* l'occasion de regretter que l'homophobie ne soit pas un fait aggravant : "*Les homosexuels sont des citoyens comme les autres. Une agression homophobe n'est pas plus supportable que n'importe quel crime justifié par la haine*".

Sur un autre registre, la rubrique Téléphone Rouge du 20 juin 2002 revient sur le succès du créateur du site citegay.com qui résiste aux sites américains. Il fait de l'Internet en pensant aux besoins des gays et non pour séduire les annonceurs. Citegay est entré dans le Top 10 des sites français les plus fréquentés.

le sordide d'une backroom parisienne : c'est un premier roman fait de splendeur et d'abjection. On peut également citer l'article de Didier Eribon sur la parution de l'essai de Patrice Pinell, *Le sida en lutte*, qu'il qualifie d'ouvrage de référence. Cet essai n'est pas seulement consacré au rapport des gays à la maladie et à la mobilisation. Il traite aussi de l'évolution de l'engagement de ces derniers dans la politique associative durant les années 80 et 90.

# Secrets de cuisine

Entre les employés d'une résidence pour personnes âgées, la sauce a tourné à l'aigre : la cuisinière, se jugeant victime de réflexes homophobes, a saisi les prud'hommes. Melun, ce n'est pas Paris. Délibéré le 14 octobre.

**Q**u'il y ait des orages sous le toit d'une maison de retraite, c'est banal. Que sa cuisinière soit licenciée pour faute grave suite à des « propos diffamatoires et insultants » ayant contribué à nuire à « l'intégrité de l'ambiance de travail entre les personnels et à l'autorité de la directrice », c'est la vie. Mais à Ligny-sur-Seine (77), le scénario est vraiment extravagant. La cuisinière, Geneviève B., est surtout accusée d'avoir raconté, entre autres ragots, qu'elle avait eu une liaison avec... la directrice, Claude C. Fait que l'employée reconnaît. S'estimant donc victime d'un « coup moulté », sur fond d'homophobie, Geneviève B. saisissant le conseil des prud'hommes de Melun. Elle réclame aujourd'hui 831 euros d'indemnités et

17 837 euros de dommages et intérêts pour licenciement abusif. L'affaire s'est plaidée en juin dernier et le délibéré devait intervenir ce 14 octobre.

C'est en 1986 que Geneviève B. est embauchée pour diriger la cuisine de ce foyer résidence proche de Melun qui héberge 70 retraités. Son travail semble donner entièrement satisfaction et les relations entre la dizaine d'employés sont

plutôt cordiales. La plupart se fréquentent d'ailleurs en dehors du travail et s'invitent à dîner les uns chez les autres. Tout bascule quand la cuisinière est hospitalisée en septembre 2001. Elle reçoit pendant son arrêt maladie une lettre de mise à pied à titre conservatoire, prestent suite d'un licenciement sans préavis ni indemnités. La directrice explique : « Les inspecteurs se sont alors défilés et nous avons découvert que la cuisinière était une véritable insupportable. »

« Le direct à la résidence se détériore de plus en plus, ajoute-t-elle. Mais Mme B. était la dernière personne que j'avais pu soupçonner. Et pourtant, lors de mes hospitalisations, deux de mes employés, le gardien et une secrétaire, ont eu une altercation si violente que tout cela s'est terminé dans mes bureaux. Nous nous sommes aperçus alors que l'origine de cette dispute venait de propos recroisés que Geneviève B. avait colportés auprès de l'un et de l'autre. » En pleine al-

grade, le gardien brise ce qu'il juge être une omerta. Il affirme que la directrice protège la cuisinière parce qu'elle a été son amante. D'où tient-il cette certitude ? C'est Geneviève B. elle-même qui le lui a confié, lors d'un dîner chez elle trois ans auparavant, en 1998.

La directrice nie farouchement cette liaison et rédige deux lettres pour demander le renvoi de Geneviève B.

**"J'ai servi de bouc émissaire dans des conflits qui me dépassent."**

Une à l'employeur direct de la cuisinière, Génes Restauration, société prestataire de la résidence, basée à Vaux-le-Pénil (77). L'autre à son propre supérieur hiérarchique, Gérard Millet, président du syndicat intercommunal qui gère la résidence et alors premier adjoint UDF au conseil municipal de Melun. Elle maire depuis. Millet réagit immédiatement en menaçant par courrier de rompre le contrat avec Génes Restauration, « si la cuisinière s'est pas licenciée ». Le jour même, le directeur de cette société s'exécute.

« J'ai servi de bouc émissaire dans des conflits qui me dépassent totalement », réagit Geneviève B. On a utilisé mon homosexualité pour me traîner dans la boue et se débarrasser de moi. » La cuisinière reconnaît une seule impudence : s'être confiée, cette fameuse soirée de 1998, au gardien, « que je croyais être un ami ». « J'étais amoureuse de Claude, nous étions très proches, elle voulait régulièrement dîner chez moi. Un soir, elle a voulu al-



16 Le Nouvel Observateur/Paris-Ile-de-France



ler plus tôt, et nous avons couché ensemble. Claude en a compris qu'elle ne désirait pas les femmes, ce que j'ai respecté. Cela ne nous a pas empêchés de rester amis. Être licenciée à cause de ça, c'est cher payer une seule soirée en amoureux ! Mais Claude s'est certainement sentie accusée et obligée de réagir pour protéger sa réputation. »

« L'homosexualité de Geneviève B. n'est absolument pas en cause, réplique la directrice. J'ai réussi à diriger sept ans tout le personnel pour tout remettre à plat et c'est là que j'ai eu confirmation que la cuisinière passait ses temps à distiller des rumeurs pour monter les uns contre les autres. » Même récusation de toute homophobie de la part de Gérard Millet, élu qui a fait pression pour le renvoi de la cuisinière : « La vie privée des gens ne me regarde absolument pas. Sauf

quand elle a des incidences dans l'entreprise, et ce, quelle que soit la sexualité en cause. »

Le grand déballage s'est ensuite poursuivi devant les professeurs. À l'aula, c'est d'un côté une pluie d'attestations pour mettre en évidence les noirs desseins de la cuisinière. De l'autre, Geneviève B., qui répète qu'elle est victime de réflexes homophobes : « On ne me reproche pas de mal faire la cuisine mais d'être lesbienne et de le vivre un grand jour. » Les témoignages ? « Les employés n'ont pas eu le choix, explique-t-elle. Autre chose, ils me téléphonaient régulièrement pour prendre de mes nouvelles... »

Très singulièrement, dans une

audience qui relève du seul droit du travail, l'avocate de la société Gères Restauration a demandé le huis clos ! Explication ? La protection de la directrice, « une femme honorablement connue dans la région, mère de deux enfants ».

**Dès qu'on s'éloigne de Paris, être lesbienne, ça peut être grave.**

La seule imputation d'une relation homosexuelle est-elle à ce point infamante ? L'avocate, qui n'a pas obtenu satisfaction sur ce point, n'a pas osé haïlé répondre.

Mais elle maintient qu'il y a faute grave : « Mme B. a manifestement outrepassé la liberté d'expression du salarié. »

Avocate à Melun et défenseur de la cuisinière, M<sup>me</sup> Nicole Pérois-Bobillot en est sûre : l'homosexualité de sa cliente est la vraie cause de cette affaire. « An-

rait-on usé de termes comme "accusations, calomnieuses", s'il s'était agi d'une mauvaise relation hétérosexuelle ? La sanction aurait-elle été aussi grave si cette affaire avait impliqué un employeur masculin et sa subordonnée ? »

Geneviève B. a depuis retrouvé un CDD de cuisinière dans la région. Quel qu'en soit le verdict, elle entend donner à cette aventure une suite plus positive : « Je ne suis apparue brutalement qu'être lesbienne en 2002, dès qu'on a rétroscopé de Paris, pour moi encore avant des conséquences graves. Avec une compagnie, nous nous sommes rapprochées de militants Verts de Melun, afin de créer dans cette ville une association gay et lesbienne et faire évoluer les mentalités. »

■ Eric Laviolle

Illustration : Merlin

M. B. Les premiers ont été mobilisés à la demande des protagonistes.

Lors de la sortie du film avec Eminem en février 2003, *le nouvel Observateur* se livre à une comparaison entre les horreurs proférées par le rappeur sur les homosexuels et les bons sentiments prodigués par l'acteur, notamment vis-à-vis des gays.

Dans l'édition du 19 décembre 2002, on apprend que Théophile Gautier est entré dans la prestigieuse collection de Gallimard : la Pléiade. Il a été l'un des premiers à traiter de l'homosexualité féminine en 1835 avec *Mademoiselle de Maupin* : la similitude des sexes s'efface pour ne laisser que l'idée du plaisir.

On s'en doutait : *le nouvel Observateur* n'est pas homophobe. Ses colonnes abordent régulièrement l'homosexualité et ceci sans tabou. Il n'y a pas de dossier consacré à ce thème mais par des brèves, de courts articles ou des entrevues, *le nouvel Observateur* fait état des combats et des avancées pour les homosexuels. Signalons également que le 31 octobre 2002, dans une enquête sur les numéros d'urgence et les permanences téléphoniques, la ligne d'écoute de SOS homophobie a été testée par l'hebdomadaire et qu'elle obtient une note de trois sur quatre, considérée comme " bonne ".

## 6. Le Point

Cette année (du 1er avril 2002 au 15 mars 2003), on constate l'absence de dossier, voire d'articles de taille conséquente consacrés aux grandes revendications de la commu-

nauté homosexuelle. En fait, il s'agit davantage d'entrefilets, d'articles anecdotiques, voire simplement d'une allusion noyée dans un article de fonds consacré à un autre sujet.

### Politique

L'élection présidentielle de 2002 est l'occasion pour l'hebdomadaire de faire allusion à plusieurs reprises à l'homosexualité. Dans un article du 19 avril 2002, "Election : ces six tribus qui font la France", *Le Point* classe les Français en six groupes (tribus) déterminés par plusieurs critères sociologiques. Des questions identiques pour tous les groupes ont été posées, dont "êtes-vous favorables à l'adoption par des couples homosexuels?". Ainsi, on apprend que ce sont les "Yoyos" (politiquement à gauche, très diplômés, salariés du public, sans religion, très urbains...) qui sont les plus favorables à cette proposition. À l'inverse, les autres "tribus" y sont opposées. Le fait pour *Le Point* d'introduire l'homoparentalité dans le débat électoral démontre qu'à ses yeux, cette question pourrait être un enjeu important dans l'avenir.

C'est en tout cas d'ores et déjà un critère pour identifier les électeurs frontistes. En effet, l'homoparentalité ainsi que le PaCS s'invitent dans une tentative d'identification de l'électorat de Jean-Marie Le Pen (numéro du 3 mai 2002). On y apprend que 88% des électeurs

frontistes sont contre le PaCS et 79% contre l'adoption d'enfants par des couples homosexuels. *Le Point* ne fait donc que confirmer un fait établi. Pas de grandes révélations non plus dans l'entrevue accordée le 14 février 2003 à Christine Boutin. Interrogée sur la création au sein de l'UMP d'une association d'homosexuels, elle exprime son opposition à ce qu'elle considère comme un communautarisme, et confirme son refus du mariage homosexuel et de l'homoparentalité. Citons encore le dérapage d'Alexandre Galdin (conseiller UMP de Paris) rapporté dans la rubrique "Le mot de la semaine" le 12 juillet 2002 : "après la gauche austère [...], nous allons maintenant subir la gauche paillettes, toujours en tête de la marche des fiertés homo, bi et trans...". Ces propos ont été jugés "homophobes et racistes" par la gauche. *Le Point* se contente de commenter d'un laconique et douteux "Provocation réussie" !

Concernant enfin la tentative d'assassinat de Bertrand Delanoë, la motivation clairement homophobe de l'agresseur est à peine évoquée voire récusée. Il n'aurait agi qu'en simple "nihiliste décevélé" (11/10/02).

### Associations

L'avant Gay Pride parisienne est l'occasion pour *Le Point* de s'intéresser à deux associations homosexuelles. Dans l'article consacré au Beit Haverim (28 juin 2002), groupe juif gai et lesbien, le journaliste nous rappelle qu'il n'est pas aisé d'être un juif homo, lorsqu'on sait

que l'homosexualité est "condamnée par la Torah comme une abomination et bibliquement passible de mort".

L'ouverture frémissante de milieux réputés peu favorables à la reconnaissance des droits des homosexuel-les est également signalée dans un

article consacré au FLAG, association des policiers gays et lesbiens, le 21 juin 2002. On nous rapporte les réactions partagées des syndicats policiers face à l'émergence d'une telle association, allant de l'encouragement à

l'hostilité (notamment de la part du syndicat Alliance). C'est aussi l'occasion pour la journaliste de conclure son article en citant SOS homophobie et son module de sensibilisation adressé à la Direction de la formation initiale de la police.

## Culture

**L**e *Point* nous informe de l'inauguration d'un " rayon rose " par un célèbre disquaire du carrousel du Louvre (numéro du 18 octobre 2002) avec des personnalités comme Thomas, le gagnant du Loft, dont *Le Point* rappelle son coming-out télévisuel. Ce dernier avait déjà connu les honneurs de l'hebdomadaire le 19 avril 2002, dans l'article " *Sexe, drogue et téléshow* ".

Plus sérieux, l'article dédié au dernier album de Renaud (numéro du 21 juin 2002) cite le titre " *Petit Pédé* " comme faisant " *le portrait d'un homo de base, ni folle ni travelo* ". Le journaliste considère cette chanson comme des " *plus classiques* ". Peut-être aurait-il pu mettre en valeur le ton juste et les paroles sensibles de cette chanson. Et il devrait savoir que d'autres artistes sont moins complaisants envers les gays et les lesbiennes.

C'est le cas d'Eminem à qui *Le Point* réserve plusieurs pages dans son numéro du 21 février 2003, ses chansons servant " *à revendiquer sa haine affichée des homosexuels* ". À propos de son père, il dit : " *Cet enulé peut aller se faire foutre* ". On découvre un chanteur encensé

par des médias visiblement peu soucieux de dénoncer ses appels à la haine homophobe. Cet article est donc plutôt dérangeant pour tous ceux qui considèrent le respect d'autrui comme une valeur plus honorable que celle du simple talent de chanteur ou de comédien. Dommage que *Le Point* n'ait pas donné son avis sur la question.

Dans la rubrique littérature de son édition du 3 janvier 2003, *Le Point* fait la " *une* " sur la polémique suscitée par l'ouvrage d'Alain Minc, " *Epîtres à nos nouveaux maîtres* " dont feraient partie les homosexuel-les. Il y dénonce notamment le pouvoir de lobbying qu'aurait la " *communauté* " homosexuelle. Saluons *Le Point* pour avoir accordé un droit de réponse à Christophe Girard, maire-adjoint à la culture à Paris, qui vient rappeler à l'auteur du brûlot, qu'il existe " *des milliers d'homosexuels rejetés par leur famille, objets de ricanement à l'école, ou victimes d'actes homophobes* ". Pour conclure, le journaliste s'essaie à une légère critique dénonçant les oublis de l'auteur.

## Economie

**L**e *Point* rappelle que le marché gay est une manne pour les acteurs économiques. Les homosexuel-les sont décrits comme une clientèle exigeante, à fort pouvoir d'achat (28/02/03). *Le Point* n'évite donc pas l'image caricaturale des gays et lesbiennes, sans enfant et avec de bons salaires.

Dans son numéro du 23 août 2002, *Le Point*

s'intéresse à l'idée que les gays seraient toujours en avance d'une tendance, et seraient régulièrement mis en scène dans la publicité. On cite l'exemple d'une publicité pour un sucre sans calorie dans laquelle apparaît un gay dessiné par Kiraz et déclarant : " *J'en avais assez qu'on me traite de gros pédé !* ". Merci !

Dans son numéro du 14 mars 2003, *Le Point*

se penche sur " *le marketing Lesbos* ", à travers la promotion du groupe de chanteuses Tatu. Mais contrairement à l'article dédié à Eminem, ici il n'y a personne pour rendre hommage au talent du groupe, juste une photographie des deux filles qui s'embrassent. Que l'artiste soit homo ou non, le traitement de l'information ne semble pas orienté de la même manière. On loue le talent chez l'un, et on souligne uniquement l'orientation sexuelle de l'autre comme force de vente. Toujours dans le registre commercial, notons que *Le Point* a déclaré *Citégay* meilleur site de la semaine, en raison de sa sobriété et de son contenu complet (numéro du 21/06/02).

En conclusion, *Le Point* fait preuve d'une totale neutralité, mais qui parfois frise la complaisance envers certains dérapages homophobes. Quand ce n'est pas le cas, l'homosexualité est prétexte à des articles davantage sensationnels que vraiment sérieux. Les thématiques de fond liées à l'homosexualité sont absentes. *Le Point* aurait tendance à oublier les combats des gays et lesbiennes visant l'amélioration de leur vie au sein de la communauté nationale. Où est l'esprit critique et d'investigation de l'hebdomadaire ?

## 7. Marianne

L'homosexualité est un thème quasiment absent des pages de *Marianne* et on ne la retrouve guère que parmi les faits divers racoleurs ou de brefs articles plus ou moins subjectifs, concernant notamment le centre d'archives et de documentation homosexuelles, le rapport du site media-g.net ou encore les sym-

pathies fascisantes de certains gays.

Une seule exception notable cependant : lors de la parution de l'ouvrage d'Alain Minc, le journal titre son dossier du 13 janvier 2003 : "*Enquête sur le pouvoir gay*" et consacre une dizaine de pages à l'homosexualité.

### Les brèves de *Marianne* : de l'art de racoler

Les brèves de *Marianne* ayant pour contexte l'homosexualité ont deux dénominateurs communs : le ton volontiers sarcastique et la volonté délibérée de ridiculiser, pour "*faire rire*" à bon compte. Si la formule est éprouvée, elle ne semble pas épuisée pour autant : une histoire de pédés, entre deux faits divers et trois histoires belges, ça fonctionne encore. Déontologie mise à part et toute honte bue, *Marianne* ne craint pas de traiter le lecteur comme le dernier des téléspectateurs et de flatter sans vergogne son voyeurisme, quelles qu'en soient les conséquences. En l'occurrence, peu importe que l'image de l'homosexualité et des homosexuels en ressorte dépréciée, caricaturale et faussée, la fin justifie les moyens.

Ici comme ailleurs, le procédé est simple : un titre racoleur et un texte vendeur. Qu'on en juge : "*La fesse cachée du présentateur vedette de la BBC*", où l'on apprend que le gendre idéal était en fait un horrible "*pervers homosexuel*". Autre exemple : "*Amitiés particulières chez les mouches en chaleur*", où pour rendre compte de travaux scientifiques concernant le comportement reproducteur des chers insectes, dont la chaleur modifierait les attirances sexuelles, l'auteur abuse du double sens pour établir de curieux parallèles ("*A partir de 30°C les mâles, qui n'avaient de gros yeux que pour les femelles, commencent subitement à s'intéresser à des*

*congénères du même sexe et à battre de l'aile... Remises au frais, les mouches reprennent très vite leurs esprits et leurs comportements sexuels habituels... Le gène mutant n'affecte que très provisoirement le nerf du goût que les mouches ont dans la tête... Des nerfs qui, en temps normal, bloquent l'attirance entre insectes du même sexe...*". Il n'hésite pas, du reste, à conclure que : "*...pour devenir gay, les mouches doivent fréquenter assidûment les saunas*", qui sont bien évidemment de vrais "*repères*" de pédés...

Par ailleurs, la querelle entre lesbiennes et gays concernant le futur centre d'archives et de documentation homosexuelles subventionné par la Mairie de Paris, est entièrement relatée sur le mode de l'ironie goguenarde, notamment lorsque sont exposées les positions des plaignantes : "*Les lesbiennes ont déterré la hache de guerre*" (comme chacun sait en effet, une amazone hystérique, toujours prête à dégainer, sommeille en chacune d'entre nous) "*et dénoncent le machisme des mâles qui tirent la couverture à eux et les laissent quasiment nues*". Autre perle de ce texte. "*Les lesbiennes historiques ont l'habitude de s'en prendre aux seuls mecs qu'elles ont sous la main : les pédés*". "*Sic !*", comme disent les journalistes.

Enfin, les sympathies de certains gays pour



Pierre Bergé et Christophe Girard sont d'ailleurs les deux seuls noms que vous citez dans cette épître...

**A. M. :** Ce n'est pas tout à fait vrai : je cite également les grands anciens. S'il était encore vivant, Jean-Louis Boxy, que j'admire, militerait contre la tentation d'enfermement.

Certes, mais, Girard excepté, vous ne nommez aucun membre de la génération actuelle. Faut-il voir la volonté de ne froisser personne ?

**A. M. :** Je n'écris pas par anecdote. Ce n'est pas mon style. A fortiori quand j'écris sur des sujets sérieux tels les communautarismes.

Pourquoi, alors, Girard a-t-il échappé à cette règle ?

a été victime du sida. J'ai plus de sympathie pour lui que pour les autres communautés car il porte sur ses épaules le fardeau de cette maladie. J'essaie en outre d'être mesuré dans mes propos. Il eût été injuste de ne pas l'être.

Quel poids a, selon vous, ce pouvoir gay ?

**A. M. :** Le poids des groupes de pression ne se mesure pas au gramme. Je ne sais pas. Ce n'est pas ce qui m'intéresse.

Ne craignez-vous pas, en stigmatisant vos pouvoirs gays, d'être qualifié de réactionnaire ?

**A. M. :** L'idée de République des communautés me révolte. C'est même un des rares points communs idéologiques que j'ai avec Marianne ! Ce livre est un cri d'alarme contre la mon-

## Le droit à l'indifférence, oui ! Le droit à la différence, non !

Par Alain Minc

Marianne :

*La troisième épître de votre essai " est adressée aux gays et stigmatise la dévise communautariste des homosexuels.*

*Il existerait donc, selon vous, un « pouvoir gay »...*

**Alain Minc :** Oui. Il y a un système de solidarité gay. Parmi les communautarismes actuels figure, en bonne place, un communautarisme gay. Je souhaitais, via cette épître, les mettre en garde contre la tentation d'enfermement. Je suis partisan du « droit à l'indifférence » - la formule est de Jean-Louis Boxy -, lequel inclut le droit au mariage et à l'adoption. Dès lors qu'est acquis ce droit à l'indifférence, il n'y a plus lieu de réclamer un droit à la différence. C'est pourtant ce que font les gays aujourd'hui.

*Sans doute parce qu'ils ne l'ont pas tout à fait acquis, ce droit à l'indifférence...*

**A. M. :** Certes. Mais leur combat a glissé subrepticement

de la revendication d'un droit à l'indifférence à l'affirmation d'un droit à la différence. Voilà qui est préjudiciable. Sur les gays, tout a été dit par mon ami Pierre Bergé : « Être homosexuel, c'est comme être gaucher. » Imaginez qu'au tennis - j'adore ce sport -, on organise des tournois de droitiers et des tournois de gauchers !

*Comment Pierre Bergé, partisan de la cause gay, a-t-il accusé cette lettre ouverte ? En avez-vous parlé ensemble avant sa publication ?*

**A. M. :** Pierre Bergé a même lu le manuscrit. Mais lui est un tenant du droit à l'indifférence. A preuve, ce qui me heurte dans les prises de position de Christophe Girard [chargé de la culture à la Mairie de Paris, NDLR] - lequel a réclamé, entre autres, des sections « gays » dans les bibliothèques - l'agace également. Bergé est loin d'approuver les revendications de Girard.

**A. M. :** L'adjectif à la culture du maire de Paris est probablement le gay communautariste avec le poste le plus en vue. Et les remarques les moins sensées. Il a même osé dire qu'il allait parler au féminin pour la Journée de la femme. Il y a un moment où le ridicule peut finir par tuer !

*La communautarisme gay a-t-elle, selon vous, un lien ?*

**A. M. :** Le « monde » gay - je préfère cette terminologie à celle de communauté - a atteint une position et une sérénité qui lui permettent de ne pas se contenter d'un seul porte-parole. Mais ce n'est pas à moi de les lier.

*Vos apostrophes, dans cette épître, sont toutes sévères que celles des autres lettres ouvertes (adressées aux féministes, aux artistes des ONG, aux membres de l'antiracisme)...*

**A. M. :** Si je ne suis pas très sévère, c'est que le monde gay

de tous les communautarismes, de tous les enfermements. Et pas seulement celui des gays. Je crois beaucoup à l'apport des marges pour peu qu'elles ne se referment pas sur elles-mêmes. Les positions de marginalité sont le sel des sociétés.

*Vous prénez, pourtant, l'intégration.*

**A. M. :** L'intégration devrait être la priorité numéro un du gouvernement. A tout le moins d'un président élu par 82 % des Français. Il ne faut pas attendre que l'immigration progresse comme on regarde une poule pondre un œuf : les bras croisés. Il y a la place pour un Grenelle de l'immigration. Si on n'est cet accord, et, par là, l'intégration, on est condamné aux communautarismes. Or je crains fort qu'on ne le rate. **Propos recueillis par Anna Blinn**

*Épître à nos chers lecteurs, d'Alain Minc, Grasset, 207 p., 8 €.*

l'extrême droite sont brièvement évoquées par ailleurs, dans l'un des dossiers de décembre relatif au fascisme. Sous le titre : " *Gays mais fachos* ", l'auteur nous dresse un petit historique de la gay attitude fascisante et " *révèle* " les liens existant

entre certaines associations homosexuelles et des groupes néonazis. Ces révélations cependant n'ont rien d'inédit et n'apportent au débat actuel sur le fascisme, que le plaisir de pouvoir dire : personne n'est parfait, eux aussi " *en étaient* ".

## Des positions de principe apparemment progressistes

**S**i les pigistes de *Marianne* cèdent volontiers à la tentation du raccourci facile et du sensationnel, l'hebdomadaire cependant peut aussi témoigner de l'essentiel et n'hésite pas, au besoin, à afficher des positions progressistes. Ainsi, la reconnaissance du couple homosexuel par la garde civile espagnole est scrupuleusement rapportée dans le journal et clairement qualifiée de " progrès incontestable ". L'article consacré à

l' " outing " de Jean-Luc Roméro, concernant sa séropositivité, ainsi que la brève relative aux résultats du rapport Média gay (lequel analyse le traitement de l'homosexualité dans les médias), s'inscrivent, apparemment, dans le même esprit de tolérance et d'ouverture. Sous la rubrique " militantisme ", la parution du dernier ouvrage de Marie-Jo Bonnet, permet au journal de rendre hommage à l'auteur ainsi qu'à son combat.

## Une "Enquête sur le pouvoir gay" prudemment " nuancée "

**E**nfin, en janvier 2003, l'hebdomadaire emboîte le pas aux analyses d'Alain Minc, dont l'objectif est de dénoncer les tentations communautaristes qui apparaissent chez les homosexuels ( cf. page précédente ). L'ensemble de l'article est illustré de nombreuses photographies de " célébrités " homosexuelles et bien sûr parisiennes, dominées par la figure tutélaire du plus célèbre d'entre eux, Bertrand Delanoë. La symbolique est limpide, qui pose implicitement ce dernier en leader incontesté du lobby gay.

Dès le début de l'article, le ton est donné : " Pourquoi, après tout, les homos échapperaient-ils aux travers communautaristes de la société française ? Pourquoi ce groupe serait-il exempté des accusations de copinage... que l'on reproche aux Corrèziens, aux Corses... ". Convient-il de lire ici une tentative de se disculper d'un éventuel soupçon d'homophobie, une volonté inconsciente de justifier les investigations menées, voire de se déculpabiliser ? S'en suivent en effet, sous la man-

chette " Une forme d'esprit clanique ", toutes les histoires de passe-droits, de cooptations, de copinage et de pistons, propres à alimenter bon nombre de fantasmes homophobes et de ressentiments. La dénonciation va plus loin car le copinage, nous dit-on, sévit également hors les murs de l'Hôtel de ville et empoisonne tous les milieux, notamment ceux que l'on dit " autorisés ". L'auteur en profite pour rapporter anecdotes (dont certaines explicitement homophobes), et racontars circulant dans les rédactions et les milieux politiques... " Sordide chasse aux sorcières ? " s'interroge pourtant le journal, histoire de rester dans le politiquement correct. Il enchaîne aussitôt cependant : " ... ce phénomène d'entraide homo ne date pas d'hier... " et poursuit avec une méticuleuse description des sphères de la société investies par les gays, essentiellement les entreprises et les médias. Les propos d'Alain Dro, créateur de l'Autre cercle, l'association des managers gays, souhaitant " créer un lobby de la cause gay ", se trouvent abondamment cités, de même que

les réactions de Christophe Girard, adjoint chargé de la culture à la Mairie de Paris, lequel a nié toute tentation communautariste et traité Alain Minc de "touriste".

Le sous-titre suivant, "Une France sous culture gay", est encore plus explicite et rappelle d'inénarrables unes, comme "La France juive" ou "Le lobby franc-maçon"... De franc-maçonnerie, il est aussi question du reste, puisqu'il paraît que même ce dernier bastion de la vertu a succombé aux assauts des incubes. Sont enfin énumérées, sur le mode "ils sont partout", toutes les corporations passées sous influence gay : mode, musique, monde médical, cinéma...

Dans la dernière partie de l'article, l'hebdomadaire, qui jusque-là n'a pas caché ses sympathies pour les positions d'Alain Minc, cherche à nuancer son propos, en se demandant si la question du lobbying gay est encore d'actualité. L'auteur ne serait-il pas "un peu" alarmiste ? Les éventuelles tentations de communautarisme n'appartiennent-elles pas plutôt aux défunctes années quatre-vingt ? Finalement, dans certains milieux professionnels, à une époque ou effectivement le "outing" n'était pas de mise, le "copinage" n'a-t-il pas permis tout simplement à certains gays de travailler et pour d'autres de pouvoir enfin exercer leur talent au grand jour ? On pense notamment à la rubrique culturelle de *Libération*,

devenue, dès la fin des années soixante-dix, l'un des premiers "bastions" homosexuel. Au lecteur d'en décider.

Pour terminer cependant, le journaliste cite Jean-Luc Roméro : "On cache souvent son homophobie en évoquant le communautarisme gay" puis conclut sur une phrase de Joseph Macé-Scarron, journaliste au *Figaro* : "le communautarisme outrancier est l'équivalent de l'homophobie la plus scandaleuse". Une façon comme une autre pour le journal, et cette réaction résume l'ensemble de sa position par rapport à l'homosexualité, de demeurer dans une prudente neutralité.

La frontière est étroite cependant, entre rester neutre et cautionner : la politique de *Marianne* vis-à-vis des gays en constitue une parfaite illustration. Souffler le chaud et le froid en effet, rester dans le politiquement correct tout en continuant à véhiculer sur l'homosexualité les clichés les plus éculés, cela s'appelle vulgairement servir la soupe au plus grand nombre, sans autre éthique que celle dictée par les chiffres de vente. Par ailleurs, dénoncer le communautarisme gay, en n'abordant pas une fois, le problème de l'homophobie, c'est "oublier" un peu vite que c'est justement celle-ci qui engendra peut-être celui-là. C'est "omettre" également de préciser que "l'immense" pouvoir des gays n'a pas pour autant consacré leur légitimité.

## 8. Synthèse

**A**u terme de l'analyse de ces sept titres de la presse française sur la période avril 2002-mars 2003, quelques grandes lignes se dégagent quant à l'attitude des quotidiens et des hebdomadaires face aux problématiques homosexuelles.

D'abord, aucun de ces journaux n'accorde une place importante aux homosexuels-les. Des grands dossiers comme ceux du *Parisien* au moment de la Marche des Fiertés de juin 2002 ou celui de *Marianne* en janvier 2003 à propos du livre d'Alain Minc sont l'exception, et les courts articles et les brèves la règle. Nous l'avons particulièrement remarqué au moment du débat sur la pénalisation de l'homophobie en décembre-janvier : aucun des sept titres n'y a consacré plus que quelques lignes, aucun ne s'est véritablement penché sur le sujet.

Ce qui nous renvoie au fait que pas un seul de ces journaux ne s'astreint à assurer un suivi complet de l'actualité homosexuelle. On peut le déplorer, mais on peut aussi se réjouir à l'idée que *Libération* et le *nouvel Observateur* continuent, plus de deux ans après le début de l'affaire, à suivre le sort des homosexuels égyptiens ou que *Le Monde* consacre pratiquement une pleine page au sort des ados homos lors des Journées nationales de prévention du suicide. Enfin, les dérapages sont rares : au moment du procès des pédophiles à Melun aucun des titres que nous avons suivi n'a confondu homosexualité et pédophilie comme ont pu le faire certains médias audiovisuels. Et si il y a parfois, comme nous allons le voir, des remarques homophobes et des clichés qui ne le sont pas moins, la tendance est clairement à l'acceptation de l'homosexualité.

C'est particulièrement vrai de *Libération* qui se présente comme un journal militant pour les droits des homosexuels. C'est d'ailleurs lui qui a sorti l'affaire du " *dépacsage* " de Lille (cf. p. 41). Sans le proclamer aussi ouvertement, le *nouvel Observateur* se montre également très homophile et aborde toujours les questions homosexuelles de manière positive.

*Le Monde* est plus neutre, prend très rarement position, mais cherche toujours à faire avancer la réflexion du lecteur, alors que *Le Parisien*, également très neutre, se cantonne à une logique informative avec parfois une tendance à ressortir des clichés sur les homos. *Le Point* et *Marianne* partagent ce défaut avec parfois en plus un relent d'homophobie, probablement inconscient mais très gênant tout de même. Enfin, *Le Figaro* a opté face aux problématiques homosexuelles pour un ton moins agressif que les années précédentes.

Au final, on peut donc s'estimer plutôt satisfait de la presse française grand public : pas fondamentalement homophile, mais pas foncièrement homophobe. Pas de quoi se plaindre donc, sinon sur un point : la place accordée aux lesbiennes. En un an et sur sept titres, les articles qui leur sont consacrés se comptent sur les doigts d'une main. Quant à la lesbophobie, il n'en est question nulle part, sinon une fois dans le supplément *Paris-Île-de-France* du *nouvel Observateur*. Loin de nous l'idée d'accuser les journalistes de faire preuve de discrimination, mais force est de reconnaître que sur ce point, ils ne font que participer à un déni généralisé de l'homosexualité féminine dans notre société au lieu de remplir leur rôle d'aiguillon en parlant de ce que tout le monde tait.

Annexes



# Informations pratiques

## Les objectifs de SOS homophobie

Animer l'Observatoire de l'homophobie en France :

- soutenir les personnes victimes d'actes homophobes en mettant à leur disposition une ligne d'écoute anonyme, leur donner les moyens d'agir et de se prendre en charge,
- partant des témoignages reçus sur la ligne, dresser un état des lieux de l'homophobie en France et en publier un rapport annuel.

Combattre l'homophobie :

- sensibiliser l'opinion publique contre l'homophobie et affirmer la dignité de la personne homosexuelle,
- interpeller les pouvoirs publics, institutions et organismes influents pour que cessent les discriminations homophobes et soient adoptées de véritables politiques de prévention,
- obtenir la condamnation par la loi des provocations à la haine, des injures et diffamations publiques homophobes.

## Les groupes de travail thématiques

Commission Ecoute :

- formation des écoutants-tes
- animation des groupes de parole des écoutants-tes
- gestion de la ligne d'écoute

Commission Rapport Annuel :

- réalisation du Rapport annuel sur l'homophobie

Commission Communication :

- publicité et relations extérieures
- sensibilisation de l'opinion publique
- actions envers les institutions

Groupe d'Intervention en Milieu Scolaire :

- recherches sur le matériel et les programmes pédagogiques
- interventions dans les établissements scolaires

Groupe Femmes :

- promotion de SOS homophobie dans les milieux lesbiens
- maintien de la mixité dans l'association

Commission Etudes :

- analyse des lois et propositions pour les améliorer
- formation juridique des écoutants-tes
- mise à jour des référentiels juridiques de la ligne d'écoute



## **La ligne d'écoute**

Pour témoigner (que vous soyez victime ou témoin),  
être écouté-e, avoir des informations :

SOS homophobie

**0 810 108 135 / 01 48 06 42 41**

Ouverte du dimanche au vendredi de 20h à 22h

et le samedi de 14h à 16h

(sauf jours fériés)

## **Pour nous écrire**

**SOS homophobie**

**c/o CGL**

**3 rue Keller**

**BP 255**

**75524 Paris Cedex 11**

Mail : [sos@sos-homophobie.org](mailto:sos@sos-homophobie.org)



Retrouvez toute l'actualité de SOS homophobie sur le site : [www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)

**SOS homophobie**

**L'association**

- Présentation de SOS homophobie
- La ligne d'écoute anonyme **0 810 108 135**
- Thématiser en ligne
- Qu'est-ce que l'homophobie ?
- TOUS HÉTÉROSEXUELLES ET BIEN VIVANTES

**Actualités**

- Agenda
- Qu'est-ce que l'homophobie ?
- Présentation de l'association
- Communiqués de presse
- Ligne d'écoute
- Fermeture de l'homophobie
- Le cas de GAZDAR ou nous repensons
- Rapports annuels
- Discours
- Articles
- Agenda

**Express en Premier ministre pour obtenir la pénalisation de l'homophobie 1**

**LES DERNIÈRES ACTUALITÉS - LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE**

- 1 Un nouveau numéro pour SOS homophobie 1 [la suite...]
- 2 Lettre ouverte suite à la diffusion de l'émission "Début" de Thierry Aronson par France 2 [la suite...]
- 3 La Ligue pour la lutte contre l'homophobie : un pas en avant [la suite...]
- 4 SOS homophobie lance un appel à témoins sur l'homophobie en prison [la suite...]
- 5 Les heures d'ouverture de la ligne d'écoute anonyme de SOS homophobie sont élargies : nous pouvons désormais nous rendre tous les jours de la semaine (hors jours fériés) [la suite...]

**Books rapide**

- LES ÉCRITS DE L'ÉPILÉPTIQUE SUR L'HOMOPHOBIE
- L'ÉPILEPTIQUE
- Les dossiers

Et consultez les précédentes éditions du Rapport annuel.





## Remerciements

SOS homophobie tient à remercier :

La fondation Yves Saint Laurent - Pierre Bergé

Le Centre Gay et Lesbien de Paris	L'Amnésia
Act Up Paris	Le Carré
Sida Info Services	Le Central
Autre Regard	Le Cox
Cercle de Bordeaux	Le Dos de la Baleine
Cineffable	Le gai Moulin
Ex-Aequo	Le Queen
Pierre et Gilles	Le Quetzal
La Mairie de Paris	Le Scorp
Gay.com	La Station
Illico	Le Tango
Lesbia	Les Mots à la Bouche
Têtu	Mme Sans Gêne
Jack pour les Follivores	M. Sans Gêne
Gay Choc	Nirvana
KTM-Éditions	

Tous les organisateurs de salons auxquels SOS homophobie a participé

Tous les médias qui ont gracieusement relayé notre action

Toutes celles et tous ceux que nous aurions oublié de citer

Tous les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement



**ISSN 1282-1713**

Dépôt légal à parution,  
publication de SOS homophobie, association loi 1901

Reproductions effectuées par l'association SOS homophobie avec  
l'autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie  
(CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 Paris).

Le document reproduit est une œuvre protégée et ne peut-être  
à nouveau reproduit sans l'autorisation préalable du CFC.

© SOS homophobie - Photo : DR